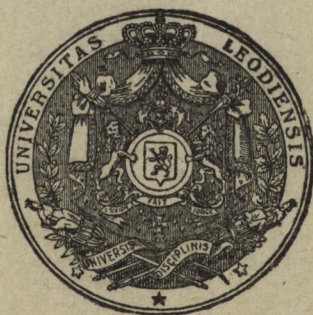


**ASSOCIATION
DES AMIS DE L'UNIVERSITE
DE LIÈGE**

sous la Présidence d'Honneur de Sa Majesté le Roi

BULLETIN TRIMESTRIEL



LIÈGE

IMPRIMERIE H. VALLANT-CARMANNE, S. A.

4, PLACE SAINT-MICHEL, 4

1959

9/1/159

L'Association des Amis de l'Université de Liège

« Les Amis de l'Université de Liège » sont groupés en une Association sans but lucratif, qui fut fondée le 13 mars 1929. Elle a pour objet, en dehors de toutes confessions religieuses et opinions politiques, « de contribuer à la prospérité et au renom scientifique de l'Université de Liège ». Elle agit « en vue d'assurer, par tous moyens appropriés, le développement le plus complet de l'enseignement et de la mission sociale de l'Université de Liège ».

L'Association fait le service de son bulletin trimestriel à tous ses membres. Elle comprend des membres effectifs dont la cotisation annuelle est fixée à 100 fr. au moins, des jeunes membres (membres adhérents) dont la cotisation annuelle est fixée à 50 fr. au moins, des membres protecteurs dont la cotisation annuelle est fixée à 1000 fr. au moins. Le Bulletin publie chaque année la liste de ceux dont la cotisation s'élève à 500 fr. au moins. Les cotisations peuvent être versées au C. Ch. P. n° 1507.13 de l'Association des Amis de l'Université de Liège, Place du Vingt-Août 7, à Liège.

Conseil d'Administration :

Président : M. A. DEWANDRE, Ingénieur A. I. Lg.

Vice-Présidents : MM. L. GRAULICH, Recteur honoraire de l'Université, et J. LECLERQ, Gouverneur honoraire de la Province de Liège.

Secrétaires : MM. R. CLÉMENTS, Professeur à la Faculté de Droit et J. DEMBOUR, Chargé de cours à la Faculté de Droit.

Treasorier : M. A. BUTTGENBACH, Professeur à la Faculté de Droit.

Membres : MM. L. CAMU, Président de la Banque de Bruxelles, Chargé de cours à la Faculté de Droit; P. CLERDENT, Gouverneur de la Province de Liège; M. DEHALU, Administrateur-Inspecteur honoraire de l'Université de Liège; J. DELCHEVALERIE, Directeur de Cabinet de M. le Recteur; N. DESSARD, Administrateur-Délégué des Charbonnages de Wérister; F. GRAINDORGE, Administrateur-Délégué de la S. A. Etablissements F. Graindorge; G. GUEBEN, Professeur à la Faculté des Sciences; P. HARSIN, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres; P. LALOUX, Professeur honoraire à la Faculté de Droit, Président du Conseil d'Administration de la Société royale Asturienne des Mines; R. LALOUX, Administrateur-Directeur Général de la Fabrique Nationale d'Armes de Guerre; A. LEROUX, Directeur Général de la Société belge de l'Azote et des Produits chimiques du Marly; J. NAGELMACKERS, banquier à Liège; A. NEEF DE SAINVAL, Président du Comité permanent de la S. A. Cockerill-Ougrée; J. ROSKAM, Professeur à la Faculté de Médecine; A. SEVERYNS, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres; le Président de l'Association Générale des Etudiants.

Commissaires : MM. P. FRAIPONT, Professeur à l'Université et M. LEGRAYE, Professeur à la Faculté des Sciences appliquées.

ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

sous la Présidence d'Honneur de Sa Majesté le Roi

BULLETIN TRIMESTRIEL

Secrétariat : PLACE DU VINGT-AOÛT, 7, LIÈGE

C.C.P. N° 1507.13

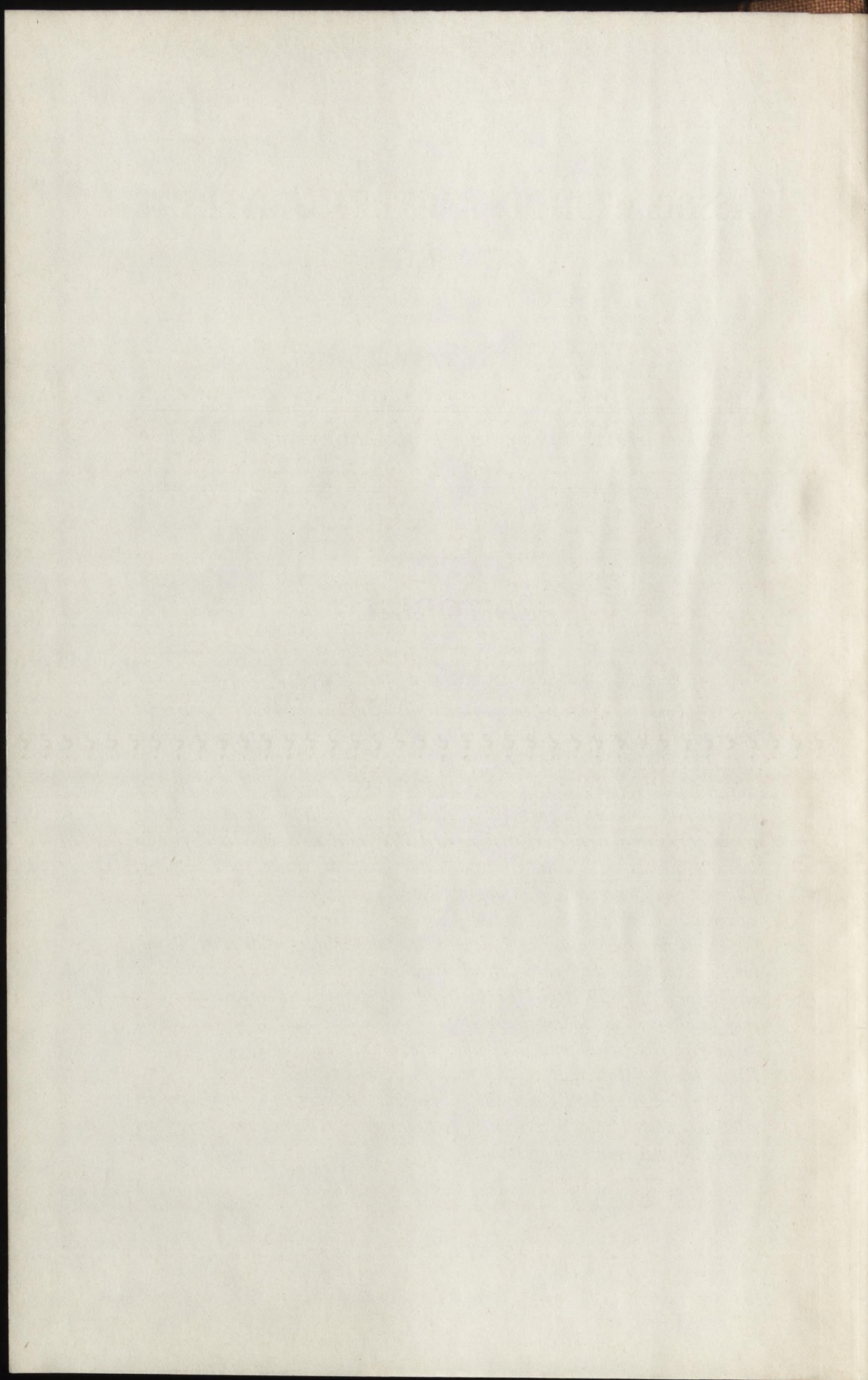
ÉDITORIAL

Trois événements ont marqué la vie de l'Université dans les derniers mois. L'un d'eux est d'une importance capitale. Le 12 mars 1959, l'Université pavaisait : l'Etat avait acheté la veille 172 Ha. de terrains appartenant à la Société Immobilière Bernheim, pour y implanter les bâtiments universitaires... Le 11 mars 1959 est une date historique dans la vie de l'Université. Elle a ouvert la possibilité d'exécuter une politique à court et à long terme qui pourra sortir progressivement l'Université de Liège des difficultés inextricables dans lesquelles elle se débattait faute de locaux, faute de place, faute de conditions matérielles appropriées à sa mission et à la mesure de sa croissance.

A côté de cet événement capital, on doit souligner que, le 20 mars, l'Université a inauguré son Centre interdisciplinaire de Calcul : il est équipé d'un ordinateur IBM 650 et géré par un comité de professeurs appartenant aux cinq facultés. C'est là aussi une étape d'importance dans le développement de la recherche scientifique à l'Université de Liège et de la liaison entre l'Industrie et l'Université.

Enfin, les Amis de l'Université ont réuni le 12 mars un Colloque sur les relations culturelles de l'Université avec l'étranger. On en lira dans le rapport détaillé les nombreuses suggestions.

LA REDACTION.



L'État achète 172 hectares
au Sart-Tilman
pour l'Université de Liège



Par acte reçu le 11 mars 1959, l'Etat belge a acquis de la Société Immobilière Bernheim un domaine s'étendant au Sart-Tilman, sur le territoire des Communes d'Angleur, Tilff et Ougrée.

Ces terrains boisés, d'une superficie de 172 hectares, se situent du côté Ourthe de la route du Condroz, entre le Mémorial de la Guerre 1914-18 et le terrain de golf.

C'est là que s'édifiera l'Université de demain.

Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de la politique générale des bâtiments élaborée par le Conseil d'administration de l'Université et poursuivie avec ténacité par M. le Recteur Dubuisson.

Dès à présent, l'étude de l'urbanisation et de l'aménagement du domaine est entreprise.

Le programme des constructions à réaliser comporte l'implantation, en tout premier lieu, de nouveaux instituts destinés à la Faculté des sciences et, ultérieurement, des bâtiments destinés aux Facultés de droit et de philosophie et lettres, ainsi que des écoles et instituts y annexés.

Des homes et restaurants pour les étudiants, la bibliothèque générale, les services administratifs, les ateliers universitaires seront également installés, au moment opportun, sur le campus du Sart-Tilman.

Au cours de cette première phase de travaux, les Facultés de médecine et des sciences appliquées resteront dans la vallée. La première verra ses installations étendues et améliorées dans un vaste complexe à Bavière. La seconde sera regroupée au Val-Benoît.

L'ensemble de ce programme représente un investissement global estimé à 2.700.000.000 de francs.

Tout est mis en œuvre pour réaliser ce programme en une dizaine d'années. Ainsi Liège disposera bientôt d'une université digne de notre époque et capable de faire face aux exigences de l'évolution scientifique et sociale. L'acquisition du Sart-Tilman est une étape particulièrement importante dans la rénovation de l'*Alma Mater* liégeoise.

Les relations culturelles de l'Université de Liège avec l'étranger

Rapports du Colloque organisé le 12 mars 1959
par l'Association des Amis de l'Université

Le 12 mars dernier s'est tenu, à l'Université, un colloque organisé par l'Association des Amis de l'Université et consacré à l'étude des divers problèmes que posent le développement et l'amélioration des relations culturelles de l'Université de Liège avec l'étranger.

Une zone géographique délimitait la compétence de cinq commissions qui ont dressé, pour chacune des régions considérées, l'inventaire des relations existantes et des problèmes qui mériteraient un examen particulier.

Le plan de travail rédigé par l'Association des Amis de l'Université fut adopté par les différentes commissions qui ont spécialement examiné les questions soulevées par :

- l'admission d'étudiants étrangers à l'Université de Liège;
- les relations de l'Université de Liège avec ses anciens étudiants belges ou étrangers établis dans les divers pays considérés;
- les voyages ou séjours d'études de nos étudiants dans ces divers pays;
- les contacts culturels ou scientifiques suivis de professeurs et chercheurs de notre Université avec des professeurs, chercheurs ou autres personnes ressortissant de l'un de ces divers pays.

L'Association des Amis de l'Université adresse ses plus vifs remerciements aux professeurs et membres du personnel scientifique qui ont participé aux séances de travail ou adressé des communications.

Elle est particulièrement reconnaissante à Mlle Leclercq ainsi qu'à MM. Guében, Bacq, Desreux, Buttgenbach et Frenkiel, d'avoir bien voulu présider aux travaux du colloque.

Ses vifs remerciements s'adressent également à Mmes Van de Berg et Westhof, à Mlles Schyns et Wurth ainsi qu'à MM. Winand, Dabin, Fredericq, Govaerts, Bustin, Deleixhe, Franchimont et Morgenthal, qui ont accepté d'assurer le secrétariat des diverses commissions.

COMMISSION DES PAYS DE L'EUROPE DE L'OUEST

La commission est présidée par M. Guében.

Elle est composée de Mlle Pavella, MM. Schlag, Desonay, Paquot, Legraye, Spronck, Halkin, Demoulin, Warland, Welsch, Goossens, Jean Lejeune, Liebecq, Nivelles, Halleux, Lebrun et Simonet.

MM. Swings, Bacq, Macar, Calembert, Coppée, Lobet, Duchesne, Ledoux, P. Fredericq, Verly, Dedecker, Jeuniaux et Geubelle, empêchés, avaient envoyé une note réponse au questionnaire.

Le secrétariat est assuré par MM. Govaerts, Morgenthal et Winand.

La commission, dont la compétence territoriale s'étendait aux pays suivants : Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni, Sarre, Suède, Suisse, Turquie, a décidé d'ajouter à cette liste le Vatican ⁽¹⁾ et l'Islande.

La commission a estimé qu'il lui appartenait de formuler certains vœux. Ces desiderata seront exposés à leur place dans le rapport et repris synthétiquement à titre de conclusion.

L'ordre adopté pour les débats s'est inspiré du schéma établi par l'Association des Amis de l'Université de Liège.

A. — Relations actuellement existantes

La plupart des services de l'Université de Liège ont actuellement des contacts d'ordre culturel ou scientifique avec l'un ou l'autre des pays considérés. Nous citerons, parmi beaucoup d'autres, quelques services et quelques modalités de contacts :

a) Le service d'astrophysique et physique optique, dirigé actuellement par le Professeur Swings, collabore étroitement avec de nombreux pays étrangers et reçoit des visiteurs étrangers. Les membres du service séjournent fréquemment à l'extérieur.

b) Le service des sciences pédagogiques (Professeur Lobet) participe à des instances internationales dans le cadre de l'assistance pédagogique.

c) Le service d'éducation physique (Professeur Coppée).

d) L'institut de botanique (Professeur Bouillenne) a des relations suivies avec une série de pays par l'intermédiaire de la *Revue de Botanique Lejeunia*.

e) Le service de géologie (Professeur Calembert) a des rapports fréquents avec les pays considérés.

(1) Cet Etat intéresse notamment les historiens, les archives du Vatican étant particulièrement riches.

f) Le service de sociologie (Professeur Clémens) a des rapports fréquents avec plusieurs des pays considérés.

Nous nous limiterons à ces quelques indications fragmentaires.

Les pays du ressort de la commission ont, pour la plupart, des rapports avec l'Université de Liège. Certains services sont orientés plus particulièrement vers l'une ou l'autre de ces nations. Ainsi, les membres de la section de philologie germanique s'intéressent surtout aux pays de langue germanique, en y incluant les pays nordiques.

Les contacts revêtent des formes extrêmement diverses, entre autres :

— Le service de biochimie (Professeur Florkin) reçoit des chercheurs étrangers deux fois par mois pour permettre des échanges de vues, une mise à jour des problèmes fondamentaux de la discipline, une meilleure connaissance des langues étrangères.

— Le service de géologie (Professeur Calembert) recourt à des excursions géologiques ou minières sous la conduite de professeurs étrangers, à des stages dans les mines étrangères, afin d'étudier des gisements étrangers caractéristiques.

— La clinique pédiatrique (Professeur Lambrechts) s'intéresse plus spécialement aux rapports avec la Suède et, en particulier, à une clinique de ce pays. Un assistant de la clinique liégeoise se rend régulièrement en Suède, de même qu'un professeur suédois vient à Liège. Les deux services établissent un programme commun de recherches.

— Le service de géologie et géographie physique (Professeur Macar) organise régulièrement pour ses étudiants des excursions à l'étranger (Allemagne, Grande-Bretagne, France, Suisse, Italie, Espagne, Pays-Bas) et reçoit, en contrepartie, des étudiants étrangers.

Cette partie de notre rapport concerne essentiellement des chercheurs diplômés, mais intéresse également les étudiants non diplômés.

D'autre part, aucune organisation systématique des rapports avec d'anciens étudiants de notre Université n'a été créée en dehors d'associations post-universitaires comme l'Association des Ingénieurs sortis de l'École de Liège (A. I. Lg.).

Il ressort des observations émises que les relations culturelles ou scientifiques de nos professeurs et chercheurs reposent surtout sur des contacts personnels sans exclure cependant les accords culturels dont nous traiterons infra.

B. — Opinion qu'il convient de se faire sur les relations actuellement existantes

Les relations scientifiques ou culturelles de l'Université de Liège avec l'étranger se caractérisent par un manque de continuité et sont purement occasionnelles. Elles devraient être appelées à un plus grand développement.

Cette perspective d'avenir est malheureusement entravée par le manque et la décrépitude des locaux actuels et par l'insuffisance de l'équipement scientifique de notre Université (1).

C. — Relations à établir, à développer et/ou à améliorer

Nous examinerons successivement les problèmes posés par le recrutement des étudiants étrangers à Liège, les relations à établir entre l'Université de Liège et ses anciens étudiants établis à l'étranger, les questions soulevées par les voyages et séjours d'études de nos étudiants à l'étranger et enfin les contacts à réaliser entre nos professeurs et chercheurs, d'une part, et l'étranger, d'autre part.

Les relations scientifiques et culturelles avec les pays considérés doivent être développées et améliorées et ce, pour toutes les facultés et toutes les disciplines. Cet effort devrait surtout porter sur les pays avec lesquels la Belgique n'a pas d'accords culturels (par exemple, la Suède et la Suisse).

1. — Recrutement des étudiants étrangers à Liège

Le recrutement des étudiants étrangers à Liège pose des problèmes de divers ordres : un problème d'information et un problème d'ordre moral. Quant aux questions d'ordre financier et scientifique, les membres de la commission estiment qu'ils ne sont pas de la compétence de l'Université de Liège.

a) *Problème d'information.*

1^o Il serait souhaitable de diffuser à l'étranger une *brochure* donnant des renseignements sur notre Université et, notamment sur le cours de langue française pour étrangers, cours méritant une publicité accrue.

Cette brochure pourrait utilement être envoyée aux membres du Corps diplomatique et consulaire belge à l'étranger, à d'anciens étudiants de notre établissement résidant à l'étranger, aux universités étrangères et aux établissements d'enseignement moyen des nations considérées.

L'Association des Amis de l'Université apparaît comme particulièrement qualifiée pour remplir cette tâche.

2^o Les accords directs entre l'Université de Liège et les universités étrangères doivent être encouragés. On pourrait songer, à cet égard, à des *jumelages* entre établissements d'enseignement supérieur, notamment en ce qui concerne les universités suédoises et suisses, ces pays n'ayant pas d'accords culturels avec la Belgique.

(1) Le colloque s'est précisément tenu le jour où, grâce aux efforts de M. le Recteur DUBUISSON, l'Université acquérait un terrain au Sart-Tilman. Une des conditions de l'expansion de notre établissement a ainsi reçu un commencement d'exécution.

Une politique systématique d'échange d'assistants devrait également être envisagée.

b) *Problème d'ordre moral.*

Les membres de la commission estiment unanimement qu'il y aurait lieu de créer un *service d'accueil des étrangers*.

Ce service ou centre d'accueil s'occuperait des étrangers dès leur arrivée à Liège et, notamment, les renseignerait sur les possibilités de logement, les mettrait en contact avec les professeurs et les membres du personnel scientifique. Il centraliserait tous les documents administratifs et universitaires intéressant les non-nationaux, veillerait à éviter les tracasseries policières éventuelles et signalerait, entre autres, l'existence du cours de langue française dont nous avons déjà parlé.

c) *Problème d'ordre financier.*

Cette question ne se pose à la charge ni de notre Université ni de notre pays, mais bien à celle des pays étrangers. C'est à ceux-ci que revient la tâche de financer les séjours de leurs nationaux chez nous.

Toutefois, le jumelage entre universités et le développement des accords culturels permettraient de résoudre plus facilement le problème.

Par ailleurs, le Home des Etudiants pourra mettre des chambres à la disposition des étrangers, surtout au cours des périodes de vacances.

d) *Problème d'ordre scientifique.*

Les questions relevant de ce domaine — équivalence des diplômes, études faites à titre scientifique, etc. — ne sont pas de la compétence de l'Université, mais bien de celle du législateur.

Il faut toutefois signaler qu'une certaine harmonisation au point de vue des diplômes et des règles concernant l'accès à la profession est envisagée dans le cadre des pays participant à la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et au Marché Commun.

2. — *Relations entre l'Université de Liège
et ses anciens étudiants établis à l'étranger*

Les membres de la commission estiment que cette mission de « public relations » incombe soit à l'Association des Amis de l'Université, soit à un service spécial à créer.

Elle pourrait notamment se concrétiser par l'envoi régulier à nos anciens étudiants du Bulletin de l'Association et de la brochure dont nous avons souhaité antérieurement la rédaction.

3. — *Voyages et séjours d'études de nos étudiants à l'étranger*

Nous examinerons quels sont les voyages et séjours d'études souhaitables à l'étranger, les problèmes posés par l'octroi des bourses

et les questions soulevées par l'équivalence des diplômes, tant en Belgique qu'à l'étranger.

a) *Genre de voyages ou séjours d'études à prévoir.*

Les cours de vacances, les séjours en vue de l'examen ou de l'étude d'un problème particulier, en vue de la poursuite d'études commencées en Belgique, visant des études de spécialisation n'existant pas en Belgique, toutes ces suggestions sont pertinentes. Chacune de ces formules est bénéfique.

Les séjours à l'étranger posent cependant le problème de la connaissance des langues étrangères.

1^o De nombreux services de notre Université sont dans l'obligation de développer des séjours à l'étranger.

Les membres des sections de philologie germanique et d'histoire, par exemple, se doivent de permettre à leurs étudiants d'aller étudier sur place les problèmes relevant de leurs disciplines.

Les géologues et les géographes, par ailleurs, reconnaissent la nécessité de voyages à l'étranger, tant pour l'observation de phénomènes inexistantes ou inobservables dans notre pays que pour la connaissance des méthodes appliquées à l'extérieur et des résultats pratiques obtenus.

Il apparaît également que certains étudiants ou jeunes diplômés de la faculté de droit (que ce soit du doctorat en droit ou des licences dépendant de la faculté) doivent effectuer à l'étranger des séjours de durée variable, aux fins de réunir la documentation et de prendre les contacts indispensables pour mener à bien des travaux, mémoires ou thèses portant sur des problèmes de droit international, droit étranger, droit comparé, sciences politiques, administratives, sociales ou économiques, disciplines dans lesquelles l'étude « sur place » des faits et du fonctionnement des institutions s'avère d'une impérieuse nécessité.

2^o Les membres de la commission estiment que des séjours d'ordre culturel et scientifique à l'étranger sont utiles à une meilleure compréhension des autres peuples et des liens unissant les nations entre elles.

3^o Les participants au colloque insistent particulièrement sur la nécessité impérieuse pour nos étudiants de connaître les langues étrangères. Au point de vue de la recherche scientifique, et ce, dans tous les domaines de cette activité, il faut que les étudiants soient invités à mieux posséder les langues étrangères.

Les membres de la commission suggèrent, notamment, de développer l'enseignement de l'anglais et de l'allemand, langues nécessaires pour les rapports avec les pays voisins.

Ils constatent que la généralisation du néerlandais dans l'enseignement moyen constitue un obstacle à une connaissance satisfaisante de ces langues. Certains participants au colloques réclament, au point

de vue des travaux scientifiques et d'une meilleure formation des élites, le libre choix des langues.

Ils réclament également l'admission à l'Université de cours de langues scandinaves parmi les cours facultatifs.

b) Octroi des bourses.

Cette question revêt différents aspects : problèmes d'information, du nombre, du montant et de l'octroi des bourses.

1^o Les membres de la commission de l'Europe de l'ouest, conscients des efforts déjà accomplis dans la perspective d'une meilleure information de l'existence des bourses, recommandent de mettre en œuvre une publicité encore plus large.

2^o Le nombre et le montant des bourses apparaissent nettement insuffisants.

Les bourses du concours des bourses de voyages, par exemple, devraient au moins être doublées en importance. Par ailleurs, elles devraient revenir non seulement aux diplômés et chercheurs, mais aussi aux étudiants non diplômés.

Une subvention appropriée du patrimoine pourrait être accordée à tout étudiant désirant se rendre à l'étranger moyennant l'appui du professeur compétent et, notamment, pour les excursions à l'extérieur pratiquées à la faculté des sciences et des sciences appliquées.

3^o Les membres de la commission estiment que les accords culturels entre la Belgique et les pays étrangers ne fonctionnent pas toujours d'une manière satisfaisante.

Cette situation provient, selon les participants au colloque, de ce que certaines des commissions d'application de ces accords ne comprennent aucun représentant de notre Université.

Les membres de la commission recommandent que chacune des quatre universités soit représentée dans *toutes* les commissions d'application des accords culturels.

Ils souhaitent également que l'Université de Liège se mette en rapport avec l'École Normale Supérieure de Paris pour remettre en vigueur l'accord, tombé en désuétude, entre la France et la Belgique, aux termes duquel l'École Normale Supérieure accueillait chaque année deux chercheurs belges, à savoir un « littéraire » et un « scientifique », sur présentation des facultés faite à notre Ministre de l'Instruction publique.

c) Problème de l'équivalence et de l'utilisation, à l'étranger des diplômes acquis en Belgique et, en Belgique, des diplômes acquis à l'étranger.

Les textes concernant l'équivalence des diplômes devraient être largement diffusés, notamment parmi les membres du personnel scientifique.

Toutefois, ainsi que nous l'avons déjà signalé, une certaine harmonisation des diplômes et des règles sur l'accès à la profession est envisagée par les États membres des Communautés Européennes.

Les membres de la commission insistent particulièrement pour que les semestres passés à l'étranger puissent avoir une valeur pour certaines disciplines.

L'adoption d'une telle règle permettrait à nos étudiants de faire une partie de leurs études à l'étranger sans que les années consacrées à ce séjour soient perdues.

4. — *Contacts suivis entre nos professeurs et chercheurs, d'une part et l'étranger, d'autre part*

Nous traiterons, tout d'abord, des contacts établis ou à établir, des modes d'établissement de ces relations et des difficultés qui peuvent surgir.

1^o Conférences, visites, cours à l'étranger, tous ces modes de contact sont utilisés pratiquement par la plupart des services de notre Université. Ils se révèlent suffisants.

2^o Ces contacts peuvent être établis par accords culturels (il faudrait compléter le nombre de ceux-ci), par accords directs entre universités (et notamment par le recours au procédé du jumelage), par accords personnels (ces initiatives devraient être encouragées par des facilités accrues de crédits).

3^o L'établissement de ces contacts se heurte à plusieurs difficultés :

a) Le temps réduit dont disposent les membres du personnel scientifique et du corps professoral qui ont de lourdes charges didactiques. Les membres de la commission recommandent que l'Université fasse en sorte que les charges professionnelles et administratives ne soient pas telles qu'elles rendent difficiles les séjours à l'étranger. La politique d'augmentation du nombre des membres du personnel scientifique permet d'espérer la disparition de cette entrave.

b) Les dépenses et frais occasionnés par un déplacement à l'étranger et, notamment, par des voyages d'information, devraient être indemnisés intégralement.

Conclusions

Les membres de la commission estiment que les rapports avec l'étranger, surtout avec les pays envisagés, doivent être encouragés, tant en ce qui regarde le séjour d'étudiants étrangers chez nous qu'en

ce qui concerne le voyage à l'extérieur de nos étudiants, membres du personnel scientifique et professeurs.

Afin de promouvoir une telle politique, les membres de la commission ont adopté un certain nombre de vœux, que nous pouvons résumer en dix points :

1° Amélioration des locaux universitaires et du matériel scientifique.

2° Brochure consacrée à l'Université et large diffusion de ce document à l'étranger.

3° Création d'un service d'accueil pour étudiants étrangers.

4° Développement des accords culturels.

5° Jumelage de notre Université avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers.

6° Augmentation du nombre des bourses destinées tant aux diplômés qu'aux étudiants.

7° Développement de l'enseignement des langues.

8° Diminution des charges didactiques du personnel scientifique et du corps professoral.

9° Bonification des années d'études passées à l'étranger.

10° Subventions du patrimoine pour les séjours et excursions scientifiques d'étudiants à l'étranger ainsi que pour les voyages à caractère scientifique et de courte durée des membres du personnel scientifique et du corps professoral.

COMMISSION DES PAYS D'AMÉRIQUE LATINE ET DES PAYS DE L'EUROPE DE L'EST

La commission est présidée par M. Bacq pour l'Amérique latine et par M. Frenkiel pour l'Europe de l'Est.

Elle est composée de MM. Stiennon et Dedecker.

MM. Swings, Monoyer, Macar, Calembert, Lobet, Hyart, Ledoux, J. Duchesne, P. Fredericq et Jeuniaux, empêchés, avaient envoyé une note réponse au questionnaire.

Le secrétariat est assuré par MM. Dabin et Deleixhe.

Les commissions ont suivi le plan proposé par l'Association des Amis de l'Université de Liège. Elles ont, en premier lieu, dressé un inventaire des relations culturelles actuellement existantes puis ont étudié les divers moyens de développer ces relations ou d'en établir de nouvelles.

A. — Relations actuellement existantes

De nombreux services de l'Université de Liège entretiennent actuellement des contacts suivis avec les pays considérés ⁽¹⁾ :

Amérique latine	Nombre de services universitaires en relation	Europe de l'Est	Nombre de services universitaires en relation
Argentine	5	République Démocratique d'Allemagne	2
Brésil	3	Bulgarie	1
Chili	2	Hongrie	1
Mexique	1	Pologne	21
Uruguay	1	Roumanie	1
Venezuela	1	Tchécoslovaquie .	6
		U.R.S.S.	11
		Yougoslavie	2
Soit au total	13	Soit au total	45

Ces relations ont permis l'organisation de visites, d'excursions documentaires, de stages et de conférences; elles n'ont pas spécialement favorisé la venue d'étudiants étrangers à Liège. Les liens existants résultent principalement de contacts personnels de professeurs à professeurs, contacts qui ont parfois conduit à la création d'union d'anciens élèves (section A. I. Lg. polonaise). Ils résultent également d'accords d'université à université (relations entre les Universités de Liège et de Poznan).

Les Membres des commissions croient savoir que l'accord culturel conclu avec la Tchécoslovaquie n'a pas abouti, jusqu'à présent à des

(1) Selon les renseignements parvenus aux commissions, ces services seraient les suivants : *Faculté de Philosophie et Lettres* : Services de MM. les Professeurs VERCAUTEREN, Mme LEJEUNE-DEHOUSSE, HORRENT, Mme COLLON GEVAERT, HYART, Jean LEJEUNE, STIENNON; *Faculté de Droit* : Service de M. le Professeur CLÉMENS; *Faculté des Sciences* : Services de MM. les Professeurs D'OR, SWINGS, BUREAU, MONOYER, ROZET, LEDOUX et DUCHESNE; *Faculté de Médecine* : Services de MM. les Professeurs FLORKIN, BACQ, CHÈVREMONT, MOUREAU, WELSCH et P. FREDERICQ; *Faculté des Sciences appliquées* : Services de MM. les Professeurs CAMPUS, GILLET, DACOS, FOURMARIER, BODART, CALEMBERT et FRENKIEL. Cette liste n'est nullement exhaustive; elle a été établie sur la base des renseignements dont la commission a eu connaissance.

résultats concrets. Ils ignorent d'autre part, si de tels accords existent avec les pays d'Amérique latine.

Des considérations qui précèdent, il est permis de conclure que les relations culturelles existantes sont nettement insuffisantes. Elles présentent un caractère sporadique nuisible à la continuité des efforts. Dans certains domaines particuliers, celui de la slavistique, par exemple, des contacts suivis existent déjà mais ils pourraient être utilement élargis dès le moment où les études slaves auront reçu une place plus grande dans notre université.

B. — Relations à établir ou à développer

Dans l'opinion des Membres participant au colloque, il y aurait lieu de développer les liens existants avec la Yougoslavie, la Pologne et les différents pays d'Amérique latine. Des contacts devraient être noués avec les autres Etats de l'Europe de l'Est, spécialement avec l'U. R. S. S. Les Facultés les plus intéressées par l'existence ou par le développement de ces relations sont les Facultés des sciences, des sciences appliquées, de droit (sciences sociales et économiques), de philosophie et lettres (histoire du moyen âge, slavistique et histoire de l'art). Différentes manières d'établir ou de développer ces liens peuvent être envisagées.

1. — *Recrutement des étudiants étrangers à Liège*

La législation particulière des pays de l'Europe de l'Est pose, dans ce domaine, de nombreux problèmes. En outre, des difficultés financières peuvent ralentir ou empêcher la venue en Belgique d'étudiants étrangers. C'est particulièrement le cas pour les pays d'Amérique latine. La distance séparant ces pays du nôtre constitue certainement un obstacle, les frais de voyage étant extrêmement élevés.

Pour aplanir ces difficultés, il serait possible de recourir à un procédé d'échange de devises ainsi qu'à l'augmentation du nombre des bourses offertes par l'Unesco. Sans nul doute, ces bourses seraient honorées par des candidatures nombreuses. Dans les pays d'Europe orientale, les candidats seraient choisis par les gouvernements. Si la réalisation de cette suggestion s'avérait trop onéreuse, les Membres des commissions estiment que des bourses permettant des séjours plus réduits, pour suivre des cours de vacances ou de perfectionnement par exemple, devraient être créées.

La non équivalence des diplômes, dans certains pays, constitue également un frein au développement d'échanges d'étudiants. Si nos diplômes d'ingénieur sont reconnus valables sans homologation en Pologne, l'inverse n'est nullement vrai. Il n'y a pas, semble-t-il, de difficultés en Amérique latine, réserve faite du diplôme de docteur en médecine pour lequel un examen d'homologation est nécessaire. Le problème de l'utilisation en Belgique d'un diplôme acquis à

l'étranger pourrait être résolu en prenant en considération le programme des établissements universitaires et en facilitant les conditions d'homologation.

L'accueil et l'adaptation des étudiants étrangers à Liège ne suscitent pas de difficultés particulières d'ordre moral. De tout temps, il s'est établi en notre ville une longue tradition en ce domaine. Les Membres des commissions estiment cependant qu'il serait souhaitable de créer un organisme chargé de maintenir le contact entre les étudiants étrangers et les milieux belges; dans cette perspective, l'Université et l'Association des Amis de l'Université pourraient jouer un grand rôle.

Enfin, si la langue est susceptible d'engendrer certaines difficultés (la langue française ayant été remplacée par la langue anglaise depuis 1944-1945 dans les pays d'Europe orientale), celles-ci ne sont nullement décisives; les étudiants des pays considérés apprendraient, en effet, notre langue assez aisément. Pour les ressortissants des pays latino-américains, ces difficultés seraient encore moindres.

2. — *Relations entre l'Université de Liège et ses anciens étudiants établis à l'étranger*

Un grand nombre d'étrangers, spécialement de Polonais, ont sans nul doute conservé un excellent souvenir des études qu'ils ont entreprises à Liège. Aussi, est-il du devoir de notre Université de maintenir le contact régulier avec eux, notamment en leur faisant parvenir une brochure relatant les transformations, l'extension et les principaux travaux de leur Université. En ce qui concerne les ingénieurs, de tels contacts existent mais ils pourraient être amplifiés en assurant une diffusion plus large au bulletin de leur association. Dès au cours de leurs études, ces étudiants devraient être documentés sur les possibilités existantes. Des associations post-universitaires s'inspirant de l'expérience déjà réalisée par l'association des ingénieurs pourraient être créées. Ainsi, seraient maintenus les liens avec les anciens étudiants étrangers, lesquels seraient amenés à jouer un rôle d'agents de liaison entre l'Université de Liège et les universités étrangères.

3. — *Voyages et séjours de nos étudiants à l'étranger*

La question des voyages et séjours d'études des étudiants liégeois à l'étranger mérite d'être repensée dans un nouvel esprit, les formules consacrées n'apportant, en effet, aux élèves que peu d'enrichissement réel et ne présentant pour les professeurs que peu d'intérêt.

Les Membres des commissions estiment que des excursions documentaires et des séjours d'études devraient être organisés spécialement pour les étudiants des mines et de la métallurgie. Nos étudiants devraient avoir la possibilité d'effectuer à l'étranger des travaux de fin d'études et d'y poursuivre, dans certains cas exceptionnels, des études complémentaires et de spécialisation. Des voyages donnant

aux étudiants la possibilité d'améliorer leurs connaissances linguistiques seraient souhaitables; ils leur permettraient également de se faire une opinion sur les conditions de vie à l'étranger.

La possibilité pour nos étudiants d'effectuer des voyages et séjours à l'étranger est étroitement liée à l'octroi des bourses. En cette matière, les Membres participant au colloque regrettent que la publicité donnée aux bourses vacantes soit insuffisante. Ils souhaiteraient que soit publié un *recueil permanent des bourses*, recueil qui permettrait aux chefs de service et aux associations d'étudiants d'orienter les chercheurs dans leurs demandes de subsides. Ainsi, les professeurs et les membres du personnel scientifique auraient la possibilité d'encourager les étudiants à bénéficier de ces crédits.

Le nombre et le montant des bourses paraissent, dans certains cas, insuffisants. Il en est ainsi particulièrement pour les bourses permettant la poursuite d'études dans des pays éloignés. Dans ces cas, la somme attribuée ne couvre pas toujours les frais de voyage.

Le mode de désignation des boursiers devrait être reconsidéré. Dans l'hypothèse où le nombre des bourses serait accru, il serait possible d'attacher moins d'importance aux titres actuels des candidats pour considérer l'intérêt de la mission proposée, les goûts et qualités humaines de ceux-ci ainsi que la part réelle que prendront leurs parrains et hôtes à les acheminer vers une réussite. Un tel système suffirait parfois à donner confiance, à rendre l'enthousiasme et, en définitive, à déterminer une vocation.

Aucun obstacle juridique ne s'oppose à l'envoi d'étudiants liégeois dans les pays latino-américains. Il en va différemment dans les pays d'Europe orientale. Les difficultés rencontrées disparaîtraient néanmoins par la conclusion d'accords culturels ou d'accords d'université à université.

La langue constitue certainement un obstacle; celui-ci est beaucoup plus important pour les pays d'Europe de l'Est que pour ceux d'Amérique latine, l'espagnol et le portugais étant relativement aisés à assimiler par nos étudiants.

4. — *Contacts suivis entre nos professeurs et chercheurs d'une part, et l'étranger d'autre part*

Les contacts à établir entre les professeurs et chercheurs de l'Université de Liège, d'une part, et l'étranger, d'autre part, sont les suivants : conférences, visites, cours, contacts personnels et séjours de vacances. Les travaux pratiques devraient être coordonnés; des recherches identiques entraînant des pertes de temps pourraient être évitées si une plus grande collaboration existait entre les services similaires des différentes universités. Les échanges de documentation, tirés à part, et en général de toute publication devraient être amplifiés afin de permettre à tous les services de connaître les travaux entrepris dans les universités étrangères.

Ces différents contacts devraient être établis, de préférence, par le moyen d'accords d'université à université, accords pouvant aller jusqu'au jumelage. Des liens personnels entre professeurs seraient également souhaitables. Les accords culturels semblent donner de moins bons résultats que les deux procédés précédents. Ces accords ont été, en tous cas, peu profitables jusqu'ici pour l'Université de Liège. Il faudrait trouver le moyen de rétablir plus équitablement les attributions.

Pour certains pays, des solutions particulières s'imposent. Un accord culturel conclu avec le Brésil serait fort utile; il en est de même pour l'U. R. S. S. Quant à la Pologne, le développement des relations personnelles existantes seraient peut-être suffisant.

De hautes personnalités universitaires polonaises ont suggéré à M. le Président Frenkiel que soient multipliés les échanges d'ensembles musicaux et théâtraux des différentes universités. La réception de professeurs de l'Université de Liège dans des homes de vacances pourrait être organisée.

Les Membres des commissions estiment que la collaboration de nos savants et chercheurs aux activités des organisations internationales doit être encouragée à la condition toutefois que cette participation ne nuise pas à l'activité scientifique de notre Université.

* * *

La Belgique et particulièrement l'Université de Liège bénéficient à l'étranger, spécialement dans les pays latino-américains, d'une situation favorable, le français demeurant dans cette région une langue internationale de première importance. De nombreux chercheurs latino-américains effectuent des séjours d'études à l'étranger et ils sont attirés par les conditions de travail que peut assurer un centre renommé et par la facilité avec laquelle ils peuvent obtenir une subvention. C'est donc par la qualité scientifique de nos services et par notre sens de l'hospitalité que nous pouvons favoriser la venue à l'Université de Liège de ces étrangers.

L'établissement de relations suivies avec les pays de l'Europe de l'Est paraît engendrer plus de difficultés, sauf en ce qui concerne la Yougoslavie et la Pologne.

* * *

En conclusion, les Membres des commissions estiment que la difficulté majeure pour l'établissement et le développement de contacts entre notre Université et l'étranger est d'ordre financier.

Il paraît indispensable de prévoir des crédits permettant de financer les frais de voyage de nos professeurs et chercheurs; il faudrait séparer du montant accordé par les bourses les frais de voyage, le financement du séjour suscitant très souvent beaucoup moins de difficultés.

Des crédits devraient également être alloués pour permettre de recevoir dignement les professeurs et chercheurs étrangers. Les services dans lesquels des étrangers effectuent des travaux devraient recevoir un subside spécial de l'Etat; étant donné la lenteur et la précarité de cette source, il paraît indispensable que le Patrimoine de l'Université participe aux frais qu'occasionne la présence d'un ou de plusieurs étrangers dans un service.

Les Membres des commissions regrettent que notre pays se trouve actuellement en état d'infériorité face à la concurrence culturelle de ses voisins (France et République fédérale d'Allemagne). Un effort adéquat serait toutefois susceptible de redresser ce point faible de nos relations extérieures.

* * *

Les observations émises ci-dessus par les participants à ce colloque sont, bien entendu, de portée limitée. De nombreux services de l'Université n'ont pas pris part au débat organisé par l'Association des Amis de l'Université. Cette situation peut s'expliquer par le fait que certains n'ont pas encore rencontré de problèmes particuliers, que d'autres sont satisfaits des relations culturelles existantes ou qu'enfin ils manquent de moyens matériels et financiers. Pour ces derniers, les Membres des commissions émettent le vœu que les discussions actuelles et le présent rapport portent leurs fruits.

COMMISSION DES PAYS D'AFRIQUE ET DES PAYS ARABES

La commission est présidée par M. Buttgenbach.

Elle est composée de Mme Mertens, MM. Paulus, F. Duyckaerts et Vanhove. M. Calembert, empêché, avait envoyé une note réponse au questionnaire.

En cours de séance, Mlle Leclercq, MM. Clémens et Debot se sont joints à la commission.

Le secrétariat est assuré par Mmes Van de Berg, Westhof et M. Bustin.

Après avoir rappelé le but du colloque, Monsieur le Président propose la division de la séance en deux parties : la première sera consacrée à l'examen des problèmes relatifs aux pays d'Afrique, moins les pays arabes, et la seconde à l'examen des problèmes relatifs aux pays arabes.

Sans songer à épuiser tous les aspects des problèmes soulevés par le questionnaire, la commission décide de suivre, dans la discussion, les grandes lignes de ce questionnaire.

A. — Pays d'Afrique, moins les pays arabes

Les travaux ont été consacrés exclusivement aux problèmes relatifs au *Congo belge*, aucun des membres n'ayant manifesté le désir de voir aborder ces problèmes relativement à d'autres pays d'Afrique.

1. — *Etudiants congolais à Liège*

Monsieur le Président attire l'attention de l'assemblée sur le fait que le problème se pose de la manière suivante : étant donné que deux universités ont été créées au Congo belge, *dans quelles conditions faut-il encourager la présence d'étudiants congolais à l'Université de Liège ?*

Il rappelle qu'une thèse — qui lui semble défendable — eût été de commencer par établir au Congo des études de candidature et de permettre aux étudiants congolais de continuer, au moyen de bourses, leur formation universitaire par des études de licence ou de doctorat dans les universités belges.

M. Paulus estime que les deux thèses — études universitaires des congolais en Belgique et au Congo — peuvent s'appuyer sur des arguments valables. Il constate cependant l'existence d'un certain mépris de l'étudiant africain à l'égard des universités belges au Congo. Ce mépris traduit le désir d'une égalité complète en même temps que le sentiment que seules les universités européennes permettent aux africains de pénétrer le « secret des blancs ». Cet état d'âme aboutit au fait qu'on voit des africains se cotiser pour offrir, à titre privé, des bourses permettant aux meilleurs d'entre eux, de faire des études universitaires en Belgique.

Il pense que l'état d'esprit actuel des milieux congolais est que les universités sont réclamées et acceptées comme un acquit positif en vue de l'indépendance future mais que ces milieux n'en désirent pas moins que les meilleurs d'entre eux reçoivent une certaine formation dans les universités européennes.

M. Vanbove rappelle que le Gouvernement du Congo belge et du Ruanda-Urundi a été amené à choisir entre deux formules : parachèvement de la pyramide scolaire par la création sur place d'universités ou envoi d'étudiants africains dans la métropole. Il s'est rallié à la première en tenant compte notamment du fait qu'un pays destiné à devenir un Etat, à plus ou moins brève échéance, doit être pourvu de l'appareil culturel le plus complet possible (universités, musées, théâtres, etc...). Mais cette politique n'exclut pas la venue d'étudiants africains en Belgique. Un système de bourses est prévu à cet effet en faveur des jeunes gens du Congo belge et du Ruanda-Urundi pour leur permettre :

a) de faire des études post-secondaires et universitaires non organisées en Afrique belge et utiles cependant à la communauté;

b) d'acquérir un complément de formation à l'issue de leurs études en Afrique. En dehors de ces cas, le Gouvernement du Congo belge et du Ruanda-Urundi n'interviendra pas et les institutions qui accueilleraient des étudiants noirs devraient les accepter à leurs risques et périls.

Une commission chargée d'examiner les demandes de bourses va être créée incessamment au Département. Il est à prévoir que son action amènera le Ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi à

entreprendre des démarches auprès des universités belges et d'autres établissements d'enseignement pour obtenir la coordination hautement souhaitable des activités des institutions belges et africaines en la matière.

M. *Buttgenbach* attire l'attention sur l'importance de la composition de cette commission.

Il faut veiller à ce que les universités y soient représentées *sur pied d'égalité*. Il arrive trop souvent que, dans des commissions de ce genre, chaque université n'ait pas sa *représentation propre* : deux universités y étant, par exemple, représentées par la même personnalité qui est titulaire de cours à la fois aux universités de Gand et de Liège ou aux universités de Gand et de Bruxelles.

Cette situation est encore aggravée par le fait que certains hauts fonctionnaires sont en même temps professeurs dans les universités libres, beaucoup plus fréquemment que dans les universités de l'Etat.

Il en résulte que les propositions de ces commissions sont faussées : les universités de Bruxelles et de Louvain qui ont l'avantage d'être bilingues et qui ont souvent — directement ou indirectement — une représentation renforcée dans les commissions de ce genre y jouissent aussi d'une influence prépondérante.

Il faut donc veiller à ce que la composition de la commission envisagée soit telle que chacune des universités y soit représentée sur pied d'égalité et que les bourses d'études à créer soient réparties d'une façon équitable entre les quatre universités du pays.

Suit un échange de vues entre *Monsieur le Président*, MM. *Paulus, Duyckaerts, Vanhove et Debot* au sujet de l'équivalence théorique et pratique des diplômes délivrés actuellement par les universités du Congo et par les universités belges. L'équivalence théorique est décidée par la législation. Mais qu'en est-il de l'équivalence pratique ?

M. *Duyckaerts* constate, sans en rechercher les causes (milieu familial, études secondaires...), un décalage de formation entre les noirs et les blancs et les difficultés d'adaptation des noirs à nos universités. Il estime qu'il y a un *problème de l'encadrement des étudiants étrangers*. Ceux-ci seront attirés vers notre Université dans la mesure où elle les amènera à un résultat et où elle les aidera à atteindre ce résultat.

M. *Duyckaerts*, constatant cette nécessité de suivre, contrôler, former les noirs et non seulement d'exiger des connaissances théoriques où leur bonne mémoire joue un grand rôle, regrette que l'on ait poussé les sciences morales et humaines, où les possibilités de contrôle sont quasi nulles, plutôt que les sciences techniques où l'on peut vérifier la qualité du résultat obtenu.

À ce sujet, M. *Vanhove* insiste également sur l'importance du problème de *l'encadrement, tant social que scientifique*, des étudiants congolais venant dans les universités belges.

Au *point de vue social*, nous connaissons le cas d'étudiants noirs arrivés à Liège avec femme et enfants et sans être assurés de pouvoir

subvenir de manière régulière et suffisante à leurs besoins. La conséquence a été que le Service social de l'Université a été rapidement submergé. Un ancien fonctionnaire d'Afrique a été délégué par le Département pour résoudre sur le plan financier les problèmes les plus douloureux, mais son intervention ne sera jamais que limitée et ne pourra jamais suppléer à l'absence d'une bourse régulière. La prudence s'impose donc dans ce domaine.

L'*encadrement scientifique* des étudiants africains s'impose aussi avec une égale nécessité. Ces jeunes gens sont certes, aussi bien que les blancs, capables d'absorber les matières qui leur sont enseignées. Mais pour qu'ils puissent pleinement les assimiler, il faut qu'ils combinent le handicap de leur formation secondaire souvent insuffisante encore et les lacunes de leur éducation familiale. Le parrainage de leurs professeurs — s'ils l'acceptent avec confiance — est donc quasi indispensable. Mais il ne faut pas se dissimuler que pareil ministère est délicat — étant donné les complexes dont souffrent généralement les intéressés — et très absorbant.

Monsieur le Président résume les débats et l'assemblée se met d'accord sur *les conclusions suivantes* et les vœux qui les accompagnent :

1^o tenant compte du fait irréversible de la création d'universités au Congo, il est normal que les Congolais effectuent leurs études supérieures dans ces universités;

2^o il est souhaitable que le plus grand nombre d'entre eux puisse compléter ces études par des études complémentaires — doctorats ou licences complémentaires — dans les universités belges ;

3^o cette possibilité doit être facilitée par la création de bourses de spécialisation.

Elle émet le vœu de voir se multiplier le nombre de ces bourses qui doivent permettre à des étudiants congolais :

a) d'obtenir dans une université belge un diplôme ou un grade complémentaire au diplôme ou au grade obtenu dans une des universités du Congo ou d'effectuer, dans les séminaires ou laboratoires des universités belges, des stages ou des recherches de perfectionnement;

b) d'effectuer dans les universités belges des études et d'y obtenir des grades qui ne seraient pas encore organisés ou créés dans les universités du Congo.

Avertie du fait qu'une commission va être créée par le gouvernement en vue de la création de ces bourses, elle émet également le vœu que cette commission soit composée de telle façon que les universités y soient représentées sur un pied d'égalité *réelle* et que soit mis fin à un système qui, en fait, peut donner à l'une des universités belges une représentation ou une influence prépondérante par rapport à une autre.

4^o la commission estime que le problème de l'encadrement moral et scientifique des étudiants congolais en Belgique est de toute première importance.

L'organisation de cet encadrement est particulièrement délicate, tant sur le plan technique que sur le plan psychologique.

Elle estime, d'ailleurs, que le problème de cet encadrement ne se pose pas exclusivement à l'égard des étudiants congolais mais qu'il existe pour tous les étudiants venant de pays sous-développés.

La solution de ce problème ne devrait donc pas être recherchée uniquement à l'égard des étudiants venant du Congo belge mais devrait être étudiée et organisée sur un plan plus général de l'aide aux étudiants étrangers, ce qui ménagerait la susceptibilité des Congolais.

La commission estime donc que l'examen de cette question devrait faire l'objet d'une nouvelle réunion, avec les membres des autres commissions qui en auraient abordé l'examen.

2. — Relations de l'Université avec ses anciens étudiants établis au Congo belge

La commission constate l'existence d'Associations d'Anciens Etudiants de l'Université de Liège, établis au Congo belge. Ces associations entretiennent de bonnes relations avec l'Association des Amis de l'Université.

Elle constate également que certaines d'entre elles sont vivantes et actives; mais que d'autres sont en sommeil.

3. — Voyages et séjours d'études d'étudiants au Congo belge

Monsieur le Président, rappelant l'existence de deux bourses de voyage accordées annuellement par l'Otraco, estime qu'étant donné leur organisation actuelle — itinéraire trop chargé, voyage continu, pas de résidence de plus de huit jours dans le même endroit — ils constituent essentiellement des voyages de tourisme et n'atteignent pas le but recherché qui est de susciter des carrières africaines et le désir de fixation des intéressés au Congo belge.

Mme Mertens partage ce sentiment. Cette situation provient de ce que la formule des bourses de l'Otraco implique des déplacements continus qui ne donnent pas à l'étudiant l'occasion d'accomplir, dans un endroit déterminé, le séjour suffisamment long qu'exige la réalisation d'un travail ou d'une activité scientifique un peu sérieuse.

M. Paulus pense que les jeunes ne s'attacheront au Congo que s'ils ont eu l'occasion d'y réussir quelque chose.

Cela suppose que le voyage de l'étudiant ait un but précis et cela suppose aussi un allongement de la durée de ces voyages permettant un séjour d'une durée suffisante dans un endroit déterminé et en vue de l'étude d'une question déterminée. Ici encore se pose la question

de l'encadrement des étudiants intéressés par le patronage donné à l'étudiant par un professeur sous la direction duquel il poursuivrait l'étude dont il est chargé, qu'il s'agisse du professeur qui, en Belgique, patronne son travail ou d'un professeur d'une des universités congolaises, ou d'un membre des institutions scientifiques africaines (IRSIA, IRSAC, FULREAC, etc...).

Mlle Leclercq signale aussi l'aide que pourraient apporter aux étudiants les membres d'associations d'anciens de l'Université de Liège au Congo qui ont acquis une expérience dans le secteur scientifique choisi par l'étudiant pour son travail.

Elle se demande si les bourses de voyage ne devraient pas être réservées aux élèves qui possèdent déjà un grade de licencié et qui poursuivent un travail de doctorat.

Après échange de vues entre le Président, Mlle Leclercq, Mme Mertens, M. Paulus et M. Debot, il semble pourtant qu'il faille accorder également les bourses envisagées à des étudiants qui préparent leur mémoire de licence et en vue de cette préparation. Mais il faudrait, au minimum, qu'il s'agisse d'un élève de licence et qui ait en vue la préparation et l'étude sur place d'une question déterminée et d'une certaine importance.

Mlle Leclercq estime aussi que, si l'étudiant doit nécessairement avoir reçu certaines directives d'un professeur liégeois quant au choix de la question à étudier, la direction scientifique de l'étude sur place pourrait être laissée aux membres des universités congolaises, dans la mesure où ils ne sont pas en vacances, ou aux membres des organismes scientifiques ou autres établis au Congo et sur les indications desquels l'intéressé réaliserait son étude.

Monsieur le Président attire l'attention de la commission sur la nécessité qu'il y a — étant donné la crise de désaffection dont pâtit actuellement le Congo — de multiplier le nombre de bourses de voyage et d'études susceptibles de créer chez nos jeunes des vocations africaines.

Partageant ce sentiment, la commission pose le problème du financement de ces bourses : par l'Etat, par la Commission du patrimoine, etc...

Monsieur le Président ne croit pas que ce problème soit de la compétence de la commission : si on estime qu'il est indispensable d'augmenter le nombre de bourses de voyages scientifiques au Congo, il appartiendra aux autorités académiques de trouver la formule de leur financement.

En conclusion, la commission décide à l'unanimité :

1^o que la formule des bourses de voyage Otraco devrait être revue, en accord avec cet organisme.

Les étudiants bénéficiaires de ces bourses devraient être chargés d'une étude bien déterminée, patronnée par un membre du corps enseignant ou scientifique, auquel l'intéressé devrait soumettre, pour jugement, son travail après son retour en Belgique.

L'intéressé devrait éventuellement se voir imposer, pendant son séjour de deux mois au Congo, de résider suffisamment longtemps dans un endroit ou une région déterminée pour pouvoir mener à bien l'étude dont il est chargé.

Le caractère touristique de ces voyages ne devrait pas être supprimé mais la durée des séjours touristiques devrait être réduite, en fonction du temps jugé nécessaire à la réalisation, à un endroit ou dans une région déterminée, du travail dont l'étudiant est chargé, ceci afin d'éviter de multiplier des déplacements qui nuisent au travail en profondeur.

2° La nécessité toute particulière, dans les circonstances actuelles, de susciter des vocations africaines et de parer à une certaine désaffection se manifestant à l'égard de ces carrières exige *la création d'un certain nombre de bourses scientifiques* de longue durée — six ou douze mois, voire deux à trois ans dans le cas de la préparation d'une thèse de doctorat.

Ces bourses seraient réservées aux élèves de deuxième licence, préparant leur mémoire de licence, et aux élèves terminant un cycle complet d'études universitaires et préparant soit un doctorat, soit un travail scientifique déterminé.

La direction de l'exécution du travail sur place devrait être, dans toute la mesure du possible, laissée soit aux membres des universités belges au Congo, à ceux des institutions de recherches scientifiques de la Colonie ou aux personnalités compétentes en la matière et établies au Congo.

4. — *Relations entre professeurs et chercheurs de l'Université de Liège et des universités congolaises*

Après échange de vues entre *Mlle Leclercq*, *MM. Paulus* et *Duyckaerts*, la commission estime que l'établissement de ces contacts serait extrêmement utile avec les professeurs des universités africaines, souvent jeunes et chargés de la très délicate mission de l'adaptation de notre enseignement à la mentalité des Congolais.

Mais, elle constate aussi que ces rapports sont difficiles à établir sur le plan organique — par exemple, sous la forme d'invitation des professeurs des universités congolaises à venir donner un cycle de conférences dans nos universités — à raison du fait qu'ils sont généralement surchargés et qu'ils ne peuvent se libérer que pendant la période des vacances.

Elle constate également que ces contacts sont très délicats à réaliser sur le plan psychologique, les professeurs des universités congolaises répugnant à tout ce qui pourrait ressembler à une tutelle scientifique de leurs activités.

Elle croit que les contacts doivent donc s'établir surtout sur le plan personnel et être le fait d'initiatives personnelles des chefs de service intéressés, au gré des circonstances et des possibilités.

A la suggestion de *Mlle Leclercq*, elle émet toutefois le vœu que nos étudiants puissent être envoyés dans les universités congolaises pour y effectuer leur dernière année de licence ou leur thèse de doctorat sous la direction et la responsabilité d'un professeur d'une des universités coloniales.

B. — Pays arabes

a) EGYPTE.

Rentrant d'un séjour de trois mois à l'Université du Caire, *M. Buttgenbach* expose son point de vue relativement aux problèmes posés.

1. — Relations entre professeurs belges et égyptiens

En ce qui concerne la Faculté de droit, il n'est pas douteux que si les possibilités de recherches scientifiques sont limitées pour les juristes ou les économistes belges se rendant en Egypte, les universités égyptiennes ont besoin de la présence de juristes et d'économistes formés aux conceptions occidentales — et particulièrement des écoles françaises et belges — pour la formation des étudiants de leurs doctorats, au programme desquels figurent obligatoirement un certain nombre de cours en langue française.

Il y a là une mission à remplir et que, pour le moment, l'Université du Caire offre aux professeurs belges : elle a invité cette année un spécialiste louvaniste de l'économie politique et un spécialiste liégeois du droit administratif et souhaite, pour l'année académique prochaine, la présence d'un spécialiste liégeois de la même branche et, en plus, d'un civiliste et d'un commercialiste.

Il ne paraît pas douteux non plus que, du point de vue de la recherche scientifique, le séjour de professeurs belges en Egypte puisse présenter un grand intérêt dans certains domaines — tels que la linguistique, l'art et l'archéologie — pour ne citer que ces domaines à titre exemplatif.

Il semble également que l'invitation de collègues égyptiens à l'Université de Liège pour y donner soit quelques conférences, soit une série de cours, présente un réel intérêt dans les domaines précités du droit, de la linguistique et de l'art et de l'archéologie.

La question de l'invitation des professeurs égyptiens en Belgique et spécialement à l'Université de Liège est à l'étude.

Des contacts ont été pris à ce sujet avec les instances compétentes belges au Caire et à Bruxelles.

Mlle Leclercq estime qu'il serait souhaitable que la Faculté des sciences de l'Université de Liège puisse entrer en contact avec la même Faculté de l'Université du Caire, ceci grâce à l'obligeante intervention de *M. Buttgenbach*, s'il veut bien accepter de se charger de susciter des rapprochements entre les professeurs des deux universités.

M. Buttgenbach accepterait très volontiers d'être l'intermédiaire

entre la Faculté des sciences du Caire et de Liège et est évidemment à la disposition de cette dernière, dans le cas où il serait appelé à accomplir une nouvelle mission en Egypte pendant l'année académique 1959-1960. Il se tient évidemment, dans cette éventualité, à la disposition de la Faculté des sciences de Liège et des collègues de cette Faculté qui estimeraient utile son intervention au Caire.

2. — *Echanges d'étudiants*

La solution de ce problème a retenu l'attention de *M. Buttgenbach*, lors de son séjour en Egypte.

Il semble qu'elle soit difficile, en dehors de la conclusion d'un accord culturel, en négociation.

Ici encore, des démarches sont en cours qui retiennent l'attention de notre Université.

Cette question mérite attention car s'il y a de nombreux étudiants égyptiens qui souhaitent poursuivre leur formation générale dans nos universités, il y aurait intérêt à envoyer en Egypte certains de nos étudiants belges susceptibles d'y trouver une formation spécialisée dans certains domaines des sciences — notamment linguistiques ou archéologiques.

b) AUTRES PAYS ARABES.

La commission estime que l'effort de propagande devrait être intensifié en ce domaine.

Il conviendrait notamment que le nom des anciens élèves de ces pays, sortis de notre Université et rentrés dans leur pays d'origine, soit répertorié et que des contacts soient renoués avec eux, s'ils ont été perdus.

On pourrait tenter de les faire entrer dans l'Association des Amis de l'Université de Liège en leur envoyant gratuitement le Bulletin de cette association pendant un an.

On pourrait aussi, par ce moyen, s'attacher les étudiants étrangers qui, chaque année, sortent diplômés de notre Université.

La propagande en faveur de notre Université dans les pays arabes s'est, par ailleurs, manifestée par l'envoi de la brochure « Liège et son Université » aux ambassades de ces pays en Belgique et aux ambassades de Belgique dans ces pays. On a également touché les écoles dont on avait l'adresse par d'anciens étudiants.

La commission estime que ces initiatives sont excellentes.

Elle pense, toutefois, qu'elles seraient utilement complétées par des *contacts personnels* à prendre et à entretenir avec les ambassades en Belgique des divers pays intéressés, afin de mieux connaître leurs desiderata et de mieux les renseigner sur ce que notre Université désirerait obtenir d'eux.

Ce rôle « d'ambassadeur itinérant » de notre Université, en vue de l'établissement de ces contacts, ne pourrait être rempli que par la personnalité chargée du service des « Public relations ».

Ce service a certainement un rôle à remplir en ce qui concerne l'organisation, la coordination et la réalisation des contacts de notre Université non seulement avec les pays arabes mais avec tous ceux où elle est susceptible d'inaugurer, de maintenir ou de développer son influence.

COMMISSION DES PAYS D'ASIE ET D'AUSTRALIE

La commission est présidée par Mlle Leclercq.

Elle est composée de MM. Fohalle et Hamoir.

MM. Tulippe, Gillet et Chèvremont, empêchés, avaient adressé une note réponse au questionnaire.

Le secrétariat est assuré par Mlles Schyns et Wurth.

Mlle Leclercq expose brièvement l'objet du colloque : circonscrire les problèmes relatifs aux échanges culturels qui peuvent se poser dans les services de l'Université de Liège.

La compétence territoriale de cette commission est limitée à l'Asie à l'exception des pays arabes. Cette aire territoriale est beaucoup trop vaste. Aussi convient-il d'examiner les relations culturelles momentanément pour cinq pays de l'Asie, à savoir : la Chine, l'Inde, Israël, le Japon et le Pakistan.

Le champ d'investigation de la commission Asie-Australie-Nouvelle-Zélande n'a pas été réduit arbitrairement. Le choix des pays précités a été opéré en tenant compte, d'une part, des échanges culturels existants et, d'autre part, des échanges culturels désirés par les professeurs appartenant à diverses disciplines de notre Université.

Premier problème

Il convient préalablement de recenser les bourses d'échange culturel qui sont offertes aux étudiants sur la base d'accords culturels établis entre les gouvernements.

Mlle Leclercq dresse la liste des bourses d'échange culturel créées en Belgique. Elle s'est référée pour la détermination de cet inventaire au volume 10 publié par l'Unesco.

Octroi d'une bourse pour l'Inde ⁽¹⁾ ;

Octroi de trois bourses pour l'Indonésie;

Octroi d'une bourse pour l'Iran;

(1) Pour l'Inde, le gouvernement belge alloue en réalité deux bourses d'une durée de cinq ans correspondant à un cycle complet d'études. Ces bourses sont octroyées pour la Faculté des sciences et des sciences appliquées. Le montant de cette bourse est de 5000 francs par mois pendant huit mois, voyage aller et retour payé. Retrait de la bourse au premier échec aux examens sans retour payé.

Octroi d'une bourse pour Israël;
Octroi d'une bourse pour le Pakistan;
Octroi d'une bourse pour la Thaïlande.

Il n'existe aucun accord culturel avec de grands pays comme le Japon et la Chine. Signalons, cependant, pour ce dernier pays, l'existence d'une Association Belgique-Chine dont le siège social est établi avenue Louise, 201, à Bruxelles.

Deuxième problème

Mlle Leclercq dresse alors l'inventaire des relations culturelles actuellement existantes au sein de notre Université. Elle cite différents laboratoires de l'Université qui sont en contact avec les laboratoires des pays asiatiques. Il s'agit en l'occurrence :

1° du laboratoire de M. Coheur qui a des relations scientifiques avec l'Inde, l'Indonésie;

2° du laboratoire de M. Swings, en contact avec l'Inde, l'Indonésie, le Japon, Israël, l'Australie, le Pakistan, la Nouvelle-Zélande;

3° du laboratoire de M. Welsch, en contact avec le Japon et Israël;

4° du laboratoire de M. Rameau, en contact avec l'Indonésie, le Japon, Israël et la Chine;

5° du laboratoire de Mlle Leclercq, en contact avec l'Inde, l'Indonésie, le Japon, Israël, l'Australie et la Chine;

6° du service de M. Clémens, en contact avec Israël et le Japon.

Elle mentionne ensuite les professeurs qui lui ont exprimé le désir de développer les échanges culturels ou scientifiques.

M. Chèvremont voudrait intensifier les relations avec le Japon; M. Fohalle avec l'Inde; M. Frenay, avec l'Australie, l'Inde et le Japon; M. Gillet, avec l'Inde; M. Hamoir, avec l'Australie; M. Rameau opérant pour M. Monoyer, avec l'Australie et la Néo-Zélande; M. Tulippe, avec l'Inde, le Japon et le Pakistan.

Au cours de ce colloque, diverses suggestions sont émises en vue d'intensifier les relations culturelles avec les pays précités.

M. Hamoir manifeste son intention d'écrire au « Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation » Camberra, Australie. Il pense obtenir, de cette façon, des renseignements qui faciliteraient, éventuellement, la création de bourses d'échanges culturels, l'établissement de contacts scientifiques dans le domaine de la bio-chimie, des études relatives à la laine, à l'exportation des fruits (botanique appliquée), de la « Food technology », de la médecine vétérinaire.

Il se mettra également en rapport avec la délégation belge résidant à Sydney. Cette délégation belge s'occupe notamment des questions relatives au commerce. A ce propos, M. Hamoir fait remarquer que notre balance commerciale est déficitaire en raison de l'excédent de

nos importations sur les exportations. A son avis, cette situation pourrait peut-être servir de base pour suggérer à l'Australie de rétablir l'équilibre en favorisant des échanges culturels et scientifiques.

Mlle Leclercq mentionne alors un échange de correspondances qu'elle a eu avec le Vice-chancellor, M. G. W. Patton de l'Université de Melbourne, Australie.

Elle fait état d'une lettre où le Vice-chancellor de cette université énumère les différents échanges culturels établis dans ce pays avec les universités étrangères.

Les étudiants australiens obtiennent des bourses d'échanges, type Fulbright avec les U. S. A. Elles leur donnent la possibilité d'étudier dans les universités de ce pays et, réciproquement, les ressortissants des U. S. A. en Australie.

Le Vice-chancellor de l'Université de Melbourne fait également état dans sa lettre des « scholarship » offertes les années précédentes par l'Allemagne, la Hollande et la France à des étudiants australiens. Il signale, à ce propos, qu'il n'y eut pas de réciprocité de la part du gouvernement australien en faveur d'étudiants européens. La cause en est le manque de fonds.

La plupart des échanges culturels sont centrés vers la Grande-Bretagne. En général, ce sont de grands organismes qui offrent les bourses d'échanges culturels sur base de réciprocité : le Commonwealth Scientific Research Organisation, la Shell company, le Rhodes Trust. Le « Victorian fund » notamment octroie trois bourses aux étudiants de Grande-Bretagne.

Mlle Leclercq indique, d'autre part, que des échanges culturels peuvent s'établir avec l'Inde. Les bourses pourraient être accordées après négociations sur le plan des ambassades.

Mlle Leclercq a reçu du département de botanique de l'Université de Delhi (Professeur P. Maheshwari, Head of the department) les indications sur les différents milieux gouvernementaux et institutions scientifiques à toucher en vue d'élargir les échanges :

1. Vice chancellor, University of Delhi 8, India.
2. Secretary, Ministry of scientific research and cultural affairs, Government of India, New Delhi.
3. Director general, council of scientific and industrial research, Old Mill Road, New Delhi.
4. Secretary, Education Ministry, Government of India, New-Delhi.

Les membres de la commission présents à la séance délimitent alors les problèmes qui se posent lors de l'octroi de bourses d'échange culturel.

1^o Le premier problème se pose quant au choix des candidats. Faut-il désigner des étudiants porteurs d'un diplôme de candidat ou des étudiants licenciés ?

Les membres sont unanimes pour opter en faveur d'étudiants licenciés. Ils considèrent que les jeunes gens sont plus mûrs et qu'ils

ont déjà fait l'objet d'une sélection préalable. De plus, c'est un moyen d'augmenter le nombre de bourses car les étudiants licenciés ne restent guère plus d'un an ou deux.

2^o Le français étant une langue de peu d'extension, la difficulté linguistique peut être aisément vaincue à l'échelon des licenciés. En général, le corps professoral de notre université a une connaissance suffisante de l'anglais pour donner un enseignement fructueux à des licenciés étrangers.

Les connaissances linguistiques ne constituent pas à proprement parler de problèmes.

Il faut parallèlement que nos étudiants connaissent l'anglais. Ils devront, à cet effet, acquérir au cours de leurs études universitaires une maîtrise suffisante de cette langue.

M. Fohalle signale cependant que seuls les étudiants germanistes sont capables d'obtenir les bourses à l'étranger.

Mlle Leclercq : nos étudiants doivent faire l'effort nécessaire pour obtenir les connaissances linguistiques requises.

3^o La question d'équivalence des diplômes est très importante. Dans les pays du Commonwealth et en U. S. A., les étudiants étrangers reçoivent des diplômes, sans que l'on exige une stricte équivalence des diplômes dont ils sont porteurs avec les diplômes de ces pays. Il conviendrait de créer en Belgique à l'usage des étrangers, un grade nouveau analogue à ce qui se fait en Grande-Bretagne, « l'Honours degree », qui comprend un nombre limité de branches axées sur le sujet particulier qui intéresse le récipiendaire.

Notre Université devrait décerner à ces étudiants un diplôme spécialisé et non seulement un certificat qui a nécessairement moins de crédit. Les étudiants étrangers désirent souvent n'approfondir qu'une ou l'autre matière déterminée dont ils auront besoin pour remplir un rôle utile dans leurs pays qui ont besoin d'un très grand nombre d'intellectuels formés dans une courte période de temps.

La question d'équivalence des diplômes constituerait dans l'état actuel des choses un obstacle certain en vue des échanges.

Conclusion

Il faut condenser les résultats obtenus dans les diverses commissions de façon à mettre en évidence les organismes et institutions qui sont le plus souvent cités, ainsi que les pays étrangers, de manière à indiquer à notre gouvernement et au Patrimoine de l'Université l'utilité d'un renforcement des échanges culturels et scientifiques avec ceux-ci. Actuellement, la Belgique jouit de circonstances favorables : c'est un petit pays dont l'influence politique ne porte pas ombre aux pays d'Orient. Aussi devrait-il profiter de la situation pour promouvoir ses relations culturelles et ainsi arriver à exercer une influence dans ce domaine.

COMMISSION DES PAYS DE L'AMÉRIQUE DU NORD

La commission est présidée par M. Desreux.

Elle est composée de Mme Gobeaux-Thonet, Mlle d'Ardenne, MM. Massonnet, Chèvremont et Delvaux.

MM. Swings, Bacq, Macar, Calembert, Lobet, Duchesne, Ledoux, P. Fredericq, Hamoir et Jeuniaux, empêchés, avaient adressé une note réponse au questionnaire.

Le secrétariat est assuré par MM. E. Fredericq et Franchimont.

La plupart des services universitaires et principalement ceux qui relèvent des sciences exactes, entretiennent des rapports nombreux et variés avec l'Amérique du Nord et principalement les Etats-Unis.

Il n'existe pas d'accords culturels avec ces pays. Aussi les rapports existants ont-ils été créés par contacts directs.

Ils se sont essentiellement développés au niveau des professeurs et chercheurs.

Le nombre d'étudiants belges se rendant en Amérique pour un cycle partiel ou complet d'études conduisant à l'obtention d'un premier diplôme universitaire est extrêmement restreint et n'intéresse pratiquement que quelques cas particuliers.

Il n'a pas été examiné plus avant au cours de cette réunion.

S'il y a assez fréquemment des étudiants belges diplômés (et notamment des ingénieurs) qui vont se perfectionner un an dans une université américaine pour y acquérir un diplôme de spécialisation, la réciproque n'existe guère. Le nombre d'étudiants américains fréquentant notre Université est nettement inférieur à celui des autres universités belges. Une des raisons, indépendamment des autres plus générales (voir plus loin), en est le manque d'information existant en Amérique au sujet de l'Université de Liège.

La plupart des professeurs ont estimé qu'il serait dangereux, à l'heure actuelle, d'essayer d'attirer les étudiants étrangers en grand nombre à notre Université, étant donné l'exiguïté des locaux d'enseignement et le manque de personnel scientifique et administratif par rapport à la population estudiantine actuelle.

Il ne faut pas se dissimuler que sur le plan du prestige de l'Université de Liège, une telle situation reste préjudiciable. Il est donc indispensable que notre Université reçoive les moyens suffisants pour former le nombre sans cesse accru de jeunes Belges qui s'y rendent. C'est seulement lorsque ce problème aura été résolu que l'on devra envisager une politique de recrutement à l'étranger et y développer l'information au sujet de l'Université de Liège (1).

Par contre, il convient d'encourager dès maintenant la venue chez nous d'étudiants américains ayant obtenu un premier diplôme et

(1) Les anciens étudiants étrangers, retournés dans leur pays, pourraient utilement collaborer à ce travail d'information. On devrait les encourager à rester en contact avec notre *Alma Mater*, par exemple en s'affiliant aux Amis de l'Université de Liège.

qui sont désireux de se perfectionner. A cet égard, plusieurs professeurs de différentes facultés ont souligné la nécessité d'instaurer dans notre pays des institutions analogues à la « graduate school » anglo-saxonne. Cette « graduate school » donnerait un ensemble de cours avancés, accessibles aux titulaires d'un diplôme universitaire. Ces cours seraient sanctionnés par l'octroi d'un diplôme final de spécialisation.

Les modalités en différeraient d'une faculté à l'autre.

Par exemple, il s'agirait essentiellement en Faculté des sciences, de cours qui complèteraient la formation du licencié accomplissant une thèse de doctorat. Dans d'autres cas, il s'agirait d'un véritable grade supplémentaire : en Faculté des sciences appliquées, diplôme d'ingénieur spécialisé. Ces diplômes devraient être accessibles au grade scientifique à des étudiants étrangers possédant par exemple un « bachelor's degree » ou « master's degree ». Ils permettraient ainsi d'intégrer ces étudiants à notre cycle d'études et de rendre pour eux un séjour à court terme extrêmement profitable.

A l'heure actuelle, la trop grande rigidité de nos programmes exclut pratiquement pour des étrangers la possibilité d'obtention d'un diplôme. L'équivalence des diplômes est un objectif très important à réaliser mais il pose de nombreux problèmes qui varient souvent avec la faculté considérée (1).

Il faut remarquer aussi que les Belges désireux de prendre un diplôme dans une « Graduate School » américaine, ne peuvent pas, au contraire des Britanniques, faire compter le séjour éventuel dans une institution d'enseignement supérieur belge après l'obtention de leur premier diplôme.

Pour des raisons déjà exposées, la commission s'est surtout penchée sur le problème des relations de professeurs et chercheurs.

Une première constatation a fait l'unanimité : il serait souhaitable d'augmenter le nombre et le montant des bourses octroyées à des chercheurs (C. R. B., Fulbright, etc...). Un tel but pourrait être atteint notamment si le Gouvernement valorisait les bourses de voyage au profit de ceux qui se rendent aux E.-U. Il y aurait éventuellement intérêt à grouper certaines bourses pour arriver à couvrir la totalité des frais à charge d'un chercheur.

En ce qui concerne les professeurs d'échange, la commission a souligné le grand bénéfice que l'Université a retiré des chaires Francqui et souhaiterait vivement que cette organisation se développe davantage. En raison des difficultés financières que soulève l'invitation d'un professeur américain, il y aurait lieu de prévoir une intervention de l'Etat et éventuellement dans certains cas de faire appel à l'aide de l'Université américaine du titulaire.

(1) A ce propos Mme Gobeaux signale l'absence de diplôme universitaire de bibliothécaire par opposition au grade américain de « Library Science ». De telles lacunes rendent les échanges difficiles.

A côté de ces chaires Francqui qui de par leur nature doivent être limitées à certaines sommités, il y aurait lieu de développer considérablement l'échange de professeurs de notre pays et de l'Amérique du Nord. Trop souvent, à l'heure actuelle, cet échange se borne à une tournée de conférences dont le bénéfice est passager et limité. Il faudrait instituer de véritables échanges, c'est-à-dire qu'un professeur devrait effectivement remplacer son collègue étranger en donnant son cours complètement, pour une durée minimum d'un semestre.

La question linguistique restreindrait généralement un tel échange aux cours spécialisés destinés aux étudiants avancés qui pourraient, dans notre cas particulier, suivre avec fruits des cours même donnés en anglais.

Enfin il faudrait promouvoir en Belgique des symposia internationaux en collaboration avec les autres universités belges.

A l'heure actuelle, le symposium réalisé dans le cadre d'une seule université risque de connaître un développement limité pour les raisons suivantes :

1^o Le manque de fonds interdit d'inviter un nombre important de « ténors » étrangers à plus forte raison lorsqu'ils viennent de pays d'Amérique du Nord.

2^o Le nombre de spécialistes belges dans un champ déterminé est forcément restreint lorsqu'il relève d'une université unique.

3^o Le nombre d'auditeurs du symposium est affaibli pour les mêmes motifs.

La commission exclut l'idée d'une centralisation exclusive de tels symposia mais souhaite que, grâce à l'octroi de fonds suffisants, ils puissent être organisés par nos quatre universités, en des endroits qui se répartiraient par roulement au sein de chacune d'entre elles avec la collaboration de toutes les autres.

Soulignons que de telles organisations existent aux U. S. A. : tels les « Cold Spring Harbor Symposia », « Mac Collum Pratt Symposia » « Gordon Conference », etc...

En conclusion, la commission estime qu'il serait opportun d'étudier les points suivants :

1^o Essayer d'attirer les étudiants étrangers en développant l'information relative à notre Université, dès que nous disposerons des moyens suffisants pour l'enseignement des étudiants belges d'abord et pour celui des étrangers ensuite, ce qui implique l'extension considérable de nos auditoriums, laboratoires, cités universitaires, comme de notre personnel enseignant.

2^o Développer l'échange d'étudiants diplômés, par la création de cours et de diplômes spécialisés, dans le cadre d'une « Graduate School ».

3^o L'octroi de subsides spéciaux aux laboratoires qui accueillent des étudiants ou des chercheurs étrangers.

4° Le problème de l'équivalence des diplômes.

5° L'extension des bourses de voyage pour les chercheurs.

6° L'invitation de professeurs américains pour des séjours prolongés du type « Chaire Francqui ».

7° L'organisation d'échanges de professeurs.

8° L'extension dans le cadre des quatre universités, de symposia internationaux où seraient invitées des personnalités américaines.

L'Université inaugure son Centre de Calcul

Le 20 mars dernier, M. le Recteur Dubuisson a inauguré le Centre Interdisciplinaire de Calcul de l'Université au nom de Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique et en présence de nombreuses personnalités du monde universitaire et du monde industriel.

La manifestation s'est tenue à l'Institut du Génie Civil où le Centre est installé.

Ce Centre est équipé d'un matériel des plus moderne et notamment d'un ordinateur IBM 650, puissante calculatrice électronique universelle, qui se caractérise par la diversité des problèmes qu'elle peut résoudre autant que par sa grande vitesse opératoire.

Un comité composé de professeurs appartenant à nos cinq facultés et placé sous la présidence de M. le Pro-Recteur Campus assure la gestion du centre, dont la direction a été confiée à M. Linsman.

On trouvera ci-après, sous la signature de M. Linsman, un exposé rappelant les idées qu'il a développées lors de l'inauguration du centre.

1. — Il y a une dizaine d'années, la construction des premières machines à calculer électroniques digitales frappait à ce point l'imagination qu'on les a parfois considérées, avec beaucoup trop de hâte, comme de véritables cerveaux. Ce que l'on trouvait merveilleux, c'est que des machines effectuent sans intervention humaine des travaux aussi abstraits que des calculs scientifiques; c'est aussi la multitude des éléments qu'elles contiennent, l'extrême complexité de leur réalisation, leur prodigieuse vitesse opératoire, le fait enfin qu'elles sont pourvues de moyens d'enregistrement et de restitution qui leur confèrent une sorte de mémoire.

On devait d'ailleurs apercevoir assez rapidement que ces machines ne sont pas seulement des calculatrices; elles sont avant tout des machines logiques, le fait qu'elles opèrent sur des nombres n'impliquant nullement que ceux-ci soient considérés comme tels : ils peuvent n'être en effet que la représentation chiffrée d'éléments de toute nature. Aussi a-t-on cherché à désigner les calculatrices modernes sous un nouveau vocable qui mette davantage l'accent sur ce que ces machines ordonnent, disposent, combinent plutôt que sur le fait qu'elles peuvent également calculer; on les appelle actuellement des ordinateurs. Après le domaine des calculs scientifiques et techniques, c'est celui du traitement des informations dans toute sa généralité

qui s'ouvre ainsi à l'emploi des ordinateurs. On doit entendre par là les opérations comptables, les opérations administratives, le traitement des données techniques de toutes sortes que l'on rencontre dans la gestion et l'exploitation des entreprises, l'analyse du langage, la traduction des langues, etc.

Il ne faudrait pas en conclure que cette automatisation n'ait aucune limite, ni qu'elle soit toujours bien indiquée : seuls des esprits épris de merveilleux et indifférents aux problèmes techniques que posent la construction et l'entretien des machines pourraient réellement le croire. Mais il ne faudrait pas non plus verser, par manque d'information, dans un scepticisme à priori, car les ressources de l'automatique sont grandes.

Au cours de notre exposé, nous nous efforcerons de montrer ce qui est du domaine de la réalité ou du possible et, sans excès de timidité ou de hardiesse, de faire entrevoir l'avenir vers lequel nous conduisent les ordinateurs.

2. — Une question vient immédiatement à l'esprit, à laquelle nous voudrions tout d'abord répondre. Comment se fait-il que les ordinateurs puissent être aussi universels dans leurs applications ?

Cela tient à ce que tous les travaux mentionnés ci-dessus ne procèdent, malgré leur diversité, que d'un petit nombre d'opérations élémentaires différentes : enregistrement et lecture des éléments traités; addition, soustraction, multiplication, comparaison de nombres; suppression, sélection, décalage de chiffres; etc. Il suffit qu'une machine effectue ces quelques opérations élémentaires et qu'on puisse lui imposer de les enchaîner automatiquement selon un programme préétabli pour qu'elle soit à même de résoudre les problèmes les plus complexes et les plus divers.

Nous venons de définir les ordinateurs : leur universalité d'application tient à l'extrême souplesse des principes cependant si simples qui viennent d'être énoncés.

Les opérations qu'un ordinateur effectue en tant qu'opérations élémentaires varient avec les constructeurs : elles sont d'ailleurs souvent surabondantes en ce sens qu'on pourrait généralement les ramener à un très petit nombre d'entre elles par programmation (en fait, les circuits réalisent leur synthèse à partir d'opérations plus élémentaires encore : les opérations fondamentales de la logique qui s'expriment par l'emploi de la négation et des conjonctions de coordination « ou » et « et »). En choisissant judicieusement ces opérations élémentaires, on peut faire en sorte qu'un ordinateur soit plus particulièrement adapté à l'exécution de certains travaux (calculs scientifiques, opérations comptables, travaux de documentation, etc.); le principe de son universalité n'en est pas pour cela compromis : c'est ainsi que les premiers essais de traduction automatique des langues ont été effectués sur des machines mécanographiques et sur des calculatrices électroniques.

Il importe d'observer que, quelles que soient leurs performances,

les ordinateurs ne suppriment pas l'intervention humaine. Ils obligent au contraire à une analyse poussée à l'extrême des problèmes à résoudre ainsi qu'à une synthèse soignée de leur solution, ou programmation. Mais il faut aussi noter qu'une fois programmée, la solution d'un problème passe définitivement au rang de procédé élémentaire, si complexe qu'elle puisse être.

Dans le cas des méthodes de calcul numérique par exemple, la résolution des équations algébriques ou des systèmes d'équations algébriques linéaires, l'inversion des matrices, l'intégration des équations différentielles, etc., sont désormais considérés comme des problèmes de routine dont on n'a plus à se préoccuper.

3. — Nous ne pouvons entreprendre ici un exposé sur la programmation mais nous devons observer qu'elle relève essentiellement de l'art des combinaisons et qu'elle est accessible à tous, ingénieurs, mathématiciens, linguistes et autres. Elle réclame évidemment une certaine initiation, un minimum de pratique; elle n'est pas toujours facile, le langage des machines étant beaucoup plus rudimentaire que celui dont nous usons. Mais de grands progrès ont déjà été réalisés qui permettent actuellement aux machines de comprendre notre propre langage (programmation automatique).

Il apparaît ainsi que la connaissance des ordinateurs, du moins en ce qui concerne leur organisation logique et leur emploi, devient une question de formation générale et n'est plus seulement affaire de spécialiste. C'est pourquoi le Centre Interdisciplinaire de Calcul de l'Université de Liège est largement ouvert à tous ceux qui ont l'esprit d'analyse et de synthèse, à quelque discipline qu'ils appartiennent.

C'est une véritable centrale à traiter l'information dont on peut espérer qu'elle aidera tous les services universitaires dans leur adaptation aux conditions nouvelles que crée une mécanisation toujours plus poussée des opérations de l'esprit.

4. — L'ingénieur est sans doute le tout premier que les ordinateurs doivent intéresser, non seulement par les services qu'il peut en attendre, mais encore par les principes et les techniques mis en œuvre dans leur construction. Le grand nombre et la variété des services rendus par les ordinateurs dans les sciences appliquées, la gestion scientifique des entreprises et la recherche scientifique sont d'ailleurs tels que nous ne pouvons songer à les exposer ici. Nous nous bornerons à quelques remarques particulièrement importantes.

C'est tout d'abord que les ordinateurs permettent de calculer aisément de nombreuses variantes d'un projet, parmi lesquelles on peut ensuite choisir la variante la plus avantageuse; cette faculté d'optimisation est, on le conçoit, une de leurs plus importantes propriétés.

C'est ensuite que les ordinateurs sont les outils de ce que nous appellerons la simulation numérique. Il s'agit d'une méthode expérimentale qui consiste à reproduire numériquement l'évolution des

phénomènes étudiés, méthode que l'on peut considérer comme de l'analyse numérique quand ces phénomènes procèdent par actions continues, mais qui est encore d'application quand ils mettent en jeu des actions discontinues, supposant éventuellement l'intervention du hasard, et qu'ils ne peuvent plus alors être étudiés par les voies mathématiques traditionnelles. On étudie ainsi par simulation numérique le trafic routier et autres phénomènes de files d'attente.

C'est enfin que les ordinateurs sont encore les précieux auxiliaires de la Recherche Opérationnelle, qui prend actuellement une grande importance dans la conduite des entreprises. Devant la complexité croissante de ces dernières et la masse des données à prendre en considération pour en assurer une saine gestion, le recours au traitement automatique des informations devient en effet une nécessité. Les problèmes de stock, de transport, de renouvellement de matériel ne sont pas que des problèmes administratifs ou comptables; ce sont aussi de réels problèmes scientifiques, dont l'étude et la résolution demandent la mise en œuvre de puissants moyens.

Parce que les ordinateurs sont encore aptes à simuler les effets du hasard, ils permettent enfin l'étude des phénomènes stochastiques que l'on rencontre si souvent dans l'industrie.

5. — Portons maintenant notre attention sur des problèmes pour la résolution desquels le secours des ordinateurs n'est pas encore aussi assuré. Nous pensons aux problèmes relevant de la linguistique et de la philologie ainsi qu'aux travaux de documentation.

S'il est un sujet où l'on peut craindre que les difficultés d'automatisation ne se révèlent insurmontables c'est bien celui de la traduction mécanique des langues. On sait, en effet, combien le traducteur humain le plus nuancé éprouve parfois de difficultés à préserver la signification d'un texte :

- parce que la correspondance entre les mots de deux langues n'est pas toujours parfaite et que les difficultés sémantiques sont parfois nombreuses;
- parce que les diverses langues sont loin d'avoir la même structure;
- parce que la formation d'une langue étant un phénomène intellectuel, il est parfois difficile de dissocier les mots des idées qu'ils expriment.

Il est toutefois bien connu que la traduction d'un texte n'en exige pas toujours l'intelligence et qu'elle constitue donc une opération en grande partie formelle. D'autre part, il va de soi qu'en ce qui concerne la qualité d'une traduction, il serait insensé d'exiger d'une machine plus que d'un traducteur humain et il est aussi hors de doute que des traductions même fort imparfaites seraient déjà souvent très utiles.

Dans ces conditions et compte tenu de ce que les complexités de la morphologie et de la syntaxe ne sauraient conduire qu'à des difficultés de programmation et non à des difficultés de circuits, on doit

considérer que la traduction mécanique des langues est un problème digne du plus haut intérêt. Une étude rapide montre que les moyens techniques dont elle réclame la mise en œuvre n'ont d'ailleurs rien d'exceptionnel.

On peut considérer que les travaux de philologie ont aussi le plus souvent un caractère purement formel. Nous n'en voulons pour preuve que les travaux de déchiffrement qui sont basés sur l'étude de la distribution, des associations, de la fréquence des différents signes alphabétiques ou idéographiques. On sait combien de tels travaux peuvent être fastidieux et l'on comprendra aisément qu'ils puissent être confiés aux machines. Ce ne sont d'ailleurs point les seuls et les philologues s'intéressent actuellement à ce qu'ils appellent l'analyse mathématique du style, analyse qui est basée sur des principes analogues à ceux dont il vient d'être question.

Dans un autre ordre d'idées, mais en usant toujours des mêmes principes, on peut repérer les termes les plus significatifs d'un texte et les phrases qui les contiennent de manière à résumer ce texte. Il n'est donc pas exclu que des travaux de documentation puissent ainsi être confiés aux machines. La même remarque que nous avons déjà faite, à savoir que les seules difficultés pouvant se présenter dans ces tentatives sont uniquement des difficultés de programmation, engage à poursuivre ces travaux.

6. — Au début de notre exposé, nous avons observé qu'en assimilant les calculatrices électroniques à de véritables cerveaux, on avait montré beaucoup trop de hâte. Et, en effet, tout ce qui précède nous prouve que ces machines ne font qu'exécuter servilement les opérations qu'on leur commande. On dit qu'elles ont de la mémoire mais c'est là user d'un terme beaucoup trop riche pour désigner de simples organes d'enregistrement et de lecture. La propriété fondamentale de la mémoire du cerveau vivant est, en effet, sa propriété associative, propriété qui est à la base même de l'intelligence et dont la mémoire des machines ne jouit en aucune manière.

Doit-on en conclure que la construction de modèles qui simuleraient le fonctionnement du cerveau vivant soit une utopie ? Ce serait aller trop loin et l'on peut notamment s'efforcer d'y parvenir en recourant à la simulation numérique, problème dont nous avons commencé l'étude et dont voici le principe.

On sait que le système nerveux animal est constitué par une quantité innombrable de cellules nerveuses ou neurones interconnectés entre eux par de nombreuses ramifications et qui réagissent les unes sur les autres suivant la loi de tout ou rien. Dans le système nerveux central, l'enchevêtrement des fibres nerveuses est extrêmement complexe et apparaît comme un effet du hasard, en sorte qu'il n'est pratiquement pas possible d'y différencier les divers circuits nerveux. On explique la mémoire en supposant que dans les circuits parcourus par des influx répétés, certaines modifications biochimiques au niveau des terminaisons nerveuses pourraient faciliter ces circuits ;

dans cette hypothèse, l'associativité de la mémoire pourrait s'interpréter comme de la diaphonie entre circuits nerveux liés entre eux par leur formation.

Pour simuler numériquement le comportement d'un ensemble de cellules nerveuses, on représentera chaque cellule par une série de paramètres (coordonnées de position, état électrique, seuil d'excitabilité, coefficients de résistance au passage de l'influx dans les diverses terminaisons nerveuses, etc.). C'est par calcul sur ces paramètres que l'on déterminera le chemin suivi par l'influx nerveux et que l'on reproduira artificiellement le phénomène du routage, ceci devant notamment permettre de simuler les phénomènes d'apprentissage.

Les modèles que l'on peut être ainsi amené à étudier varient avec l'importance accordée aux divers facteurs conditionnant les réactions nerveuses; on peut aussi imaginer des modèles qui ne sont pas autrement liés au système nerveux que par les considérations générales ci-dessus, ce qui permettrait notamment d'apprécier l'importance de conditions telles que la distribution aléatoire des connexions entre cellules nerveuses.

De toute manière, de tels modèles inspirés directement de la physiologie, nous paraissent pouvoir être qualifiés de cerveaux avec beaucoup plus de raison que les ordinateurs ou tous les appareils que l'on dit finalisés; et cela, si imparfaits et embryonnaires que soient ces modèles.

On ne manquera d'ailleurs pas d'observer que ce ne sont pas des modèles réels, mais simplement des processus ou encore, si l'on veut, de purs jeux de nombres : pour ceux qui aiment les expressions imagées, ce ne sont que des cerveaux fantômes.

S'il devait se confirmer que les qualités les plus fondamentales du cerveau vivant tiennent à l'enchevêtrement des fibres nerveuses dans le système nerveux central, il se pourrait alors que pour accentuer ces qualités on trouve avantage à considérer la position d'une cellule nerveuse comme définie par un nombre n de coordonnées supérieur à 3. On ferait alors de la cellule nerveuse ce que les mathématiciens appellent un point de l'espace à n dimensions, étant bien entendu qu'il ne s'agit là que d'une convention de langage et qu'il ne faut accorder aucune réalité objective à un tel espace.

Insistons encore sur ce que les considérations ci-dessus n'ont d'autre but que d'indiquer au physiologiste des possibilités expérimentales pour étudier sur modèle le comportement du système nerveux, et à l'ingénieur, un moyen de former par apprentissage des machines douées de certaines facultés, telles des machines à entendre.

Nous aurions atteint notre but si, par ce trop bref aperçu sur les possibilités d'application des ordinateurs, nous étions parvenus à susciter l'intérêt qu'ils méritent. On n'aurait d'ailleurs aucune peine à montrer qu'ils sont liés à la plupart des grandes réalisations de notre époque.

M. LINSMAN.

Les Carrières universitaires

La situation dans l'enseignement pour les licenciés en philosophie et lettres

Ce n'est un secret pour personne que la situation de l'enseignement moyen du degré supérieur a passé et passe encore par une crise due au manque de personnel. Pendant l'année scolaire 1957-58 certains élèves de licence ont été appelés à remplir des fonctions intérimaires et la rentrée de septembre 1958 n'a fait qu'aggraver les choses : au début de 1959, après un trimestre passé vaille que vaille, le Ministère de l'Instruction Publique est parvenu à recruter environ 10 classiques, 20 romanistes, 13 germanistes et 5 historiens afin de pourvoir les chaires qui avaient été vacantes. Pour remplir les cadres, il faut compter sur les prochaines sorties de l'Université et le bruit court qu'en août, on libérera, même prématurément, les licenciés sous les armes et qui auraient accompli un minimum de service militaire !

Donc, pour l'instant, il y a pénurie grave d'enseignants. Il ne nous appartient pas d'en rechercher les causes; notre propos est simplement d'examiner objectivement la situation et de voir où nous allons dans les prochaines années. Il vaut la peine d'ailleurs de scruter les différents aspects du problème car en conseillant certaines études universitaires qui risqueraient, sur le plan matériel, de décevoir les futurs diplômés, on commettrait une mauvaise action.

Nous avons donc établi certains tableaux et fait certaines statistiques qui feront voir quelle est la situation. Mais les chiffres resteraient ce qu'ils sont si on n'assortissait pas les renseignements qu'ils donnent de quelques commentaires.

I. — *Etablissements fonctionnant en 1959*

Rôle linguistique français

Athénées royales	50 dont 33 mixtes
Lycées royales	14
Athénées communales	5
Lycées communales	6
Athénée provinciale	1
Lycée provincial	1

Régime bilingue

Athénées royales	2
Lycée royal	1
Athénée de Rösraath	bilingue et mixte

En plus, une quinzaine d'Ecoles moyennes, avec section d'athénée (de la 6^e à la 4^e), une dizaine d'Ecoles normales où ont été instaurés des cours d'humanités et l'enseignement au Congo. Ajoutons à cela l'Enseignement technique qui emploie des licenciés (romanistes et germanistes, outre la grosse majorité, évidemment de scientifiques), sans oublier l'Enseignement supérieur qui absorbe même des licenciés relativement jeunes, soit qu'ils deviennent assistants, soit qu'ils fassent un doctorat. Enfin, l'Enseignement libre qui a besoin de licenciés pour être en règle avec la loi et où la carrière, désormais rémunérée comme dans l'Enseignement officiel, peut tenter des licenciés, notamment des jeunes filles.

II. — *Professeurs en fonction en 1959*

Il serait impossible de faire le compte de tous ceux qui sont engagés dans tous ces établissements et nous nous bornerons à considérer les professeurs en fonction dans les établissements repris dans le tableau ci-dessus.

Classiques	environ 400
Romanistes	environ 340
Germanistes	environ 360
Historiens	environ 150

III. — *Places vacantes entre 1959 et 1965 par suite de la mise à la retraite de leur titulaire*

Section	1959		1960		1961		1962		1963		1964		1965		totaux	
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.
Classiques	4	3	3	0	8	2	5	1	7	3	4	4	9	0	40	13
Romanistes	1	0	1	0	5	1	3	0	4	2	3	5	4	2	21	10
Germanistes ...	7	1	7	0	2	2	1	1	4	1	1	1	1	0	23	6
Historiens	0	0	1	0	1	1	1	2	1	0	1	3	1	1	6	7

(H. = Homme, F. = Femme).

Remarquons que les professeurs féminins ne sont pas nécessairement des professeurs de Lycée. La pénurie de 1958 a fait nommer des professeurs féminins dans des Athénées.

Notons aussi que de nombreux licenciés, en place actuellement, ont encore leur service militaire à faire.

IV. — *Places vacantes entre 1959 et 1965 par suite de promotion à une charge de préfet ou de préfète*

Section	1959		1960		1961		1962		1963		1964		1965		totaux	
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.
Classiques	3	—	2	1	1	—	—	—	1	1	5	1	1	—	13	3
Romanistes	—	—	2	—	1	—	1	—	1	—	—	1	—	—	5	1
Germanistes	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1	1
Historiens	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	2	—	—	—	3	0

Ce tableau a été établi en tenant compte des spécialités des chefs d'établissement mis à la retraite; il est évident que les successions ne se font pas nécessairement dans la même spécialité, mais il y a souvent une tradition et surtout une proportion, dans les spécialités, de ceux qui briguent un poste de direction.

Pour les charges de proviseur, relativement peu nombreuses, on ne peut prévoir, d'ici 1965, que la mise à la retraite de 2 classiques.

V. — *Chaires nouvelles*

Compte tenu des chiffres de la rentrée de 1958 qui a vu affluer les enfants nés en 1946, des chiffres au moins égaux de la rentrée de 1959, de l'accroissement régulier de la population (75.000 âmes par an, actuellement), de la création d'écoles nouvelles (politique issue de la mise en application du pacte scolaire), de la démocratisation de l'enseignement et des facilités accordées, du niveau de vie plus élevé de la population, du désir de conquête d'un diplôme assurant une élévation dans la hiérarchie sociale, des besoins de l'Enseignement libre, dont le personnel sera rémunéré sur les mêmes bases, on peut prévoir, d'ici 6 ans, les besoins suivants :

Classiques	environ 60 ⁽¹⁾
Romanistes	environ 60
Germanistes	environ 70
Historiens	environ 20

⁽¹⁾ Ces chiffres sont basés sur l'étude faite dans ce même *Bulletin* (n° 3, de 1954) par M. l'Inspecteur Renier.

Avec le caractère d'imprécision des besoins nouveaux à quelques unités près, ces chiffres constituent un ordre de grandeur assez proche de la réalité, sans prétendre à une rigueur mathématique, évidemment.

VI. — *Totaux des spécialistes nécessaires, de 1959 à 1965*

Classiques		53 + 16 + 60 = 129
Romanistes		31 + 6 + 60 = 97
Germanistes		29 + 2 + 70 = 101
Historiens		13 + 3 + 20 = 36

Un autre élément dont il faut tenir compte également est la situation économique : en période de prospérité économique, on est souvent moins tenté par le fonctionnariat, surtout de l'Etat. Les économistes sont d'accord pour dire que l'on a atteint pratiquement le fond de la récession; ceci pourrait détourner les jeunes gens de ces études qui mènent à la carrière enseignante, mais cela pourrait aussi amener plus d'élèves dans nos établissements, et d'autre part, aux yeux de pas mal de gens, la carrière enseignante est une élévation dans la hiérarchie sociale.

VII. — *Effectifs des sections de Philosophie et Lettres en 1959*

Après toutes ces considérations, il serait temps de voir où nous en sommes et ce que nous donnera notre Faculté de Philosophie et Lettres dans un avenir relativement proche.

Section	Candidatures				Licences				Agrégation	
	1		2		1		2			
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.
Classiques	15	14	11	9	7	6	11	6	1	5
Romanistes	48	34	22	11	25	16	15	12	7	9
Germanistes	55	25	33	19	12	7	6	10	8	3
Historiens	15	13	3	2	2	10	5	6	1	—

Remarques. — Les étudiants qui préparent leur agrégation, dans la situation actuelle, sont presque tous en place.

En 1957, il y avait seulement 10 étudiants en 2e licence classique.

Il faut tenir compte du fait que les licenciés ont leurs obligations militaires à remplir, sinon de suite après leur sortie de l'Université, du moins dans les années suivantes.

On nous objectera que l'Université de Liège n'est pas la seule à alimenter le rôle linguistique français. Nous en tombons d'accord, mais nous ferons remarquer que l'Université de Louvain alimentera, en ordre principal, l'Enseignement libre. Il reste Bruxelles, mais cette Université ne fournit pas plus de licenciés que Liège et n'avait pas, naguère, tellement d'étudiants dans les candidatures préparatoires à une licence.

Les deux réseaux d'enseignement que nous comptons dans notre pays sont appelés à voir un accroissement sensible de leur population, ils auront besoin tous les deux d'enseignants et la carrière de ceux-ci sera égale dans les deux réseaux, au point de vue des rémunérations et des pensions.

En bref et pour conclure, nous pouvons dire que, malgré leur gonflement actuel, les effectifs de nos étudiants en Philosophie et Lettres en candidature ne nous donneront pas un nombre pléthorique de licenciés dans les toutes prochaines années et que celui-ci sera facilement absorbé par les besoins, ne serait-ce que ceux de l'enseignement officiel dans son état actuel de pleine expansion.

Nous devons cependant, en toute conscience, apporter le correctif suivant : dans deux ans, il sera prudent de revoir la situation à la lumière de certaines circonstances telles que le rythme de la création de nouveaux établissements, la situation de l'enseignement au Congo, l'évolution de la démographie et de la situation économique, l'évolution aussi de l'engouement pour telles autres carrières qui se seront révélées moins lucratives qu'on ne l'avait cru ou finalement encombrées.

Le choix d'une carrière est une chose délicate et il est bon de l'envisager sous divers aspects, indépendamment des goûts et des aptitudes de ceux qui sont confrontés avec ce problème.

Pierre CONSTANT,

Docteur en Philosophie et Lettres,
Proviseur à l'Athénée royal
de Seraing

Le recrutement des universitaires dans les services administratifs de l'Etat en 1957

Le *Moniteur belge* du 25 décembre 1958 a publié le texte du rapport annuel présenté au gouvernement par le Secrétaire permanent au recrutement du personnel de l'Etat. Ce rapport rend compte de l'activité du Secrétariat permanent de recrutement au cours de l'année 1957 et, comme les années précédentes ⁽¹⁾, on trouvera ci-dessous une brève analyse des données relatives aux débouchés offerts, en 1957, aux universitaires dans les administrations de l'Etat.

⁽¹⁾ *Bulletin des Amis de l'Université de Liège*, 1952, n° 1; 1952, n° 4; 1954, n° 1; 1955, n° 1; 1956, n° 1; 1957, n° 1; 1958, n° 1.

I. — Examens organisés par le Secrétariat permanent
pour le recrutement d'agents de la 1^{re} catégorie

Année	Nombre d'examens	Participants	Admissibles
-------	------------------	--------------	-------------

A. — Concours d'admission au stage

1952	2	32	25
1953	9	172	53
1954	7	118	36
1955	10	57	40
1956	30	228	66
1957	47	98	32

B. — Epreuves de classement

1952	3	166	145
1953	2	4	3
1954	1	2	1
1955	—	—	—
1856	3	12	12
1957	8	19	19

On se rappellera la terminologie employée : le Secrétariat permanent est notamment chargé de centraliser les demandes en personnel émanant des départements ministériels et de procéder aux diverses épreuves destinées à vérifier la capacité des candidats aux emplois ainsi offerts. En ce qui concerne les universitaires, qui peuvent accéder directement aux grades de première catégorie, il procède à deux genres d'examens : les *concours d'admission au stage*, dont l'objet est de sélectionner les candidats aux fonctions *définitives* et les *épreuves de classement*, destinées à alimenter les réserves de candidats agents *temporaires*.

Le recrutement en 1957. — Au cours de l'année 1957, la décision prise en avril 1952 par le gouvernement de subordonner tout engagement d'agents définitifs ou temporaires à une autorisation expresse du Premier Ministre est restée en vigueur.

Après avoir réduit le recrutement à un volume très restreint durant quatre années consécutives, le gouvernement a autorisé, à partir de 1956, des recrutements d'agents définitifs tant administratifs que techniques.

En 1957, le secrétariat permanent a mis à la disposition des administrations de l'état 1914 agents nouveaux, dont 1568 définitifs et 346 temporaires, contre 2186 en 1956 (1951 définitifs et 235 temporaires).

Le recrutement statutaire a subi l'influence de quatre arrêtés royaux.

relatifs à la régularisation des agents recrutés depuis 1939 à titre temporaire et qui se voient ainsi pourvus d'une nomination définitive.

Le Secrétaire permanent indique que, réglementairement, les agents qui deviendront disponibles au fur et à mesure de la liquidation des services de la Reconstruction, appelés à disparaître selon les prévisions actuelles en 1961, seront réaffectés suivant les dispositions de l'arrêté royal du 27 janvier 1953.

Il faut noter, ajoute le Secrétaire permanent, qu'il existe dans les services de la Reconstruction une réserve d'affectation d'environ 100 agents universitaires administratifs de la première catégorie qui seront à transférer, dans un délai rapproché, dans les départements traditionnels.

Le recrutement en 1957 suivant la nature des grades académiques des candidats. — Les 47 concours d'admission au stage organisés en 1957 — on en comptait 30 en 1956 — ont mis en compétition 121 emplois, contre 84 en 1956.

Le nombre moyen de candidats inscrits aux divers concours, qui s'était élevé à 2,7 par emploi en 1956, est descendu cette année à moins d'un candidat par emploi. L'insuffisance de cette participation globale apparaît dans le résultat d'ensemble des concours d'admission : 34 candidats ont été déclarés admissibles pour 121 emplois mis en compétition.

Comme l'an dernier, des distinctions s'imposent. 36 concours sur 47, soit 76 % des concours de première catégorie, ont donné un nombre de lauréats inférieur à celui des emplois mis en compétition.

Parmi ces 36 concours déficitaires, il y en a eu 24, soit 66 %, auxquels aucun candidat ne s'est présenté. 15 de ces concours s'adressaient aux porteurs d'un diplôme d'ingénieur civil.

Une fois de plus on constate le peu d'intérêt que portent les ingénieurs aux carrières administratives, moins lucratives que les fonctions du secteur privé.

Afin de parer dans la mesure du possible aux difficultés rencontrées dans le recrutement statutaire à titre définitif d'ingénieurs civils, conducteurs civils et ingénieurs techniciens, il s'est avéré nécessaire de recruter à titre temporaire bon nombre de diplômés répondant aux conditions de participation aux concours d'admission à ces emplois.

Quatre concours pour le recrutement d'actuares, ouverts aux licenciés en sciences mathématiques ou physiques et aux ingénieurs civils, n'ont suscité aucune candidature. Ce cas s'était déjà produit les deux années précédentes.

De même aucun licencié en sciences psychologiques, en sciences pédagogiques, en psychologie appliquée ou en orientation et sélection professionnelles ne s'est présenté pour les deux concours réservés à ces diplômés.

Par contre, le Secrétaire permanent signale que ses services sont assaillis de très nombreuses sollicitations émanant d'universitaires porteurs notamment du diplôme de docteur en droit ou de licencié en sciences politiques et connexes, dont les parents se sont imposés de lourds sacrifices en vue de préparer leurs enfants à la carrière administrative.

Or, à cause des mesures de régularisation précitées, l'accès aux fonctions

de la première catégorie leur est, à de rares exceptions près, à l'heure actuelle et pour un long espace de temps encore, pratiquement fermé.

La seule contribution que l'administration est actuellement en mesure d'apporter à la solution de ce problème qui revêt un aspect social, serait d'inciter les intéressés à entrer dans la deuxième catégorie en leur accordant une rétribution en rapport avec les études universitaires effectuées et en leur donnant la perspective de pouvoir, après une initiation relativement courte, concourir pour les emplois de première catégorie par la voie du concours d'accession.

Voici le relevé des diplômes dont sont porteurs les 32 candidats qui ont été recrutés en 1957, en qualité de stagiaires, dans des emplois de première catégorie.

— docteur en droit	4
— licencié en sciences commerciales et financières	2
— licencié en sciences mathématiques	2
— ingénieur civil des constructions	3
— ingénieur civil des mines	4
— ingénieur agronome (groupe eaux et forêts)	14
— ingénieur chimiste et des industries agricoles	1
— diplôme spécial d'études administratives supérieures	2
	—
Total	32

Conclusions. — L'étude du rapport du Secrétaire permanent au recrutement apporte à nouveau une nette confirmation des tendances bien connues de la situation du marché de l'emploi en ce qui concerne les diplômés universitaires.

La Vie de notre Association

L'assemblée générale de 1959

L'assemblée générale de notre Association s'est tenue le jeudi 12 mars en la salle des professeurs.

Devant une assistance nombreuse et choisie, M. Dewandre, président, ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et félicite chaleureusement M. le Recteur Dubuisson à l'occasion de l'acquisition par l'Etat, pour l'Université, d'un terrain de 172 hectares situé au Sart-Tilman. Cette acquisition, dit-il, ouvre à l'Université des perspectives de rénovation et d'extension.

M. Dewandre évoque alors, devant l'assemblée debout, la haute personnalité de feu M. le Ministre d'Etat Joseph Merlot, membre de notre Conseil d'Administration.

Après la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale de 1958, M. Clémens, secrétaire, expose le rapport d'activité de l'Association au cours du 29^e exercice. Il s'exprime en ces termes :

« Au cours du présent exercice, l'Association des Amis de l'Université de Liège a poursuivi, à travers ses diverses activités, la réalisation de sa mission qui est de contribuer à la prospérité et au renom scientifique de l'Université de Liège.

« Les Amis de l'Université ont fêté le cinquième anniversaire de la promulgation de la loi du 28 avril 1953, laquelle a — ainsi que chacun le sait — renouvelé les moyens d'action des autorités académiques. Cette loi est à l'origine du mouvement ascensionnel de notre Université et elle restera, sans aucun doute, une grande date dans l'histoire de l'enseignement supérieur.

« Au cours d'une séance publique d'information, tenue le 27 mars dernier à la salle académique, M. le Recteur Dubuisson a bien voulu répondre à la suggestion qui lui avait été faite par notre Association et dresser le bilan du développement de l'Université de Liège sous le régime de la nouvelle loi.

« Le grand nombre de personnalités et d'anciens qui ont assisté à cette séance témoigne suffisamment de l'intérêt qui se manifeste dans les divers milieux à l'égard de l'étonnante et remarquable évolution de notre Université.

« A la clôture de l'exercice, notre Association comptait 1686 membres. Comme pour les années précédentes, nous pouvons ainsi noter une légère augmentation de nos effectifs.

- » Le problème de l'accroissement du nombre des membres de l'Association reste cependant posé et retient toute notre attention.
- » Par ailleurs, l'Association est heureuse de constater que plusieurs centaines des membres qui versaient jusqu'ici la cotisation de 50 fr., normalement réservée aux étudiants et aux jeunes diplômés, ont spontanément doublé le montant de celle-ci.
- » Nous les remercions vivement d'avoir ainsi répondu à l'appel qui leur avait été adressé lors de notre dernière assemblée générale.
- » Cinq numéros du bulletin ont paru depuis la dernière assemblée générale. Le n° 3 de 1957 a été consacré au Service des Etudiants et le n° 4 au problème du logement des étudiants.
- » Ce problème revêt une particulière importance à un moment où le nombre des universitaires ne cesse d'augmenter. A cet égard, nous nous réjouissons de la prochaine ouverture du Home Gustave Ruhl, destiné à assurer le logement de quelque 125 étudiantes et étudiants.
- » La mise sur pied de cette fondation — à laquelle la Commission administrative du Patrimoine a tenu à associer les Amis de l'Université — sera la preuve tangible de l'intérêt que les autorités académiques ne cessent de porter au bien-être de nos jeunes gens.
- » Dans le 1^{er} numéro de 1958, nos lecteurs ont trouvé l'exposé que M. le Recteur Dubuisson a fait à l'occasion du 5^e anniversaire de la promulgation de la loi du 28 avril 1953. Le n° 2 de 1958 a traité du problème des conditions psychologiques de la vie en sanatorium universitaire et le n° 3 a donné les résultats de l'enquête menée par l'Association au sujet des travaux pratiques à l'Université.
- » Nous remercions la Maison Vaillant-Carmanne pour le soin qu'elle apporte à l'impression de notre bulletin.
- » Les contacts avec l'enseignement moyen ont été entretenus grâce au service gratuit du bulletin aux divers établissements de la partie wallonne du pays et du Grand-Duché de Luxembourg.
- » Le 27 mai 1958, plus de 300 rhétoriciens ont pris un premier contact avec l'Université en visitant les services appelés à les accueillir au cours de leurs études supérieures. Nous tenons à remercier tous les professeurs et membres du personnel scientifique qui ont collaboré à l'organisation de ces visites.
- » En vue de resserrer davantage les contacts avec l'enseignement secondaire, nous avons, à la suggestion de divers professeurs de notre Université et de l'enseignement moyen, fait parvenir dans le courant du mois d'octobre, à tous les établissements, une liste des candidats-professeurs diplômés de notre Université au terme de l'année académique 1957-1958. Les réactions favorables suscitées par cette initiative en démontrent l'utilité, tant pour les diplômés que pour les établissements d'enseignement secondaire.
- » Pour répondre au désir exprimé par Radio-Congo belge, l'Association a demandé à plusieurs professeurs de l'Université de prononcer une brève causerie scientifique destinée à alimenter la chronique d'*actualités scientifiques* de Radio-Léopoldville.

» Grâce à la collaboration du Studio de Liège, 14 causeries ont été enregistrées et acheminées vers Léopoldville au cours de l'année 1958.
» Cette nouvelle activité se poursuit.

» On ne peut parler du Congo à l'Université de Liège sans songer à Fulréac. Cette Fondation de l'Université de Liège pour les recherches scientifiques au Congo belge et au Ruanda-Urundi — à l'établissement de laquelle notre Association a participé sous l'impulsion dynamique de M. le Recteur Dubuisson — a pris en trois ans un remarquable essor.

» Le Conseil d'Administration de notre Association a désigné comme membres du Conseil d'Administration de Fulréac, outre M. A. Buttgenbach, trésorier, antérieurement désigné; MM. E. Frenay, professeur à la Faculté des sciences appliquées et Toussaint, conseiller pour les questions indigènes à l'U. M. H. K. »

M. Clémens remercie ensuite tous ceux qui ont bien voulu participer au colloque consacré à l'étude des relations culturelles de l'Université de Liège avec l'étranger. Il rend compte, enfin, du fonctionnement du Centre de documentation et de renseignement sur les carrières universitaires.

Le rapport d'activité est applaudi par l'assemblée à qui M. Buttgenbach, trésorier, donne alors connaissance de la situation financière de l'Association dont le bilan est approuvé à l'unanimité.

M. Dewandre félicite les lauréats du Prix de Launoit, M. Bounamaux, et des quatre Prix des Amis de l'Université : Mlle Chapelier, MM. Burnelle, Dehousse et Frédéric.

Par acclamations, l'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de MM. Clémens, secrétaire, Legraye, commissaire, Dehalu, Leclercq, Severyns, membres sortants et rééligibles.

M. Dewandre, président, propose alors, sous les applaudissements de l'assemblée, l'envoi d'un télégramme à Sa Majesté le Roi, Président d'Honneur de notre Association (1).

L'ordre du jour est épuisé. M. Dewandre remercie les autorités académiques ainsi que tous les membres présents et les invite à prendre le traditionnel porto.

Prix des Amis de l'Université de Liège

Le Conseil d'Administration de notre Association a pu, cette année encore, décerner la totalité des cinq Prix de 7500 fr. affectés au concours

(1) Texte du télégramme adressé à Sa Majesté le Roi :

« Les Amis de l'Université de Liège, réunis en Assemblée générale à l'issue d'une journée d'étude consacrée à l'examen des problèmes que pose le développement des relations culturelles de l'Université de Liège avec l'étranger, présentent à Sa Majesté le Roi, Président d'Honneur de leur Association, l'expression de leurs respectueux hommages et de leur indéfectible attachement.
» (s) A. Dewandre, Président ».

M. R. Lefébure, Chef du Cabinet de Sa Majesté, a fait parvenir à M. Dewandre la réponse suivante :

« Sensible aux sentiments d'attachement que vous lui avez exprimés à l'occasion de l'Assemblée générale de votre Groupement, le Roi me charge de vous transmettre ses remerciements ainsi qu'à tous ceux dont vous vous êtes fait l'interprète. »

ouvert aux membres du personnel scientifique de l'Université qui ont publié des travaux originaux au cours de l'année académique 1957-1958.

Le *Prix de Launoit* a été attribué à M. le Dr J. Bounamaux, chef de travaux à la Faculté de Médecine, pour son travail intitulé « Recherches sur l'empaquettement des surfaces étrangères et sur la coagulation sanguine ».

Les *Prix des Amis de l'Université de Liège* ont été décernés à :

- Mlle A. Chapelier, docteur en sciences géographiques, conservateur à l'Institut de Géologie, pour son ouvrage intitulé « Elisabethville, étude de géographie urbaine »;
- M. L. Burnelle, chargé de recherches du Fonds national de la Recherche scientifique, pour son travail intitulé « Le spectre électronique de la molécule de Thiophosgène »;
- M. le Dr J. Frédéric, agrégé de l'enseignement supérieur, chef de travaux à la Faculté de Médecine, pour son travail intitulé « Recherches cytologiques sur le chondriome normal ou soumis à l'expérimentation dans des cellules vivantes cultivées *in vitro* »;
- M. N. Dehousse, ingénieur civil, assistant à la Faculté des Sciences appliquées, pour son ouvrage intitulé « Méthode approximative de calcul des oscillations de l'eau dans les cheminées d'équilibre ».

Nous renouvelons nos plus vives félicitations aux cinq lauréats. Nous rappelons que, pour participer au prochain concours, les ouvrages publiés pendant l'année académique 1958-1959 doivent être déposés en trois exemplaires au secrétariat de l'Association ou au Bureau de M. l'Appareteur de la Faculté de Droit, pour le 15 octobre 1959 au plus tard.

Le centre de documentation et de renseignement sur les carrières universitaires en 1958

Au cours de l'année 1958, la neuvième de son activité, le centre de documentation et de renseignement sur les carrières universitaires a vu s'accroître encore le nombre de ses visiteurs. 930 consultations individuelles ont été données contre 842 en 1957, soit une augmentation de 10 %.

Parmi ces demandes de renseignements, 45 % émanaient d'élèves de l'enseignement moyen; 23 % d'étudiants de l'enseignement supérieur et 8 % de diplômés universitaires. 13 % des consultations ont été données à des organismes divers et 10 % à des personnes désireuses d'entreprendre des études supérieures après avoir quitté l'enseignement moyen depuis plus d'un an.

Cette répartition n'a guère varié par rapport à l'exercice précédent. La proportion des consultations données aux étudiants et diplômés universitaires a quelque peu baissé tandis que s'accroissait dans une même proportion le nombre des consultations données à des personnes désireuses d'entrer à l'Université après une interruption d'au moins un an dans leurs études.

Dans le domaine de l'information collective, le service du bulletin des Amis de l'Université a été assuré, comme par le passé, aux établissements

d'enseignement moyen de la région wallonne du pays et du Grand-Duché de Luxembourg.

Le 27 mai, plus de 300 rhétoriciens ont pu prendre un premier contact avec l'Université au cours d'une visite organisée à leur intention par le centre, avec la collaboration de nombreux services universitaires.

Par ailleurs, le film « Université de Liège » continue à circuler parmi les établissements d'enseignement secondaire qui en font la demande. 28 projections ont été réalisées en 1958.

Enfin, en étroite collaboration avec le Secrétariat général du Service des étudiants, le centre a assuré cette année la diffusion de plus de trois cents avis d'emplois pour universitaires.

Membres protecteurs

Pour l'année 1958, nous avons reçu les inscriptions suivantes de membres protecteurs :

M. A. Dewandre	fr. 2000
S. A. Imprimerie Vaillant-Carmanne	» 2000
S. A. Cockerill-Ougrée	» 2000
M. H. Buttgenbach	» 2000
M. R. Hustin	» 2000
M. F. Van de Berg	» 2000
A. I. Lg.	» 1000
Société belge de l'Azote	» 1000
M. A. R. Baffrey	» 1000
M. M. Balteau	» 1000
Banque de Bruxelles	» 1000
Banque de la Société générale de Belgique ...	» 1000
S. P. R. L. Bodson	» 1000
Charbonnages du Bonnier	» 1000
Charbonnages de Werister	» 1000
Compagnie générale des Conduites d'Eau	» 1000
M. R. de Fraiteur	» 1000
M. P. Delhalle	» 1000
M. I. de Radzitzky	» 1000
Maison Descer	» 1000
M. N. Dessard	» 1000
M. G. Devillez	» 1000
S. A. Métallurgique d'Espérance-Longdoz	» 1000
Fabrique Nationale d'Armes de Guerre	» 1000
Etablissements Pieux Frankignoul	» 1000
M. H. Fredericq	» 1000
S. A. Grand Bazar de la Place St-Lambert	» 1000
Le Grand Liège	» 1000
M. F. Graindorge	» 1000
Etablissements Graindorge	» 1000
M. J. Henricot	» 1000

I. B. M. of Belgium	»	1000
Comité spécial du Katanga	»	1000
Union Minière du Haut-Katanga	»	1000
M. Paul Laloux	»	1000
Mme L. Lepage	»	1000
M. A. Leroux	»	1000
M. E. Masquelier	»	1000
M. M. Mathy-Titeux	»	1000
M. A. Moureau	»	1000
M. F. Perot	»	1000
Policlinique médicale, Docteur L. Brull	»	1000
S. A. Métallurgique de Prayon	»	1000
S. A. Téco	»	1000
M. G. Thône	»	1000
S. P. R. L. Van Ermengem	»	1000

Nous avons également reçu les versements de :

M. F. Albert	»	500
Etablissements Beaupain	»	500
M. F. Bodson	»	500
S. C. Ceuterick	»	500
Mme Couvreur	»	500
M. Ch. Dehasse	»	500
M. et Mme F. De Laere-Fremaut	»	500
M. O. Frère	»	500
M. I. M. Frey	»	500
Mlle E. Fritsché	»	500
S. A. Huilever	»	500
M. S. Lair	»	500
M. René Laloux	»	500
M. R. Lhoest-Cajot	»	500
M. B. Moritz	»	500
M. J. Nyst	»	500
S. P. R. L. « Régulation-Mesure »	»	500
M. J. Ribbens	»	500
M. J. Robert	»	500
S. A. Sogechim	»	500
M. R. Xhenseval	»	500

Appui des pouvoirs publics

Les administrations provinciales et communales suivantes ont bien voulu nous apporter ou nous continuer leur appui pendant l'année 1958. Nous les en remercions vivement.

Province de Hainaut	fr.	1000
Province de Liège	»	1000
Province de Luxembourg	»	1000
Province de Namur	»	1000

Administrations communales de :

Abée	fr.	100
Alleur	»	100
Ans	»	100
Ben Ahin	»	100
Bergilers	»	100
Bressoux	»	100
Chaufontaine	»	100
Comblain-au-Pont	»	100
Crombach	»	1000
Chênée	»	1000
Dison	»	100
Elsenborn	»	1000
Ensival	»	500
Esneux	»	100
Eynatten	»	100
Flémalle-Haute	»	100
Forêt-Trooz	»	150
Grâce-Berleur	»	50
Hergenrath	»	100
Hollogne-aux-Pierres	»	100
Huy	»	100
Les Awirs	»	100
Liège	»	1000
Limbourg	»	100
Lixhe	»	200
Manderfeld	»	100
Marchin	»	250
Momalle	»	100
Moresnet	»	100
Ougrée	»	200
Polleur	»	100
Seraing	»	1500
Soumagne	»	100
Spa	»	100
Sprimont	»	100
Thommen	»	1000
Trembleur	»	100
Vaux-sous-Chèvremont	»	100
Verviers	»	750
Wanne	»	100
Wanze	»	100
Welkenraedt	»	100

La Vie universitaire à Liège

L'Université

In mémoiriam : Le Chevalier Paul Nève de Mévergnies

Le 28 janvier 1959 décédait le Chevalier Paul Nève de Mévergnies, professeur émérite à la Faculté de Philosophie et Lettres de notre Université. Sa mort fut aussi sereine que sa vie. En écoutant ses familiers nous dire ses derniers moments, nous songions à cette grandeur d'âme que nous avons perçue à travers son enseignement.

Des milliers d'étudiants ont pu apprécier les grandes qualités de ce professeur toujours souriant, toujours courtois, toujours modeste. Il n'avait que 26 ans quand, en 1908, il fut nommé chargé de cours à la Faculté de Philosophie et Lettres. Il apporta avec lui les qualités intellectuelles et morales de son célèbre maître, le Cardinal Mercier. Issu de cette grande école de philosophie qui donna à la Belgique tant d'éminents professeurs, il sut, au sein de notre Université, allier à la fermeté de ses croyances religieuses et de ses opinions philosophiques une honnêteté et une tolérance qui procédaient moins d'une attitude de principe que d'un naturel bienveillant et accueillant.

Des attributions successives le chargèrent du cours de Logique dans toutes les Facultés, à l'Institut supérieur de Pédagogie et à l'École supérieure de Sciences commerciales et économiques. En outre, il enseigna l'Histoire de la philosophie ancienne et moderne, l'Encyclopédie de la philosophie et la Métaphysique. C'est pendant plus de 40 ans qu'il s'acquitta allègrement de ces lourdes charges académiques, soucieux avant tout de donner à ses étudiants, quelles que soient leurs orientations, le goût de la clarté et de l'honnêteté intellectuelles. Il éprouvait une répugnance particulière pour les systèmes philosophiques obscurs et pédants. Que de fois ne mettait-il pas ses jeunes étudiants en garde contre ce qu'il appelait malicieusement la « logomachie » philosophique.

Ses études critiques sur Taine, Bergson, Pascal et van Helmont n'ont rien de tatillon. Elles reflètent la sérénité d'un homme qui veut sauvegarder les droits et les devoirs de l'intelligence contre toutes les formes de cet irrationalisme dont il ne cessait de dénoncer les ravages dans la pensée contemporaine. Plus humaniste que polémiste, il retournait volontiers vers l'âge d'or de l'humanisme, la Renaissance. Ses dernières recherches, malheureusement interrompues par sa mort, portaient sur Pic de la Mirandole. Aucun de ses élèves ne s'étonnera de trouver chez lui cette attirance vers

un philosophe dont le souci fut de ne rester étranger à rien d'humain et de transformer les divagations les plus aberrantes de l'esprit humain en propositions claires et distinctes.

Les qualités morales de M. Nève de Mévergnies correspondaient à ses qualités intellectuelles. Patriote ardent, qui s'engagea comme combattant volontaire dès le déclenchement de la première guerre mondiale, et qui accepta avec dignité que la seconde guerre lui enlevât un de ses enfants, professeur consciencieux et dévoué à qui les élèves pouvaient aller confier leurs soucis et leurs difficultés, collègue charmant et courtois, qui s'acquitta pendant de nombreuses années de la tâche ingrate et délicate du protocole à l'occasion des grandes cérémonies de notre Université, le Chevalier Paul Nève de Mévergnies laisse à tous le souvenir d'une vie droite, d'un esprit distingué et d'un cœur noble.

François DUYNCKAERTS.

In memoriam : Louis Christophe

Notre métier a de douloureuses grandeurs, celle d'assister un ami dans la mort et celle aussi de faire son éloge quand il est parti.

Le Professeur Louis Christophe est mort le 16 février 1959, après une semaine de lutte marquée de l'opiniâtreté que nous admirions tant en lui.

Voilà quinze années que nous nous étions promis de tout mettre ensemble, nos ambitions et nos insuccès, nos soucis et nos joies, et surtout que nous décidions de reposer notre effort sur un cadre commun d'assistants, jeunes alors, qui, à travers les années, sont devenus nos premiers collaborateurs et nos meilleurs amis; il me le redisait encore il y a quelques jours, avec la joie profonde d'avoir construit pour l'avenir de notre Université.

Jamais une faille ne s'est produite, jamais un différend ne nous a séparés, et c'est ainsi que, par et avec Louis Christophe, notre Clinique de Liège est devenue une unité notable dans la hiérarchie chirurgicale européenne.

Le simple exposé chronologique de sa splendide carrière va bien vous le montrer.

Louis Christophe est né à Spa, le 22 janvier 1894; il entre à l'Université avant d'avoir atteint sa 17^e année; volontaire de guerre le 2 août 1914, fait prisonnier, il ne tarde pas à s'évader vers la Hollande et, dès octobre, rejoint notre Armée sur l'Yser. Affecté à l'Hôpital Cabour, il y rencontre plusieurs de ceux qui sont aujourd'hui ses amis et ses collègues.

Après avoir pris part à l'offensive finale avec une unité d'infanterie, il reçoit la Croix de Guerre avec deux citations.

Il termine ses études à notre Faculté en 1920 avec grande distinction et, la même année, déjà remarqué, il part aux Etats-Unis avec le premier contingent des Fellows de la Fondation universitaire, accompagné de tous nos collègues de Bruxelles.

C'est là-bas, à Boston, qu'il subit l'illumination déterminante de sa carrière en la personne de Cushing qui lui ouvrit les horizons nouveaux de la neurochirurgie que lui-même commençait à peine à entrevoir.

C'est nourri de cette fièvre exaltante que Christophe part pour Paris à la Salpêtrière, chez Pierre Marie, où il acquit cette formation neurologique qui a tellement marqué sa vie.

C'est comme assistant du Professeur Delrez que, moi-même candidat interne, je l'ai rencontré pour la première fois en 1926; déjà, les jeunes se groupaient autour de lui pour l'entendre présenter un diagnostic d'exception ou proposer une solution inattendue de tous.

Pendant son premier terme de 4 années, il publie ses premiers articles démontrant déjà les curiosités multiples de son intelligence, passant de la greffe osseuse à l'ulcère gastrique, de la névralgie du trijumeau au mal de Pott.

En 1928, il prend la direction du Service de Chirurgie de l'Hôpital d'Ougrée qui, pendant des années, devint le centre d'une activité exceptionnelle d'esprit d'avant-garde et de succès.

Disons que, en 1926, il emploie déjà le lipiodol pour les explorations intraventriculaires; en 1928, l'encéphalographie gazeuse, toutes deux méthodes révolutionnaires alors, inconnues de la plupart, proscrites par beaucoup, et qui sont aujourd'hui des techniques de routine quotidienne.

Réalisez-vous le courage raisonné, la volonté impavide qu'il fallait pour affronter et continuer la chirurgie cérébrale, seul, sans aide officielle.

Il y a plus de 30 ans, il proposait déjà une thérapeutique chirurgicale aux hémorragies cérébrales; on commence à en parler aujourd'hui.

Je veux rappeler qu'à certaines occasions, c'est à Mme Christophe qu'il demandait de l'assister et cela est bien significatif.

Il n'est donc point surprenant que, dès 1932, Babinski lui propose d'entrer à la Société de Neurologie de Paris dont les portes, vous ne l'ignorez pas, ne s'ouvrent pas facilement.

En 1933, il est chargé d'un cours libre de Neurochirurgie à notre Université. Il ne dispose, ni de lits, ni de budget; qu'à cela ne tienne, ses malades privés sont amenés en ambulance et il fait partager à ses auditeurs son enthousiasme pour cette discipline nouvelle chez nous.

Malgré cette activité réellement démesurée, les communications aux sociétés savantes se succèdent au même rythme.

Dans les années avant la guerre, malgré tout cela, il parvient à réaliser de patientes recherches expérimentales sur le mécanisme de la mort des brûlés.

Ce fut une grande douceur pour lui lorsqu'en 1950, le Professeur Everett Evans vint lui dire les mouvements d'idées que ce travail avait provoqués chez les spécialistes des Etats-Unis.

Pendant la guerre, il procède aux premières opérations discales en Belgique, pour sciatique, et l'on me cita une série opératoire de 4 cas réalisés en 1942, groupés sur la même matinée, pour le bénéfice d'un visiteur étranger.

Enfin, en 1945, il est appelé, en même temps que moi, à la Chaire de Clinique et Policlinique chirurgicales.

C'est dès ce moment que naquit notre décision de solidarité dans l'effort

et de détermination dans nos intentions. Il y a apporté une volonté inégale et une intelligence sans repos.

L'anesthésie moderne permettant l'abord thoracique fut pour lui un nouvel appel vers des régions interdites jusque-là.

C'est par son dynamisme constructeur, ses capacités de travail légendaires, qu'a pu se créer ici à Liège, avec la collaboration du Service de médecine, ce team de chirurgie thoracique et cardio-vasculaire qui fait honneur à notre Pays.

Faut-il rappeler la ténacité, l'énergie qu'il mit à découvrir enfin un cœur-poumon artificiel valable, la force persuasive qu'il sut insuffler autour de lui pour arriver enfin au succès.

Membre de plus de dix sociétés savantes, il fut président de la Société belge de Chirurgie et de la Société de Neurochirurgie de langue française.

Chevalier de l'Ordre de Léopold, Chevalier de la Légion d'Honneur, il y a quelques mois il fut fait Grand Officier de l'Ordre de Léopold II. Plus de cent publications, rapports et monographies, voilà bien le bref sommaire de la brillante carrière du Professeur Louis Christophe.

Il était un passionné de notre art dont aucun domaine ne lui était étranger et c'est ce que l'on peut dire de plus beau pour lui.

Plus les problèmes étaient difficiles, plus les questions semblaient impénétrables, plus aussi il s'y adonnait avec un élan fougueux que rien ne détournait. Il mettait une sorte de joie farouche à réaliser ce qui paraissait impossible à d'autres.

A ses cours, il était l'exemple de l'orateur vivant qui tenait l'intérêt de son auditoire, le conduisant à travers examens raffinés, anecdotes plaisantes ou déductions sagaces, au diagnostic le plus surprenant.

Nos amis et moi garderons toujours le souvenir pathétique de Louis Christophe sortant un moment des ombres de son agonie, pour rappeler que le lendemain était jeudi, jour de sa clinique. Il aimait les étudiants et se réjouissait de la présence des jeunes; goguenard, il s'amusait de leurs réactions; compréhensif, il excusait leurs faiblesses. C'était un examinateur souriant et direct, facile à satisfaire.

Opérateur sûr, audacieux, jamais il ne perdait son contrôle, son humeur demeurant toujours exceptionnellement égale.

Nous ne verrons plus ce pli malicieux soulignant sa face mobile, sarcastique, intelligente. Nous n'entendrons plus ce rire triomphant, lorsqu'il avait lancé le dernier trait d'une satire parfois dure, toujours spirituelle, mais loyale et en fait ne cherchant que la vérité à travers ses drôleries subtiles.

Pascal a dit quelque part « les hommes n'ayant pu guérir la mort, la misère, l'ignorance, ils se sont avisés, pour se rendre heureux, de n'y point penser ». Ce texte, d'application généralement humaine, perd sa vérité lorsqu'il s'agit d'êtres exceptionnels.

Depuis plusieurs années, non seulement Louis Christophe savait que la mort arrivait, mais il l'avait habituée à se tenir à ses côtés; c'était comme une vieille camarade avec laquelle il narquoisait en marchant à petits pas.

Comme les stoïciens, il s'était dit que la sagesse est de rentrer en dedans de soi-même et que c'est là que l'on trouvera le vrai repos.

Il ne nous l'avait pas dissimulé, pas plus d'ailleurs que sa volonté de rester sur le pont jusqu'au bout. Ne le disait-il pas en toute sérénité « nous, chirurgiens, qui avons le privilège de la mort brutale ».

Son courage a mérité sa fin.

Nous prions Mme Christophe et ses enfants de croire à notre douleur qui est à la mesure de l'affection que nous avons pour notre ami.

Il y avait une force qui émanait de lui et, même disparu, il nous aidera à continuer l'œuvre telle qu'il l'avait voulue.

L'Université perd un Maître et nous tous perdons, en plus, un homme.

F. ORBAN.

Conférence du Révérend Père Pire, Prix Nobel de la Paix

Sous le haut patronage de M. le Recteur Dubuisson, et de nombreuses personnalités académiques, des étudiants liégeois ont constitué un comité universitaire pour l'Europe du cœur qui a pour but d'aider le Père Pire dans son action en faveur des personnes déplacées.

Le 12 février 1959, dans le cadre de la campagne organisée par ce comité, le Père Pire qui avait été présenté par M. Dehousse, professeur à l'Université, a prononcé, à la salle académique, une conférence au cours de laquelle il a situé le problème des réfugiés et retracé l'historique de l'œuvre de parrainage qu'il a entreprise dans les différents pays. Permettre à chacun de rêver, dans la quiétude, de la patrie perdue, voilà l'idéal que le Père poursuit. Il termine sa conférence en remerciant les étudiants liégeois qui projettent de lui offrir une maison pour les personnes déplacées.

Pour ceux qui désirent joindre leur don à ceux de MM. les professeurs et étudiants de l'Université, le numéro de compte de chèque postal de l'Aide aux personnes déplacées, A. S. B. L. à Huy, est le 75.670.

Le Service social universitaire en 1957-1958

Cette année a été marquée par un accroissement du nombre d'étudiants qui ont fait appel au Service social : 1448 contre 1173 l'an dernier. Ils se répartissent comme suit : 421 de première candidature, 869 en cours d'études, 7 futurs étudiants et 82 étrangers. Tous savent que le Service social est à leur disposition à tous moments, aussi viennent-ils de plus en plus nombreux exposer leurs problèmes.

Voici quelques chiffres qui permettent de mesurer l'action du Service social au cours de l'exercice écoulé.

Aide alimentaire. — 90 étudiants ont bénéficié de 8149 repas gratuits, soit un peu plus que l'an dernier. Cette dépense, d'un montant de 146.682 fr., a été supportée par le Patrimoine de l'Université.

Par ailleurs, 18.399 bouteilles de lait AA ont été distribuées en-dessous du prix coûtant, contre 28.678 l'an dernier.

Travaux rémunérés. — 45 étudiants se sont partagés une somme de 96.390 fr. pour des travaux effectués dans des services universitaires. Les offres de travail émanant des particuliers ont été plus nombreuses que l'an dernier. 119 étudiants et 45 étudiantes avaient demandé un « job »; les 82 offres ont été réparties entre les plus méritants.

Bourses et prêts d'études. — 271 étudiants de première année (contre 122 l'année précédente) et 321 étudiants en cours d'études (contre 277) ont obtenu une bourse du Fonds national des études pour un montant total de 8.615.000 fr. contre 5.254.000 fr. l'an dernier. Le Service social étudie chaque cas en particulier. De plus, il a entrepris cette année de dresser les pourcentages d'échecs et de réussites aux examens de premières candidatures pour les étudiants boursiers.

Des prêts de la Fondation universitaire ont été accordés à 13 étudiants pour un montant total de 198.500 fr. Ces prêts sont supprimés en 1958-1959.

3 étudiants de première candidature ingénieur ont bénéficié de bourses Solvay pour un montant de 40.000 fr.

De son côté, le Fonds des bien doués de la Province de Liège a accordé 20 prêts pour un montant de 196.000 fr.

Le Cercle des bourses de l'Université a octroyé 20 prêts d'honneur pour un montant total de 142.000 fr.

Enfin, le Service social a accordé 103 prêts à des étudiants pour un total de 324.000 fr. Plus de 306.000 fr. ont déjà été remboursés et le reliquat sera récupéré sous peu.

Divers autres organismes interviennent encore, sous forme de prêts ou de bourses, en faveur des étudiants. Citons parmi eux : la Ligue des familles nombreuses, l'Association des ingénieurs et des industriels, le Fonds Reuleaux, le Fonds Joassart, la Banque de la Société générale de Belgique, etc...

Logement. — Cette année, le Service social a repris seul cette importante activité, jadis partagée entre l'Association générale des étudiants et l'Union des étudiants catholiques. Le fichier a été entièrement vérifié et mis à jour. Le Service social a reçu 387 demandes de chambres et il espère pouvoir améliorer encore le fonctionnement de ce département important. On doit malheureusement constater une augmentation des prix de location, en liaison avec l'accroissement du coût de la vie.

Etudiants étrangers. — Le Fonds d'entraide estudiantine belgo-polonaise, géré par le Service social, a accordé des prêts d'honneur à 12 étudiants étrangers pour 19.400 fr.

Le solde du Fonds des étudiants D. P., soit 9912 fr., a été versé à 3 étudiants hongrois en complément à leur bourse d'études.

Parmi les 23 étudiants hongrois inscrits cette année à l'Université, 10 étaient à charge de l'Université en exil, 6 à charge de la Ford Foundation, 6 du Fonds national des études et 1 à charge du Service social.

Cette aide régulière s'avère la plupart du temps insuffisante et, à chaque instant, le Service social doit intervenir financièrement. Le montant de ces interventions a dépassé 110.000 fr. cette année.

Enfin, le Service social a aidé 2 étudiants étrangers à concurrence de 19.500 fr.

Aide médicale. — 3 étudiants sont entrés cette année au Sanatorium universitaire. Ils ont été visités à diverses reprises par le Service social. 24 anciens malades ont présenté avec succès des examens universitaires. 3 d'entre eux ont bénéficié d'une intervention du Service social pour un montant de 5.730 fr.

Le Fonds Malvoz a pris à sa charge 14 étudiants et leur a versé plus de 75.000 fr. De son côté, le Sanatorium universitaire a versé, par l'intermédiaire du Service social, 22.000 fr. à ses anciens malades.

Le Service est intervenu dans les frais d'hospitalisation et pharmaceutiques de 10 étudiants et ce pour plus de 17.000 fr. Il a pu envoyer 3 étudiants à la campagne et un autre à Peyresq, grâce à l'Association des Notaires de Belgique.

Interventions diverses. — 66 étudiants ont bénéficié d'une aide, tantôt pour compléter une bourses d'études, tantôt pour payer un loyer, des frais de transport, de cours, de vêtements, etc...

Le Service social a pu établir le budget des frais d'études pour les sections de première candidature et il espère continuer ce travail pour les années ultérieures.

Il est intervenu, à concurrence de 8.500 fr., en faveur de 2 orphelins de guerre.

Il a accordé des subsides au Cercle des Bourses (35.000 fr.) et au Fonds Malvoz (15.000 fr.) et a obtenu l'aide, notamment, de l'A. E. E. S., du Fonds d'Assistance de la Fondation universitaire, du Cercle de Pharmacie, des Femmes universitaires coloniales de Jadotville, etc...

Le travail du Service social n'a été possible que grâce à une collaboration avec chacun des secteurs du Service des étudiants et particulièrement avec le Secrétariat général. Souvent, en effet, les problèmes exposés par les étudiants sont liés à des questions administratives, académiques, voire psychologiques.

Cercle Scientifique des Anciens Elèves de l'Institut de Pharmacie A. Gilkinet

Journée Scientifique du 15 mars 1959 sous la présidence du Professeur C. Stainier

Journée faste pour notre Cercle scientifique qui, sous l'impulsion de son Président, le Professeur Stainier, prend chaque année une ampleur plus considérable. En effet, plus de deux cents confrères venus de tous les coins du pays, avaient répondu à notre invitation.

Parmi les personnalités qui rehaussaient de leur présence cette fructueuse journée, nous avons remarqué M. le Professeur Esser, doyen de la Faculté de Médecine de notre Université, M. le Professeur Goubeau, président du Conseil supérieur de l'Ordre des Pharmaciens, MM. les Professeurs Moureau, Denoel et Heusghem, M. l'Inspecteur Général Dumont, les Colonels Pharmaciens Mostenne, Legrand et Deltombe, M. Stoffels, président de l'A. P. B., MM. les Inspecteurs Thomas et De Myttenaere.

Le matin M. M. Guillot, professeur à la Faculté de Pharmacie de l'Université de Paris, fit un exposé fouillé sur « La stérilisation par les rayonnements ». M. le Professeur Guillot, grand ami de notre Institut, nous donna une conférence remarquable avec son talent habituel de grand orateur que plusieurs d'entre nous avaient déjà eu l'occasion d'apprécier.

Le lunch qui suivit cette conférence réunit une centaine de confrères heureux de se retrouver dans ces agapes annuelles.

L'après-midi, l'auditoire malheureusement trop exigü de notre Institut était comble. Comme nous l'avons signalé, plus de deux cents confrères étaient présents, vu l'importance des questions exposées.

M. Ch. Lapière, maître de conférences, agrégé près la Faculté de Médecine de notre Université, M. le Dr H. Van Cauwenberge, chef de travaux, agrégé de l'enseignement supérieur, M. le Pharmacien Rondia, chargé de recherches au Centre anticancéreux de Liège, telles étaient les personnalités qui avaient mission de nous entretenir soit de l'aspect chimique, soit des aspects biologiques et thérapeutiques des dérivés des hormones cortico-surréaliennes, soit de la nature et des dangers de la pollution de l'atmosphère.

Tous les confrères présents, nous en sommes persuadés, sont avec nous pour rendre l'hommage que ces orateurs méritent pour les efforts demandés par la mise au point de ces communications.

Cette journée se termina par la projection d'un film en couleurs « Liège, Cité ardente » réalisé par le Grand Liège. Nous tenons à remercier l'association du Grand Liège pour son amabilité et surtout pour sa belle réalisation sur notre cité ardente.

Nous croyons qu'une fois de plus, le Cercle scientifique Gilkinet, l'un des Cercles post-universitaires les plus importants de l'*Alma Mater* de Liège, a joué le rôle que son Comité s'est assigné : maintenir des relations suivies entre les pharmaciens formés à la même école et contribuer au progrès de la Pharmacie.

R. DELRUE,

Secrétaire

Avis important : La conférence du Professeur Guillot, les communications présentées au cours de cette journée, la conférence du Professeur Moureau de la Faculté de Médecine de Liège sur « L'intoxication alcoolique et les accidents de roulage » et la conférence de M. Ch. Lapière, maître de conférence à notre Faculté sur « La Chromatographie en phase gazeuse » sont publiées dans leur texte intégral. Rappelons que ces deux dernières avaient été faites au cours du cycle habituel de conférences tenues au cercle scientifique Gilkinet en période d'hiver. Ce livre de 106 pages peut être obtenu en versant la somme de 100 fr. au C. C. P. 336.670 du Cercle scientifique Gilkinet.

La population de l'Université de Liège en 1958-1959

Ainsi que les années précédentes, on trouvera ci-dessous l'analyse sommaire des données relatives à la population de l'Université au cours de l'année académique 1958-1959. Les données de base ont été fournies par les bulletins individuels d'inscription des étudiants, enregistrés par le Service de la Recette académique jusqu'au 31 janvier 1959.

Du tableau I, il ressort que la population totale de l'Université est en augmentation de 134 unités, soit 3,1 % par rapport à l'année académique antérieure. Comme l'an dernier toutes les catégories d'élèves voient leurs effectifs augmenter. L'accroissement est cependant plus prononcé pour les étrangers (6 %) que pour les nationaux (2,9 %); il est moindre pour les jeunes gens (2,7 %) que pour les jeunes filles (4,5 %).

I. — Répartition globale par sexe et par nationalité

Catégories		1958-1959	1957-1958	1956-1957
Etudiants	belges	3217	3149	2915
	étrangers	257	233	183
	Total	3474	3382	3098
Etudiantes	belges	947	897	852
	étrangères	24	32	20
	Total	971	929	872
Ensemble	belges	4164	4046	3767
	étrangers	281	265	203
	Total	4445	4311	3970

II. — Répartition de la population en élèves réguliers et élèves libres; nombre de doubles inscriptions

Les 4445 étudiants inscrits se répartissent en 4362 élèves réguliers (contre 4223 en 1957-1958) et 83 élèves libres (contre 88). Parmi les 281 étudiants étrangers, on relève 275 élèves réguliers et 6 élèves libres.

4822 inscriptions ont été prises par les 4445 étudiants inscrits. Les 377 doubles inscriptions enregistrées cette année, contre 258 en 1957-1958, se répartissent comme suit : Faculté de Philosophie et Lettres : 36; Faculté de Droit : 61; Faculté des Sciences : 146; Faculté de Médecine : 25; Faculté des Sciences appliquées : 109.

III. — Répartition des élèves réguliers par Faculté (et par Ecole ou Institut), par sexe et par nationalité.
 Comparaison aux chiffres correspondants de 1957-1958

Désignation	Etudiants			Etudiantes			Ensemble							
	Belges	Etrang.	Total	Belges	Etrang.	Total	1958-59	1957-58						
	1958-59	1957-58	1958-59	1957-58	1958-59	1957-58	1958-59	1957-58						
1^o Facultés														
<i>Faculté de Philosophie et Lettres :</i>														
1. Sections de philosophie, d'histoire et de philologie	298	290	5	7	303	297	228	235	4	4	232	239	535	536
2. Candidature préparatoire au droit	125	127	—	1	125	128	27	38	2	3	29	41	154	169
Total	423	417	5	8	428	425	255	273	6	7	261	280	689	705
<i>Faculté de Droit :</i>														
3. Sections de droit et de notariat	149	155	2	—	151	155	24	21	2	2	26	23	177	178
4. Sections de sciences politiques, diplomatiques, sociales, administratives, économiques et financières, économiques et fiscales	122	123	18	11	140	134	34	32	—	1	34	33	174	167
Total	271	278	20	11	291	289	58	53	2	3	60	56	351	345

<i>Faculté des Sciences :</i>														
5. Sections de sciences mathématiques, physiques, chimiques, géologiques et minéralogiques, botaniques, zoologiques, géographiques	449	403	11	12	460	415	179	160	4	2	183	162	643	577
6. Première candidature en sciences naturelles et médicales	180	206	18	13	198	219	31	42	3	1	34	43	232	262
7. Candidature préparatoire à la pharmacie ..	51	54	5	4	56	58	70	57	2	2	72	59	128	117
8. Candidature préparatoire à la médecine vétérinaire	25	23	—	—	25	23	1	1	—	—	1	1	26	24
9. Candidature préparatoire au grade d'ingénieur	412	397	78	60	490	457	2	1	—	—	2	1	492	458
Total	1117	1083	112	89	1229	1172	283	261	9	5	292	266	1521	1438
<i>Faculté de Médecine :</i>														
10. Section de médecine (2 ^e et 3 ^e candidatures et doctorat)	516	508	22	23	538	531	72	61	1	2	73	63	611	594
11. Section de pharmacie	67	72	—	2	67	74	55	54	1	1	56	55	123	129
12. Sections de science dentaire, de médecin hygiéniste, d'anesthésiologie	23	18	—	—	23	18	6	9	—	—	6	9	29	27
Total	606	598	22	25	628	623	133	124	2	3	135	127	763	750
<i>13. Faculté des Sciences appliquées :</i>														
Total	382	364	70	72	452	436	—	1	1	2	1	3	453	439

III. — Répartition des élèves réguliers par Faculté (et par Ecole ou Institut),
par sexe et par nationalité

Le tableau III indique comment se répartissent en 1958-1959, et par comparaison à l'année précédente, les élèves réguliers entre les différentes sections d'études.

Alors que les deux années précédentes, on notait une augmentation de la population dans toutes les Facultés sauf celle de Médecine, cette année, les effectifs de toutes les Facultés augmentent à l'exception de la Faculté de Philosophie et Lettres.

A la Faculté de Philosophie et Lettres, on note une diminution globale des effectifs de 2,3 % contre une augmentation de 4 % en 1957-1958. Pourtant, la diminution du nombre des futurs juristes, qui atteignait 20 % l'an dernier, se limite à 8,9 %. Mais les effectifs des « sections », qui accusaient une augmentation de 16 % en 1957-1958, se sont à peine maintenus cette année. Les effectifs féminins des « sections » ont diminué de 7 unités, soit 2,9 % et la proportion des jeunes filles s'y trouve ainsi ramenée de 44,6 % à 43,5 % de la population globale.

On peut noter qu'en première candidature, par rapport à 1957-1958, le nombre des inscriptions s'est accru de 65 % en histoire et de 1 % en philologie germanique, tandis qu'il a diminué de 23 % en philologie classique et de 15 % en philologie romane.

A la Faculté de Droit, l'augmentation des effectifs se limite exactement comme les deux années précédentes, à 6 unités, soit 1,8 %. Le nombre des « juristes » est pratiquement stationnaire (moins une unité) tandis que le nombre d'étudiants inscrits en sciences politiques et sociales s'accroît de 7 unités.

Par rapport à l'année dernière, le nombre des étudiants a augmenté de 5,1 % en première candidature préparatoire au droit (où il avait diminué de 17,9 % en 1957-1958) tandis qu'il a augmenté de 32,5 % en première candidature en sciences politiques et sociales (où il avait déjà augmenté de 18,5 % en 1957-1958).

A la Faculté des Sciences, les effectifs ont augmenté de 5,8 %. Hormis la première candidature en sciences naturelles et médicales, qui voit diminuer ses effectifs de 11 %, toutes les sections participent au mouvement d'augmentation :

- 11 % pour l'ensemble des candidatures en sciences mathématiques, physiques, chimiques, géologiques et minéralogiques, botaniques, zoologiques et géographiques;
- 9 % pour la candidature en pharmacie;
- 8 % pour la candidature en médecine vétérinaire;
- 7,4 % pour la candidature ingénieur.

On peut remarquer, pour l'ensemble de la Faculté, que l'accroissement de la population féminine (10 %) est plus important que celui de la population masculine (5 %). Le nombre des étudiantes a notamment augmenté

de 22 % en candidature préparatoire à la pharmacie, de sorte qu'il représente 56,2 % de la population globale de cette section, contre 50,4 % en 1957-1958. Par contre, la population féminine de la première candidature en sciences naturelles et médicales a diminué de 21 % et représente à présent 14,7 % du nombre des futurs médecins, contre 16,4 % l'année écoulée.

A la Faculté de Médecine, contrairement à la diminution constante des effectifs au cours des six dernières années, on enregistre une augmentation de 13 unités, soit 1,7 %.

En 1958-1959, la population féminine totale de la Faculté de Médecine représente 17,7 % du nombre des futurs diplômés.

A la Faculté des Sciences appliquées, l'accroissement de la population atteint 3,2 % contre 16,7 % en 1957-1958. Il faut noter que les effectifs étrangers ont diminué de 4 %.

Remarquons encore que l'Institut supérieur de Sciences pédagogiques, dont la population s'était accrue de 30 % l'an dernier, enregistre une nouvelle augmentation de 18,4 %.

Par contre l'Ecole supérieure de Sciences commerciales et économiques a vu ses effectifs baisser de 3 % alors qu'ils s'étaient accrus de 11 % l'année précédente.

Notons, en conclusion, que si toutes les Facultés, sauf celle de Philosophie et Lettres, voient augmenter leur population, seule la Faculté des Sciences accuse un accroissement supérieur à 5 %.

IV. — Répartition des élèves réguliers par groupe d'études, par sexe et par nationalité

Le tableau IV présente, pour l'année académique 1958-1959, un regroupement des données exposées dans le tableau précédent, regroupement effectué suivant la nature du diplôme qui doit couronner les études entreprises.

Si l'on établit la comparaison avec le tableau correspondant pour l'année académique 1957-1958, on peut vérifier la plupart des observations faites au cours de l'analyse du tableau III.

Les étudiants qui poursuivent des études conduisant à un diplôme délivré par la Faculté de Droit voient leur nombre diminuer de 1,5 % contre 0,85 % l'année dernière. Partout ailleurs, les effectifs sont en accroissement. L'augmentation est très faible en ce qui concerne les futurs diplômés de la Faculté de Médecine (0,6 %). Elle est assez importante pour les futurs ingénieurs (5,4 %) et pour les futurs diplômés des Facultés de Philosophie et Lettres (4,5 %) et des Sciences (11,4 %).

V. — Répartition des élèves réguliers étrangers, par sexe et par nationalité

Le nombre d'élèves réguliers étrangers inscrits à l'Université s'est accru de 9,1 % par rapport à l'année précédente; le nombre des jeunes filles a cependant diminué d'une unité.

IV. — Répartition des élèves réguliers par groupe d'études, par sexe et par nationalité

Etudes conduisant à un diplôme délivré par : (Les numéros renvoient à la nomenclature du tableau précédent)	Etudiants			Etudiantes			Ensemble
	Belges	Etrangers	Total	Belges	Etrangères	Total	
a) la Faculté de Philosophie et Lettres (n° 1)	298	5	303	228	4	232	535
b) les Instituts annexés à cette Faculté (nos 14, 15 et 16)	72	2	74	105	1	106	180
Total	370	7	377	333	5	338	715
a) la Faculté de Droit (nos 2, 3 et 4) ..	396	20	416	85	4	89	505
b) les Ecoles annexées à cette Faculté (nos 17 et 18)	216	17	233	65	1	66	299
Total	612	37	649	150	5	155	804
la Faculté des Sciences (n° 5)	449	11	460	179	4	183	643
a) la Faculté de Médecine (nos 6, 7, 8, 10, 11 et 12)	862	45	907	235	7	242	1149
b) l'Institut annexé à cette Faculté (n° 19)	75	3	78	24	2	26	104
Total	937	48	985	259	9	268	1253
la Faculté des Sciences appliquées (nos 9 et 13)	794	148	942	2	1	3	945
a) le Centre interfacultaire d'Etudes coloniales (n° 20)	—	—	—	—	—	—	—
b) le Centre interfacultaire du Travail (n° 21)	2	—	2	—	—	—	2
Total	2	—	2	—	—	—	2
Total général	3164	251	3415	923	24	947	4362

V. — Répartition des élèves réguliers étrangers, par sexe et par nationalité

Pays d'origine	Etudiants	Etudiantes	Ensemble
<i>Europe :</i>			
Allemagne	1	1	2
Autriche	1	—	1
Bulgarie	2	—	2
Ecosse	1	—	1
Espagne	1	—	1
France	6	2	8
Grand-Duché de Lux. . .	82	4	86
Grèce	19	3	22
Hongrie	21	2	23
Italie	20	1	21
Pays-Bas	3	—	3
Pologne	7	2	9
Portugal	8	—	8
Royaume-Uni	2	2	4
Suisse	1	2	3
Turquie	2	—	2
U. R. S. S.	1	—	1
Yougoslavie	1	—	1
<i>Afrique :</i>			
Egypte	3	—	3
Libéria	1	—	1
Maroc	2	—	2
Ruanda-Urundi	7	—	7
Tunisie	1	—	1
<i>Amérique :</i>			
Costa-Rica	1	—	1
Cuba	1	—	1
Nicaragua	5	—	5
U. S. A.	8	2	10
<i>Asie :</i>			
Iran	4	—	4
Israël	1	1	2
Liban	13	—	13
Syrie	11	—	11
Viet-Nam	13	2	15
<i>Apatride :</i>			
	1	—	1
Total	251	24	275

Sauf la Corée et le Panama, tous les pays représentés l'an dernier sont encore cette année. En outre, on note la présence d'un ressortissant de l'Autriche, de l'Ecosse, du Libéria, de la Tunisie, de Costa-Rica et de deux ressortissants du Maroc.

Quant à l'importance des contingents étrangers, c'est toujours le Grand-Duché qui vient en tête, suivi de la Hongrie, de la Grèce et de l'Italie.

La répartition des étudiants étrangers par groupe d'études n'a guère subi de modifications : 54,2 % d'entre eux poursuivent des études d'ingénieur contre 53,1 % l'année dernière; 20,7 % (contre 21 %) des études de médecine; 15,3 % (contre 14,7 %) des études relevant de la Faculté de Droit; 5,5 % (comme l'an dernier) des études relevant de la Faculté des Sciences et 4,4 % (contre 5 %) des études de philosophie et lettres.

Les Facultés

FACULTE DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

Décès

M. P. Nève de Mévergnies, professeur émérite, est décédé le 28 janvier 1959.

Nomination et changements d'attributions

M. P. Harsin, professeur ordinaire, est à sa demande déchargé du cours d'économie politique au doctorat en droit, en candidature en sciences politiques et sociales et à l'École supérieure des Sciences commerciales et économiques.

M. A. Severyns, professeur ordinaire, est chargé de faire, indépendamment de ses autres attributions, le cours de paléographie grecque, en remplacement de M. le Professeur A. Delatte, admis à l'éméritat.

M. M. Renard, professeur ordinaire, est chargé de faire, indépendamment de ses autres attributions, le cours d'Encyclopédie de la philologie classique, y compris des notions d'histoire des littératures grecque et latine, en remplacement de M. le Professeur A. Delatte, admis à l'éméritat.

M. J. Labarbe, agrégé, est nommé chargé de cours. Il est chargé de faire les cours suivants : *en remplacement de M. le Professeur A. Delatte*, admis à l'éméritat : Exercices philologiques sur la langue grecque; Epigraphie grecque; Institutions grecques; *en remplacement de Mme Curvers-Delcourt*, professeur ordinaire, qui en a été déchargée : Encyclopédie de la philologie classique.

M. Labarbe est en même temps déchargé de ses fonctions d'agrégé.

Distinctions

M. F. Desonay, doyen de la Faculté, a été désigné pour siéger, en qualité de membre belge, au Jury du Prix Francqui 1959.

M. A. Clausse, professeur ordinaire, a été nommé membre du Comité

d'honneur de l'Association internationale de Pédagogie expérimentale de langue française.

D'autre part, la Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université de Paris l'a chargé de diriger un Séminaire consacré à « L'aspect social de l'histoire de l'éducation ».

M. J.-P. Massaut, licencié en histoire, a été proclamé lauréat du concours des bourses de voyage.

Il a, en outre, reçu le diplôme de l'École pratique des hautes études de la Sorbonne, section d'histoire religieuse.

Voyages et missions

M. R. Fohalle, professeur ordinaire, a assisté à la réunion de la Commission internationale pour l'étude du problème des relations entre les parents et les maîtres, qui s'est tenue à Bâle, le 10 janvier 1959.

M. M. Renard, professeur ordinaire, a fait le 28 janvier, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, une communication sur les nouvelles découvertes de reliefs gallo-romains à Buzenol.

Il a fait, le 30 janvier, devant la Société nationale des antiquaires de France, un exposé intitulé « Nutrix Saturni ».

Conférences

M. R. Las Vergnas, professeur à la Sorbonne, a parlé, le 13 janvier, des « Romanciers américains d'aujourd'hui ». L'éminent conférencier a été présenté par M. F. Desonay, doyen de la Faculté de Philosophie et Lettres.

Le 5 février 1959, M. W. R. Rodgers, dans le cadre de l'Association belgo-britannique, a fait une conférence en anglais, sur le sujet suivant : « Anglo-Irish Drama and the Abbey Theatre ».

Dans le cadre des accords culturels franco-belges, M. H. Bardon, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers, a fait, le 27 février, à la salle académique, une conférence publique sur le sujet suivant : « Le Génie Latin ».

Le 26 février, il a donné aux étudiants des Sections de philologie classique et d'histoire ancienne une leçon de séminaire intitulée : « Points de vue sur Tacite ».

M. J. Freymond, Directeur de l'Institut universitaire de hautes études internationales de Genève, a fait, les 10 et 11 mars, deux conférences sur les sujets suivants : « Une étape dans l'histoire du socialisme international : La première internationale » et « Le Monde Atlantique : Essai de définition ».

Le 10 mars, au Séminaire d'histoire contemporaine, il a présidé un débat sur : « L'importance relative du facteur économique dans les relations internationales ».

FACULTE DE DROIT

Changements d'attributions

M. R. Clémens, professeur ordinaire, doyen de la Faculté, est chargé de faire, à la Faculté des Sciences appliquées, indépendamment de ses autres attributions, le cours d'économie politique et sociale, en remplacement de M. le Professeur Lambert.

M. P. Lambert, professeur ordinaire, est à sa demande, déchargé du cours d'économie politique et sociale à la Faculté des Sciences appliquées.

Il est chargé de faire, indépendamment de ses autres attributions, les cours d'économie politique au doctorat en droit, en candidature en sciences politiques et sociales et à l'École supérieure des Sciences commerciales et économiques, en remplacement de M. le Professeur Harsin, qui en est déchargé à sa demande.

Voyages et missions

M. Dehousse, professeur ordinaire, a présidé, du 1^{er} au 12 décembre, la Conférence tripartite sur la Charte sociale européenne, convoquée à Strasbourg par l'Organisation internationale du Travail à la demande du Conseil de l'Europe. Il a également présidé la troisième Table ronde européenne réunie à Bonn.

Il a été élu Président du Groupe de Travail pour les élections européennes constitué dans le cadre de l'Assemblée parlementaire européenne.

M. J. Constant, professeur extraordinaire, a fait une conférence le 16 janvier 1959 à l'Institut de sciences criminelles et pénitentiaires de l'Université de Strasbourg au cours de la session spéciale d'études sur la Responsabilité pénale.

M. M. Franchimont, assistant, a participé du 12 au 23 janvier 1959 à la session spéciale d'études sur la responsabilité pénale organisée par l'Institut de sciences criminelles et pénitentiaires de l'Université de Strasbourg.

Conférences

A la salle Godefroid Kurth, le 26 février, dans le cadre du cycle de trois conférences sur « Les Origines de l'Homme » organisées par l'Association des Etudiants en Droit, M. J. Piveteau, professeur à la Sorbonne, a traité de « La Paléontologie humaine et ses problèmes ».

Dans le cadre des accords culturels franco-belges, M. H. Solus, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris a fait deux conférences sur les sujets suivants : le 9 mars « Réformes de l'organisation judiciaire »; le 10 mars « Réformes de la procédure civile ».

Institut de Sociologie :

Cycles de perfectionnement pour dirigeants d'entreprise

En collaboration avec la Fondation Industrie-Université et l'Office belge pour l'accroissement de la productivité, l'Institut de Sociologie a organisé, au cours de l'année académique 1958-1959, un cycle de perfection-

nement s'adressant aux *chefs d'entreprise et à leurs collaborateurs immédiats* qui partagent les responsabilités d'administration générale.

Le cycle a permis d'étudier en commun les problèmes que pose la gestion d'une entreprise dans un monde en pleine évolution technique, économique et sociale. Les discussions étaient ordonnées autour des thèmes suivants :

— du 11 au 13 décembre, l'entreprise et l'expansion économique, avec la participation de MM. L. Dupriez, professeur à l'Université de Louvain, directeur de l'Institut de recherches économiques et sociales; P. Lambert, professeur à l'Université de Liège; G. Dehove, doyen de la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Lille; M. Nokin, directeur de la Société générale de Belgique; G. Deurinck, délégué général de l'Office belge pour l'accroissement de la productivité; A. Dewandre, président de l'Association des Amis de l'Université de Liège; L. Sermon, conseiller économique de la Société de Bruxelles pour la Finance et l'Industrie; F. Herlin, directeur général de la S. A. Cockerill-Ougrée; A. Putzeys, administrateur-délégué de la Compagnie internationale des pieux armés Frankignoul; G. Leduc, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris;

— du 22 au 24 janvier, la responsabilité sociale de l'entreprise et de ses dirigeants, avec la participation de MM. J. Fourastier, professeur au Conservatoire national des arts et métiers de Paris; A. Sauvy, directeur de l'Institut national d'études démographiques de France; J. De Staercke, secrétaire général de la Fédération des patrons catholiques de Belgique; P. Henrard, directeur général de la S. A. métallurgique d'Espérance-Longdoz; E. Bernheim, président du Conseil d'Administration de la S. A. « l'Innovation »; G. Henry, directeur général de l'Union des verreries mécaniques belges; G. Velter, administrateur-délégué de la Fédération des entreprises de l'Industrie des fabrications métalliques; J. de Cooman d'Herlinckhove, président de la Fédération des entreprises non-industrielles de Belgique;

— du 5 au 7 mars, l'organisation de l'entreprise, avec la participation de MM. Tabatoni, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de l'Université d'Aix-Marseille; W. Matthys, directeur général de l'I. B. M. of Belgium; A. Vanden Abeele, directeur général des Services de l'Organisation, Union cotonnière, Gand; P. Haenni, directeur du Centre d'études industrielles de Genève; M. Pages, chef du service psychosociologique du C. E. G. O. S. de Paris;

— du 9 au 11 avril, la formation des dirigeants et des cadres, avec la participation de MM. G. Berger, membre de l'Institut, directeur général de l'enseignement supérieur de France; M. Fouilloux, chef du service de formation de la Régie nationale des usines Renault; P. Bolle, administrateur-directeur général de la S. A. « A l'Innovation »; D. Dugue Mac Carthy, directeur des relations du travail de la société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation de Paris; W. Deswarte, directeur général de la S. A. belge d'exploitation de la navigation aérienne; E. Dassel, professeur

à l'Université libre de Bruxelles; R. Clémens, doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Liège; R. Daval, professeur à l'Institut des sciences humaines appliquées de l'Université de Bordeaux.

Les échanges de vues étaient introduits et nourris par des exposés de base, par l'étude de cas vécus d'entreprises belges et étrangères, par l'apport que chaque participant a fait au groupe des leçons de sa propre expérience.

Un cycle de perfectionnement s'adressant aux *Jeunes cadres des entreprises* a également été organisé durant l'année académique 1958-1959.

Ce cycle comprenait trois séminaires résidentiels et six week-end au cours desquels les participants ont étudié les problèmes de gestion des affaires. Des discussions de groupe alimentées par les exposés des conférenciers ont constitué l'instrument premier d'un perfectionnement mutuel, basé sur les échanges d'idées et d'expériences.

FACULTE DES SCIENCES

Admission à l'éméritat

M. J. Van Ham, répétiteur, a été admis à l'éméritat au 1^{er} octobre 1958, par arrêté royal du 22 décembre 1958.

Changements d'attributions

M. L. D'Or, professeur ordinaire, a été chargé de faire, indépendamment de ses autres attributions, le cours de « Chimie physique, partim : physique spécifique de la matière », à la Faculté des Sciences appliquées, section des ingénieurs chimistes.

M. G. Duyckaerts, professeur ordinaire, est chargé de faire, indépendamment de ses autres attributions, le cours suivant, en remplacement de M. le Professeur Counson, décédé : « La méthodologie spéciale des sciences chimiques ».

M. H. Damas, professeur ordinaire, est chargé des cours délaissés par M. F. Carpentier, admis à la pension.

Mme E. Sauvenier-Goffin, bibliothécaire et maître de conférences, a été chargée de faire un cours libre sur « L'histoire des sciences mathématiques et physiques ».

M. H. Breny, chef de travaux, a été chargé de faire le cours libre intitulé : « Introduction aux méthodes d'analyse stochastique », qui vient d'être créé.

Distinctions

M. R. Bouillenne, professeur ordinaire, a été nommé membre d'honneur de la Société royale « Les Naturalistes de Mons et du Borinage ».

M. P. Macar, professeur ordinaire, a été nommé docteur *honoris causa* de l'Università cattolica del Sacro Cuore de Milan.

Il a été désigné par l'Académie royale de Belgique comme membre du Conseil national de Géographie.

Mlle A. Lallemand, collaboratrice scientifique du Patrimoine, a été nommée secrétaire de la Section liégeoise de la Société chimique de Belgique pour l'année 1959.

M. J.-M. Dotreppe, licencié en sciences chimiques, s'est vu décerner, pour l'année académique 1958-1959, une bourse de spécialisation de l'I. R. S. I. A.

Voyages et missions

M. R. Bouillenne, professeur ordinaire, a été invité à prononcer un discours sur les travaux de physiologie végétale de Léo Errera, à la séance inaugurale organisée par l'Université de Bruxelles en commémoration du centième anniversaire de la naissance de ce grand savant.

En outre, à la demande de la Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications métalliques (Fabrimétal) il a donné, à Bruxelles, une conférence sur « le Phytotron, appareil à faire des climats, son utilité ».

M. L. D'Or, professeur ordinaire, a assisté à la réunion organisée à Paris, du 3 au 5 février, par la Société de Chimie-Physique de France.

Mlle S. Leclercq, professeur ordinaire, a fait partie de la Commission internationale de la Microflore du Paléozoïque, qui a tenu ses assises à Paris du 23 au 25 mars.

M. P. Swings, professeur ordinaire, a pris part à la deuxième réunion de la Commission internationale C. E. T. E. X. qui s'est tenue à La Haye, les 9 et 10 mars 1959.

M. P. Michot, professeur ordinaire, a assisté au Congrès quadriennal de Géologie qui s'est tenu à Oslo, le 14 février.

M. M. Migeotte, professeur ordinaire, a effectué, du 10 février au 22 mars 1959, un séjour d'études au Jungfrauoch.

M. P. Ledoux, chargé de cours, a séjourné à l'Université de Londres, sous les auspices du « British Council », du 8 au 14 février; il a donné deux conférences à King's College et visité différentes sections du département de mathématiques et du département d'astronomie.

D'autre part, il a obtenu une bourse de la Fondation Francqui en vue d'un séjour de trois mois aux Etats-Unis en 1959 et le titre de « C. R. B. Honorary Advanced Fellow » pour la durée de sa visite.

M. J. Serpe, chargé de cours, a fait, sous les auspices de la Fondation Francqui et de l'Institut interuniversitaire des Sciences nucléaires, en janvier et février, 5 conférences consacrées aux récents progrès dans le domaine des lois de conservation en physique des particules élémentaires.

M. H. Sauvenier, agrégé et maître de conférences, a assisté, les 5 et 6 mars, au Colloque sur le mécanisme de la sensibilisation optique organisé à Munich par la section « Forschung » de la Deutsche Gesellschaft für Photographie.

Mme Bouillenne-Walrand, conservateur, a été chargée d'une mission par la F. U. L. R. E. A. C. dans le Haut Katanga du 15 octobre au 15 décembre 1958.

Conférences

M. H. Chantrenne, professeur à l'Université de Bruxelles, a fait le mardi 27 janvier 1959 à l'Institut de Chimie, une conférence sur le sujet suivant : « La synthèse des protéines chez les êtres vivants ».

Le 6 février, M. J. D. H. Donnay, professeur à John Hopkins University, Baltimore, professeur Fulbright à l'Université de Paris, a fait une conférence sur le sujet suivant : « Les Groupes de symétrie polychromatique en cristallographie ».

Mme Donnay-Hamburger a fait le 7 février une conférence sur : « Transitions d'ordre supérieur en minéralogie ».

M. H. H. Read, professeur de géologie à l'Imperial College of Science and Technology, Londres, a fait les 17, 18 et 19 février 1959, dans l'auditoire de Géologie, des conférences sur les sujets suivants : « The Donegal Granites », « The main Donegal Granite and its aureole » et « The geology of the North-west Highlands of Scotland ».

M. R. Leclercq, Directeur des Recherches de l'Union chimique belge, a fait le mardi 17 février 1959, à l'Institut de Chimie, une conférence sur le sujet suivant : « Conduite de l'expérimentation chimique par la représentation graphique ».

M. R. Freymann, professeur à la Sorbonne, a donné à l'Institut de Minéralogie, le jeudi 26 février une conférence où il a traité des « Aspects et calculs des spectres de résonance nucléaire magnétique des molécules organiques », et le vendredi 27 février une seconde conférence où il a traité des « Applications chimiques et physico-chimiques de la résonance nucléaire magnétique ».

Dans le cadre des accords culturels italo-belges, M. G. Nangeroni, professeur à l'Universita cattolica del Sacro Cuore à Milan, a traité, les 11, 12 et 13 mars des « Problèmes morphologiques des Hautes Alpes Italiennes »; de « L'évolution de la bordure sud des Alpes au Quaternaire » et de « La Maison rurale en Lombardie ».

Dans le cadre de l'Association Belgo-Britannique, le Dr V. Barocas, directeur des Observatoires de Preston, a fait, le 12 mars, une conférence en anglais sur le sujet suivant : « Space travel, Fact and Fiction ».

Dans le cadre des accords culturels franco-belges, M. L. Gallien, professeur d'Embryologie à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris, a fait, à l'Institut d'Anatomie, trois conférences sur le sujet : « La détermination du sexe chez les vertébrés ».

Hôtes étrangers

M. Ph. Bourdeau, nommé professeur de Botanique à l'Institut Agronomique d'Astrida, venant des États-Unis, a visité l'Institut de Botanique et s'est intéressé aux différentes méthodes d'enseignement qui y sont en vigueur.

M. P. Leroux, chef de travaux du laboratoire de Biologie végétale de la Sorbonne, a séjourné au même Institut du 19 au 24 janvier afin de s'informer des méthodes utilisées à Liège et de l'organisation des travaux pratiques.

Mlle J. Pieniazek, de l'Institut de Pomologie de Pologne; MM. R. de Bergeyck, Ed. Barreira et Id. Peone, de l'Institut Agronomique de Buenos-Aires; M. G. Van Heden, de l'Institut d'Horticulture de Mar del Plata, ont été les hôtes du laboratoire du Professeur Bouillenne à l'Institut de Botanique, où ils se sont documentés sur les différentes techniques d'application dans le domaine des recherches.

FACULTE DE MEDECINE

Décès

M. L. Christophe, professeur extraordinaire, est décédé le 16 février 1959.

M. H. Herissey, professeur honoraire à la Faculté de Pharmacie de Paris, Docteur *honoris causa* de notre Université, est décédé le 28 janvier 1959 à Evreux (France).

Admissions à l'éméritat

Par Arrêté royal du 18 novembre 1958, M. Divry, professeur ordinaire, est admis à l'éméritat à partir du 24 avril 1959.

Par Arrêté royal du 18 novembre 1958, M. Albert, professeur ordinaire, est admis à l'éméritat à partir du 14 janvier 1959.

Changements d'attributions

M. J. Van Beneden, professeur ordinaire, est chargé de faire, indépendamment de ses autres attributions, le cours suivant, en remplacement de M. le professeur Firket, décédé : « La Médecine sociale et la prophylaxie sociale : les principes de la législation sanitaire et sociale (partim) ».

M. P. Moureau, professeur ordinaire, est chargé de faire, indépendamment de ses autres attributions, les cours suivants, en remplacement de M. le Professeur Firket, décédé : à la *Faculté de Médecine* : « Les principes de la déontologie médicale », « La médecine légale des accidents du travail et des maladies professionnelles : La détermination et l'évaluation des invalidité »; à la *Faculté de Droit* : « La médecine légale », à l'*Ecole de Criminologie* : « La médecine légale », « La prophylaxie criminelle » au *Centre Inter-facultaire du Travail* : « Méthodologie des enquêtes étiologiques pour les sinistres du travail ».

M. M. Dallemagne, professeur ordinaire a été chargé, par Arrêté-royal du 2 février 1959, de faire le cours d'« Eléments de pharmacodynamie ».

M. J. Lecomte, chargé de cours, est chargé de faire à la Faculté des Sciences, indépendamment de ses autres attributions, le cours de : « Physiologie humaine générale et spéciale » en remplacement de M. le Professeur Fredericq, admis à l'éméritat.

Distinctions

M. Z.-M. Bacq, professeur ordinaire, a reçu le Prix de la Fondation Emile Cornez.

M. M. Chèvremont, professeur ordinaire, a été nommé Président de l'Association belge pour l'étude de la chimiothérapie anticancéreuse.

Il a été invité à faire des cours et des conférences en Italie.

M. P. Moureau, professeur ordinaire, a été nommé Président de la Société de Médecine légale de Belgique.

M. A. Lambrechts, professeur ordinaire, a été désigné comme membre du Jury du Prix Reine Elisabeth 1958 et comme rapporteur pour le Congrès français de Médecine, à Lausanne en octobre 1959.

M. P. Desai, professeur extraordinaire, a été nommé Président de la Société belge de Radiologie et Vice-Président de la Société belge d'Endocrinologie.

M. Desai, a, en outre, été désigné comme Directeur du Centre anticancéreux près l'Université de Liège.

D'autre part, il a été invité à rédiger le chapitre « The Chemotherapeutic and Hormonal Control of Neoplasms of the Female Genitalia », dans un traité de base américain sur le traitement des tumeurs.

M. F. Geubelle, assistant, a été élu Président de la Société belge de Recherches cliniques.

Voyages et missions

M. J. Roskam, professeur ordinaire, a assisté du 20 février au 3 mars 1959, au Symposium organisé à Washington sur « Les plaquettes sanguines ».

M. M. Florin, professeur ordinaire, a fait à Bruxelles, pendant les mois de décembre 1958 et janvier 1959, une série de quatre conférences à l'Institut des Hautes-Etudes de Belgique, et le 24 février, aux Midis de la Poésie, un exposé intitulé « Poésie de la Science ».

Il a fait partie du Jury du Prix international Kalinga; a présidé à La Haye, les 9 et 10 mars, la réunion finale du Comité sur les contaminations par les explorations extraterrestres (C. E. T. E. X.) et a pris part, à La Haye, du 12 au 14 mars, à la deuxième réunion du Comité de l'Espace (C. O. S. P. A. R.) au cours de laquelle il a été désigné comme membre du groupe de travail sur les expériences scientifiques. M. Florin a été par ailleurs désigné comme l'un des trois membres de l'« Editorial advisory committee » de l'« I. C. S. U. Review ».

M. R. Weekers, professeur ordinaire, a fait un voyage à la Clinique ophtalmologique de Bonn pour étudier la technique de la photocoagulation de la rétine.

M. M. Welsch, professeur ordinaire, a été chargé de représenter l'Association internationale des Sociétés de Microbiologie à la 23^e session du Conseil exécutif de l'Organisation Mondiale de la Santé qui s'est tenue à Genève du 20 au 23 janvier 1959. D'autre part, il a présenté un rapport sur « Le Mécanisme d'action de certains antibiotiques » au Symposium organisé à Delft, les 28 et 29 janvier, par la Nederlandsche Vereeniging voor Microbiologie.

M. Welsch, a présenté un rapport à la Conférence consacrée à la Génétique des Streptomycètes et d'autres microorganismes producteurs d'antibiotiques, organisée en janvier dernier à New-York par la New-York Academy of Sciences.

M. M. Hanquet, chef de travaux, a participé au cours spécial d'anesthésiologie organisé à Londres, du 22 février au 7 mars 1959, par la Faculté d'anesthésie du Royal College of Surgeons of England, sous les auspices du British Council.

M. J. M. Petit, collaborateur scientifique au Service de Physiologie, a entretenu les membres de la Société médico-chirurgicale de Liège, le 14 janvier, de la mesure et l'efficacité des échanges gazeux respiratoires.

En collaboration avec M. J. Melon, il a participé à la réunion commune des Sociétés d'Allergie Belge et Hollandaise, à Anvers, le 17 janvier. Il y a traité de « La mesure directe des résistances au débit aérien ».

M. R. Goutier, assistant, a participé en août 1958, au Congrès international de Radiation Research, à Burlington (U. S. A). En septembre, il a assisté au Congrès international de Biochimie, à Vienne.

Les Docteurs M. Watillon et G. Lavergne, assistants à la Clinique ophtalmologique, ont suivi à l'Université de Bonn, le cours de photo-coagulation de la rétine.

Les étudiants de deuxième année de Pharmacie ont fait, du 1^{er} au 5 mars, un voyage d'études en Allemagne. Accompagnés de MM. C. Stainier, professeur ordinaire, C. Lapière, agrégé, et E. Gloesener et G. Delfosse, assistants, ils ont visité les Usines Merck à Darmstadt ainsi que l'Université de Heidelberg.

Conférences

M. P. White de Bar Harbor (U. S. A.) a donné deux conférences, l'une à l'Institut de Botanique le lundi 2 mars, dont le sujet était « Les tumeurs végétales et le cancer humain »; l'autre à l'Institut d'Anatomie, Service du Professeur Chèvremont, le mardi 3 mars où il a traité de « Quelques aspects de la nutrition des cellules ».

M. L. Kreyberg, professeur à la Faculté de Médecine d'Oslo, a fait, les 16 et 17 mars, deux conférences sur les sujets suivants : « Etiologie et pathologie géographiques des cancers du poumon » et « Considérations d'un pathologiste sur la radiosensibilité ».

Manifestation

Le vendredi 27 février, les professeurs et étudiants de la Faculté ont organisé une manifestation qui avait pour but d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur les problèmes que posent le fonctionnement des centres hospitaliers universitaires.

Dans la salle académique comble, MM. les Professeurs Bacq et Orban, ainsi que M. Pierre Nihard, de la Faculté, ont pris la parole. Ils ont insisté sur la nécessité impérieuse d'un abaissement des tarifs d'hospitalisation dans les centres universitaires par une intervention de l'Etat.

Institut supérieur d'éducation physique

Par Arrêté royal du 31 décembre 1958, M. Dehoux, professeur, est admis à l'éméritat à partir du 1^{er} janvier 1959.

M. Dehoux, s'est vu décerner par le Ministre de l'Education Nationale de France la médaille d'or de son Département, pour publication d'ouvrages et participation aux Congrès et Stages (1938 à 1957).

Il a été nommé membre correspondant étranger de la Revue de l'Institut d'éducation physique de l'Université de Santiago du Chili, de la Revue de la Fédération internationale d'éducation physique, publiée à Lund (Suède) et du Bulletin de l'Institut national d'éducation physique du Portugal.

M. G. Coppée, professeur, est chargé de faire, indépendamment de ses autres attributions, le cours de « Physiologie humaine », en remplacement de M. le Professeur Frédéricq, admis à l'éméritat.

M. Coppée a assisté du 2 au 7 mars 1959, à la Conférence internationale organisée à Zurich par l'Agence européenne de Productivité sur le thème : « L'adaptation du travail à l'homme ». Il y a présenté un rapport sur les effets des bruits industriels.

M. C. Liébecq, professeur, est chargé de faire, indépendamment de ses autres attributions, le cours de « Physiologie expérimentale générale », en remplacement de M. le Professeur Frédéricq, admis à l'éméritat.

M. Falize, a assisté, à l'Institut de recherche en Culture physique de Varsovie, au premier symposium international d'éducation physique, organisé du 10 au 12 février 1959.

FACULTE DES SCIENCES APPLIQUEES

Changements d'attributions

M. A. Gillet, professeur ordinaire, a été chargé de faire, indépendamment de ses autres attributions, les cours de « Chimie analytique, méthodes chimiques; partim : analyse organique » et de « Chimie physique; partim : électro-chimie appliquée » aux sections d'ingénieur chimiste.

M. J. Danze, professeur ordinaire, a été chargé de faire, indépendamment de ses autres attributions, les cours d'« Exploitation de l'appareillage des industries chimiques » et de « Technologie de l'appareillage des industries chimiques » aux sections d'ingénieur chimiste.

M. H. Louis, professeur ordinaire, est chargé de faire, indépendamment de ses autres attributions, le cours d'« Application de la soudure aux constructions ».

Distinctions

MM. F. Campus et J. Lamoën, professeurs ordinaires, ont été désignés comme membres de la Commission consultative auprès du Laboratoire de recherches hydrauliques.

M. P. Fourmarier Jr., professeur ordinaire, s'est vu décerner par l'Association des Ingénieurs Electriciens sortis de l'Institut Montéfiore le Prix Eric Gérard.

M. L. Calembert, professeur ordinaire, a été nommé Administrateur du Centre national de Géologie houillère.

M. R. Collette, collaborateur scientifique, a été nommé en qualité de C. R. B. Special Graduate Fellow 1959/60, par le Comité exécutif de New-York de la Belgian American Educational Foundation.

Voyages et missions

M. A. Gillet, professeur ordinaire, a été chargé d'une mission aux Indes pour y assister au Symposium sur « La nature de la houille » qui s'est tenu au « Central Fuel Research Institute », à Jealgora, les 7, 8 et 9 février 1959.

M. A. Puters, professeur ordinaire, a été invité à faire, le 20 mars 1959, à Aix-la-Chapelle, devant le « Aachener Geschichtsverein », une conférence sur le sujet suivant : « Die Aachener Arbeiten der Stuckkünstlerfamilie Vasalli ».

M. E. Bodart, professeur ordinaire, et M. J. Simonet, répétiteur, ont assisté aux « Journées de travail sur les problèmes d'usinage par enlèvement de copeaux », organisées les 22 et 23 janvier 1959, à Aix-la-Chapelle par le Laboratorium für Werkzeugmaschinen und Betriebslehre an der Technischen Hochschule.

M. J. Frenkiel, chargé de cours, a été invité comme premier professeur d'échange, pour donner, à l'Ecole polytechnique de Poznan, trois conférences dans le domaine de l'électro-acoustique, dans le cadre des relations entre l'Université de Liège et celle de Poznan.

Il a pu esquisser, avec les autorités académiques polonaises, les bases d'une collaboration soutenue avec notre Université.

M. P. Coheur, chargé de cours, a participé en février dernier, au Symposium sur l'élaboration de la fonte et de l'acier, organisé par le National Metallurgical Laboratory des Indes, ainsi qu'à la réunion de l'American Institute of Mining and Metallurgical Engineers.

M. K. Gamski, agrégé, a présenté au III^e Congrès de Rhéologie, en Allemagne, une communication intitulée « Variation de la vitesse de propagation d'ondes ultrasoniques au cours du passage de l'état liquide à l'état solide ».

M. C. Ek, répétiteur, s'est rendu aux Etats-Unis, du 25 février au 25 mars, afin d'y accomplir une mission scientifique.

Conférences

M. Hjalmar Granholm, professeur à l'Ecole polytechnique Chalmers à Göteborg, docteur en technologie a fait, dans le grand auditoire de l'Institut du Génie civil trois conférences sur les sujets suivants : les 16 et 17 février : « Les charpentes en bois lamellées et clouées » et, le 19 février « Le calcul du béton armé en tenant compte de la plasticité du béton et de l'acier ».

Ces conférences étaient illustrées de projections lumineuses.

M. W. Prager, professeur à l'Université Brown (Providence) U. S. A. Chairman of the Physical Sciences Council, a fait, les 16 et 17 mars, à l'Institut du Génie civil, deux conférences sur les sujets suivants : « Dimensionnement plastique et économie des matériaux — Théorie et applications ».

Bibliothèque

Nominations au Conseil scientifique de la Bibliothèque

Par décision du Conseil d'Administration en date du 11 février 1959, MM. Horion, Massonnet et Desreux sont remplacés, jusqu'au 30 septembre 1961, au sein du Conseil scientifique de la Bibliothèque par MM. les Profes-

seurs Constant, représentant de la Faculté de Droit; Migeotte, représentant de la Faculté des Sciences et Calembert, représentant de la Faculté des Sciences appliquées.

Don

Le Consul Général de Suède, M. Axel Axelson Johnson a fait don à l'Université d'une soixantaine de volumes destinés à enrichir notre Bibliothèque.

La Vie universitaire en Belgique

Université de Gand

Nominations. — M. G. Van de Veegaete, professeur à l'Ecole supérieure de sciences commerciales et économiques, a été nommé professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres.

M. R. Verbist, professeur à l'Institut supérieur de sciences pédagogiques, a été nommé professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres.

M. J. Van Tichelen, chargé de cours à l'Ecole supérieure de sciences commerciales et économiques, est attaché à la Faculté de Droit en la même qualité.

M. V. Stuyck, professeur à l'Ecole supérieure de sciences commerciales et économiques, est nommé professeur ordinaire à la Faculté de Droit.

M. L. Coetsier, professeur à l'Institut supérieur de sciences pédagogiques, a été nommé professeur ordinaire à la Faculté des Sciences.

Enseignement nouveau. — Aux termes d'un arrêté royal du 12 mars 1959, il est institué à la Faculté de Droit un cours facultatif de « Science de la Presse ».

M. T. Luycks, chargé de cours à la Faculté de Droit, a été chargé de faire ce cours, indépendamment de ses autres attributions.

Université de Bruxelles

Décès. — M. V. Pechere, professeur honoraire à la Faculté de Médecine et de Pharmacie, est décédé à Ixelles le 18 janvier.

Agrégé de la Faculté de Médecine et de Pharmacie dès 1903, chargé de cours en 1919, il devint professeur ordinaire en 1934 et accéda à l'honorariat en 1937.

Au cours de sa brillante carrière universitaire, le Professeur Pechere s'attacha spécialement aux problèmes de pédiatrie et d'éducation. Il compte parmi les fondateurs de l'Ecole de Pédagogie dont il fut le président en 1936-1937. M. Pechere était l'auteur d'importantes publications.

Personalialia. — M. H. Rolin, professeur à la Faculté de Droit, a été élu en qualité de juge à la Cour européenne des droits de l'homme.

M. A. Piccard, professeur honoraire, s'est vu conférer le grade de docteur *honoris causa* par l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne.

M. W. Roels a été nommé titulaire *ad interim* du cours de « Pandectes » en langue néerlandaise à la Faculté de Droit.

MM. J. Geheniau et I. Prigogine, professeurs à la Faculté des Sciences, ont été nommés co-directeurs du Centre de physique théorique atomique et de physique théorique nucléaire.

MM. G. Francz et J. Faverge, chargés de conférences à la Faculté de Médecine et de Pharmacie, ont été respectivement nommés titulaires *ad interim* des cours d'« Introduction à l'étude des professions » et d'« Introduction à la psychologie industrielle ».

Enseignements nouveaux. — *Les cours post-gradués de recherche opérationnelle* ont été inaugurés officiellement le samedi 10 janvier. M. Guilbaud, directeur d'études à l'école pratique des hautes études de Paris et président de la société française de recherche opérationnelle, avait accepté de faire la leçon inaugurale au cours de laquelle il a passé en revue les grands problèmes de cette science nouvelle de la décision et de l'action. La séance a été suivie de la première leçon des cours consacrée à une introduction à la théorie des programmes linéaires.

L'Université a inauguré un *cycle d'information pour ingénieurs* dans le domaine des sciences économiques et sociales. A cette occasion, M. Janne, recteur de l'Université, a prononcé une allocution au cours de laquelle il s'est attaché à mettre en relief les responsabilités et les caractéristiques actuelles de l'ingénieur. L'intention de l'Université, en ouvrant cet enseignement post-universitaire, est d'éclairer efficacement la situation et la conception même de la production par une meilleure connaissance des problèmes humains, sociaux, financiers, économiques, comptables et de recherche opérationnelle.

La Faculté des Sciences appliquées a établi un projet de règlement concernant *l'accès des ingénieurs techniciens au grade d'ingénieur civil*. Ce règlement a déjà été proposé pour le grade légal à la Commission chargée par le Ministre de l'Instruction publique d'étudier le passage des ingénieurs techniciens à l'enseignement universitaire. Ce projet permettra à des éléments de valeur d'acquérir le grade d'ingénieur civil au titre scientifique en trois années d'études au total.

Le 12 janvier, l'*Institut d'organisation et de gestion des entreprises* a ouvert son troisième cycle d'enseignement destiné aux cadres supérieurs des entreprises et des administrations. Le programme de cette année comporte l'étude des problèmes suivants : organisation de la direction générale et organisation structurelle de l'entreprise; problèmes sociaux; problèmes commerciaux; problèmes financiers et comptables; problèmes économiques et institutionnels. Ces cinq sections sont respectivement dirigées par les professeurs Dassel et Kirschen; Chlepner et Henrion; Dassel, de Barsy, Henrion et Neuman; Kirschen; de Barsy et Henrion. Priront notamment la parole au cours de la séance inaugurale MM. Gardedieu, président de l'Institut et Marchal, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris.

En vue de favoriser les progrès de la science du droit, le *Centre d'études*

René Marcq, annexé à la Faculté de Droit, groupe les juristes désireux de participer à des travaux de recherche scientifique sur des sujets d'ordre juridique. Ces travaux sont dirigés par des professeurs ou chargés de cours titulaires d'un enseignement figurant au programme de la Faculté ou, le cas échéant, par d'autres personnalités. Les participants peuvent porter leur choix sur tout ou partie des travaux d'une ou plusieurs sections. Ils peuvent aussi proposer au directeur du Centre une étude qui ne figure pas au programme. Le titre de « Diplômé du Centre d'études René Marcq » est décerné par la Faculté de droit aux participants qui ont collaboré avec distinction aux travaux d'une ou plusieurs sections pendant une année au moins et qui ont fait de leur collaboration l'objet d'un travail écrit.

Union des Anciens étudiants. — L'Union des anciens étudiants de l'U. L. B. signale que ses effectifs, au cours de l'année académique 1957-1958, se sont élevés à 9358 affiliés, en augmentation de plus de cinq cents sur ceux de l'exercice précédent. L'Union comprenait, à cette époque, onze associations facultaires, une section flamande, six sections régionales et sept sections au Congo belge et au Ruanda-Urundi.

Conférences. — Parmi les personnalités qui ont pris la parole à l'Université au cours du trimestre écoulé, on relève notamment les noms de MM. S. K. Panter-Brick, professeur à la London School of Economics; Georges Chaudron, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne; Victor Martin, professeur à l'Université de Genève; André Tunc, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris; Joseph D. Donnay, professeur à the Johns Hopkins University de Baltimore; Edmond A. Brun, professeur à la Sorbonne; Mme Marie Ossowska, professeur à l'Université de Varsovie; MM. Léon Van Hove, professeur à l'Université d'Utrecht; René Couteaux, professeur à l'Université de Paris; Arne Jensen, professeur à l'Université de Copenhague; Eric Clar, professeur à l'Université de Glasgow; Jean Bertin, Président de la Société Bertin et Cie; Leiv Kreyberg, professeur à l'Université d'Oslo et F. S. Jansma, professeur à l'Université d'Amsterdam.

Université de Louvain

Décès. — M. Pierre Ryckmans, professeur à la Faculté de Droit, est décédé à Uccle, le 18 février 1959.

Parallèlement à sa carrière universitaire — il fut nommé maître de conférences en 1930 et professeur ordinaire en 1945 — M. Ryckmans accéda successivement aux postes les plus élevés de l'Administration du Congo belge et du Ruanda-Urundi et fut Gouverneur général de 1934 à 1945.

M. Ryckmans avait participé activement à la création et au développement de l'Université Lovanium à Léopoldville.

M. René Piret, professeur à la Faculté de Droit, est décédé à Uccle le 29 mars 1959.

Le Professeur Piret était notamment Conseiller à la Cour de Cassation, Président du groupe belge de l'Association Henri Capitant et Vice-Président

du Centre interuniversitaire de droit comparé. Il était l'auteur d'un très grand nombre de publications qui font autorité, particulièrement en matière de droit civil.

Le perte de M. Piret sera vivement ressentie par l'Université et par la Cour de Cassation.

Personalia. — M. l'Abbé R. Timmermans a été nommé professeur à l'Institut supérieur des Sciences religieuses.

M. l'Abbé A. Houssiau est nommé maître de conférences à la Faculté de Théologie.

M. Jean-Louis Laroche a été nommé chargé de cours à la Faculté de Philosophie et Lettres.

M. P. Paelinck a été nommé maître de conférences à la Faculté des Sciences économiques et sociales.

M. W. Van Dyck est nommé professeur à l'Institut préparatoire.

M. F. Collin a été invité à faire une conférence sur le Marché commun à la Nouvelle-Orléans.

M. F. Baudhuin a été chargé de représenter la Belgique parmi les huit économistes européens invités par le gouvernement américain à prendre contact avec les grandes réalisations et les dirigeants de l'économie d'outre Atlantique.

M. O. Jodogne a été invité à faire plusieurs conférences à l'Université d'Aix-en-Provence.

M. R. Guiette, professeur à l'Université de Gand, occupe cette année la Chaire belge Francqui. Il consacre ses leçons au « Poème en prose en France » et à la « poésie formelle au moyen-âge ».

Activités nouvelles. — Un *Centre d'étude de la justice sociale internationale* a été créé pour répondre à la nécessité d'élaborer une doctrine sociale internationale et la mettre en application. Sous la présidence de Mgr. L. Deraeymaeker, le Centre publie une revue trimestrielle « Justice dans le monde ». Il favorisera, par les moyens les plus divers l'étude des problèmes qui ressortissent spécifiquement à la justice sociale internationale.

Mgr. Van Waeyenbergh, recteur magnifique, a inauguré à Bruges un *nouveau centre universitaire médical* dépendant de l'Université. A cette occasion, le D^r Warmoes, président, a exposé l'organisation pratique du centre où locaux, bibliothèque et laboratoires ont été mis à la disposition des jeunes médecins. De son côté, M. le chanoine Nuttin y a fait une conférence sur l'« Influence de l'hérédité et du milieu social sur l'aptitude aux études supérieures ».

Une *Journée de l'industrie* s'est tenue au château d'Arenberg sous les auspices du Cercle industriel, du Vlaamse technische kring et de l'Union des ingénieurs. Une centaine d'industriels se sont joints aux étudiants ingénieurs afin d'aider ceux-ci dans le choix de leurs études ultérieures. Ainsi que l'a souligné M. Préaux, président du Cercle industriel, le rendement d'un ingénieur dépend, pour environ 30 %, du goût qu'il a pour son travail. Il importe dès lors que les futurs ingénieurs possèdent les éléments

d'information qui leur permettront de s'orienter avec confiance vers la production, la vente, la recherche, la carrière coloniale ou le bureau d'études. Au terme de la séance, M. E. Vaes, ingénieur conseil en organisation, a démontré une fois de plus la nécessité, pour l'ingénieur, de posséder des connaissances soutenues dans le domaine scientifique, professionnel et sur le plan de l'évolution sociale.

Le *Centre de perfectionnement dans la direction des entreprises* a organisé, sous la direction du Professeur Woitrin, un séminaire pour chefs d'entreprises, centré sur les problèmes de la gestion budgétaire. Ont notamment pris part à ces travaux : MM. Tabatoni, professeur à l'Université d'Aix-Marseille; Drèze, chargé de cours; Hirschberg, industriel; Turcotte, de Milan; Tissier, de Paris; Dircks, chargé de cours; De Bodt, professeur à l'Institut St-Ignace et Simonet, assistant à l'Université de Bruxelles.

Le *Centre de recherche en économie et gestion des entreprises* a, de son côté, organisé deux sessions d'études qui avaient pour thèmes respectifs « Relations humaines dans l'entreprise » et « Gestion commerciale ». Ouvertes par le Professeur Pierre, les journées débutèrent par des conférences de M. Boonen, sur la responsabilité patronale face aux problèmes de relations humaines, et de M. Pasquasy, professeur à l'Université de Liège, sur l'application de la psycho-sociologie aux problèmes de relations humaines. De très nombreuses personnalités belges et étrangères du monde des affaires apportèrent leur concours à ces travaux qui furent suivis par 148 étudiants.

L'Université a été dotée d'une *calculatrice électronique E. 101* par le F. N. R. S. Introduisant un cours en trois leçons destiné à initier les professeurs et les étudiants aux possibilités de calcul que présente cette machine, M. le chanoine Lemaitre, directeur du laboratoire d'analyse numérique, a dit son espoir que cet instrument favorisera la collaboration entre les divers laboratoires de la Faculté des Sciences et ceux des autres facultés où le progrès de la recherche scientifique exige des investigations numériques rapides et de grande envergure.

La Vie universitaire dans le Monde

Faculté des Sciences économiques et sociales de l'Université de Genève

La Faculté des sciences économiques et sociales, la plus jeune de la famille universitaire genevoise, a toute la mobilité et la vivacité de traits de la jeunesse. Cela lui vaut certains griefs de superficialité, de recherche du profit immédiat.

A l'occasion d'une visite organisée à l'intention de la presse, le doyen Claudius Terrier n'a pas manqué de réfuter ces reproches en décrivant le vrai « climat » de cette Faculté. Certes, certains enseignements spécialisés donnent aux étudiants une formation professionnelle et leur permettent de trouver un poste rémunérateur en décrochant un diplôme de l'Institut d'études commerciales. Mais les S. E. S. professent simultanément des enseignements généralisés, visant, bien au-delà de l'intérêt utilitaire, à discipliner les intelligences, à façonner des hommes d'élite, disponibles pour de très nombreuses activités.

Le fait même que des carrières si diverses s'ouvrent aux licenciés atteste à tout le moins qu'aux professeurs de cette Faculté-là rien non plus de ce qui est humain n'est étranger. Il est vraisemblable que des candidats ne partent pas avec l'envie d'acquérir une formation universitaire et qu'ils se contenteraient de la connaissance d'une bonne technique. Mais, contre leur gré peut-être et à leur insu, on les amène à élargir leurs horizons, on cultive leur capacité à manier les idées générales, à appliquer une forme correcte de raisonnement à tout problème. On travaille dans un large esprit de tolérance; on permet à chacun de se forger une pensée originale et aussi universelle que possible. On cherche à tirer des matières enseignées un humanisme transcendant, une éducation de l'homme capable de développer en lui l'esprit critique, la sûreté de jugement et le sens de la responsabilité personnelle.

La Faculté des Sciences économiques et sociales offre de multiples ouvertures dans les rouages du commerce, de l'industrie, de la banque, des assurances, dans la diplomatie, le journalisme, les administrations, les institutions sociales et culturelles.

Des liens intimes unissent la Faculté de Droit et la Faculté des Sciences économiques et sociales. Cinq professeurs des sciences économiques enseignent aussi à la Faculté de Droit. Neuf professeurs de droit enseignent

en sciences économiques et sociales. La licence ès sciences politiques est délivrée soit par la Faculté de Droit, soit par la Faculté des Sciences économiques et sociales.

Les professeurs de l'une et l'autre Facultés apprécient le fait que la collectivité en général n'a pas soutenu exclusivement l'évolution des sciences positives. L'« attraction » des sciences économiques et sociales est le Centre de recherches, institution toute nouvelle, sorte de laboratoire où les étudiants avancés prennent contact avec la « vie réelle » en élaborant des travaux pratiques. Ceci confirme le caractère général des études, leur préoccupation, avant tout, de forger un « outil » intellectuel. Au Centre, on apprend à utiliser cet outil, à limiter son sujet, à connaître les bornes de la spéculation et les limites d'une enquête.

Les trois sections du Centre de recherches ont mis en chantier des recherches qui, tout en étant désintéressées, pourront peut-être être un jour utiles aux services publics, en particulier à ceux qui assument l'exploitation d'aéroports. La section économique a pris en charge une étude sur les apports qualitatifs du fret qui passe ou pourrait passer par Cointrin. La section sociologique s'est attachée à déterminer les rapports de travail qui existent ou devraient exister dans le groupe humain — équipage et personnel à terre — chargé de la conduite d'un avion de ligne. La section statistique s'est attelée à une application de la théorie des « files d'attente ». Usant de la technique du calcul des probabilités notamment, les étudiants cherchent à déterminer, selon l'intensité du trafic d'un aéroport, les risques d'embouteillage, les moyens de réduire au minimum les délais d'attente des appareils sur l'aire de départ ou dans le ciel, au-dessus de la piste.

Synthèse entre la théorie et la pratique, permettant l'intégration des sciences morales à l'évolution qui, dans ces domaines aussi, fait partie du « progrès technique » ahurissant de notre époque, ce Centre de recherches, où l'on travaille spontanément en équipes, reflète bien l'image de la Faculté des S. E. S.

Malgré le nombre considérable d'étudiants, les professeurs s'efforcent de maintenir des contacts personnels. L'horaire des cours même est conçu de manière à permettre à des hommes déjà engagés dans la vie active de suivre l'enseignement.

Assemblée annuelle de la Société suisse de Sociologie

A l'assemblée annuelle de la Société suisse de Sociologie qui s'est tenue à Zurich le 22 novembre 1958, M. le Professeur Pierre Jaccard, président de l'École des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne, a présenté un rapport consacré à la relève des cadres techniques et scientifiques en Suisse.

Le Professeur Jassard constate que non seulement la pénurie de personnel qualifié ne diminue pas, mais qu'elle va s'étendre du secteur de la technique industrielle à tous les domaines de l'activité scientifique. Dans les entreprises comme dans les services publics, écrit-il, on aura bientôt, en grand nombre, de linguistes, de psychologues, de sociologues, d'économistes, de comptables et d'actuaire ayant reçu une formation universitaire.

Pour remédier à cette pénurie croissante d'hommes qualifiés, dans les différents domaines de la science et de la technique, il faut en premier lieu, poursuit M. le Professeur Jaccard, déterminer les tendances et les probabilités de l'emploi, faire l'inventaire de nos ressources et de nos besoins en travailleurs convenablement préparés. Il faut que les sociologues et les économistes entreprennent des recherches afin que nous disposions de bases valables de prévision. Enfin, il faut mieux orienter les jeunes gens et les jeunes filles qui désirent entrer à l'Université, les instruire des nouveaux débouchés, des nouvelles perspectives d'emploi.

Le Professeur Jaccard termine son exposé par un rappel de la formule d'Allan Fisher : « Le progrès économique est sans cesse retardé parce qu'on ne trouve jamais, en nombre suffisant, les gens ayant les connaissances et les qualifications nécessaires ».

L'Université dans la presse et dans les livres

Contre l'excès de spécialisation, une intéressante initiative de l'Université de Leiden, *La Libre Belgique*, 9 février 1959. — A l'Université de l'Etat, à Leiden, on étudie actuellement un projet tendant à l'instauration (sous le nom de baccalauréat) d'une section d'études supérieures de formation générale. Cette idée intéressante doit être considérée comme une tentative de mieux adapter l'enseignement supérieur aux exigences d'ordre pratique formulées à l'égard de nombreuses professions actuelles.

L'Université de Leiden entend instaurer un cours triennal de caractère autonome et qui comporterait un programme formant un tout par lui-même. Le cours envisagé ne serait donc pas attaché à l'une des facultés existantes, mais dispensé par l'ensemble de celles-ci. Dans l'idée des promoteurs, une telle formation serait principalement appréciée par tous ceux qui n'ambitionnent pas la spécialisation, mais souhaitent d'acquérir, dans un délai relativement court, une bonne notion de certains problèmes et en assimiler les rudiments de façon scientifique. Dans ce cas, il s'agit bien moins de la possession d'innombrables données professionnelles ou de la mise en œuvre indépendante d'une telle connaissance, que de la compréhension générale et de la méthodologie. A cet égard, la formation envisagée semblerait particulièrement adaptée aux multiples professions modernes qui s'exercent sous la forme de « teamwork » (collaboration entre équipes).

Mais les autorités académiques de Leiden ont certainement été inspirées par d'autres considérations encore. On doit interpréter leur projet comme une réaction contre la conception actuelle de l'enseignement scientifique, laquelle correspond de moins en moins à l'idée classique des études universitaires et dégénère insensiblement en un enseignement technique, produisant des spécialistes qui approfondissent toujours davantage une matière sans cesse réduite. Quelle que soit l'utilité de ces derniers, il semble que la société ait un besoin croissant de travailleurs nantis d'une formation générale englobant plus de branches et capables de suivre la corrélation de celles-ci. On a surtout pensé aux professions qui n'exigent pas de spécialisation, mais une culture étendue et des notions de sujets très divers, comme le journalisme, les fonctions de cadre dans les organisations professionnelles ou les universités populaires, les postes importants dans les œuvres sociales, les pouvoirs publics, les administrations et d'autres encore.

Il convient d'y ajouter les femmes, dont beaucoup éprouvent aujourd'hui

le goût d'une formation universitaire de courte durée sans avoir besoin d'un enseignement professionnel.

Le projet de l'Université de Leiden prévoit trois sections de cours : culturelle-historique, sociologique et biologique. La première année est envisagée comme une base générale, une soudure, en quelque sorte, entre l'école moyenne et l'université. Les étudiants y feront connaissance avec l'essentiel des matières communes aux trois sections. A la fin de cette année s'opérera le choix définitif, dont le programme correspondant sera parcouru au cours de la deuxième année, quelques branches spéciales étant finalement approfondies au cours de la troisième.

Dans les trois sections, les cours de néerlandais et de langues étrangères seront obligatoires, ceci pour remédier à la constatation souvent faite que la faculté d'expression de gens même cultivés reste passablement défectueuse.

Quel sera, dans les grandes lignes, le programme de chaque section ?

Dans la section culturelle-historique on étudiera diverses périodes au choix, de la culture néerlandaise avec des périodes correspondantes de celle d'un autre pays; l'histoire sociale-économique; un sujet pris dans les relations internationales actuelles (notamment les rapports avec le monde non-occidental) et un aspect des sciences naturelles.

La section sociologique permettra l'étude des différentes formes de société; des principes de la science économique; de l'histoire sociale-économique; des rapports entre la communauté, la religion et le droit, cette dernière branche comprenant, si possible, un examen de la situation à cet égard dans les pays non-occidentaux; enfin, un sujet de sciences naturelles.

La troisième section enseignera l'hygiène, la physique atomique, les aspects techniques et économiques de la distribution d'énergie, ainsi qu'un choix de différents autres sujets : théorie de l'hydraulique, matières premières modernes, principes et applications de l'électronique et de l'optique, l'attention étant également dirigée sur les relations entre la biologie et la société moderne et sur la philosophie des sciences.

Avant de passer à la réalisation de leur projet, les autorités académiques de Leiden ont tenu à le rendre public, de manière à le confronter avec l'opinion et à mettre éventuellement à profit les indications et conseils qui pourraient fort bien venir de milieux extra-universitaires. A première vue, l'idée, pratiquement neuve en Hollande, a bénéficié d'un accueil favorable.

Information sur les études, *Revue universitaire suisse*, 1959, n° 1. — Dans son « Rapport sur l'année académique 1957-1958 », le Révérend Père N. Leyten, recteur de l'Université de Fribourg, qui a visité l'an dernier notre Université en compagnie des recteurs des autres universités suisses, a, une fois de plus, reconnu l'importance que plusieurs universités accordent aux problèmes posés par l'orientation d'études et l'orientation professionnelle.

« Il est indispensable d'informer les futurs universitaires lorsqu'ils sont » encore au gymnase sur les études supérieures et leur réglementation par

» l'Université ou par l'Etat, de les rendre attentifs aux problèmes et difficultés qu'ils rencontreront, afin de les préparer à accéder avec les meilleures chances de réussite à leurs futures activités professionnelles.

» Le grand nombre d'échecs scolaires, surtout dans les études supérieures, l'indécision de beaucoup d'étudiants, les difficultés multiples que rencontrent les jeunes dans leur milieu, font un devoir pour l'Université de se pencher sérieusement sur ce problème social. »

C'est le Chancelier de l'Université qui, en personne, a parlé de ces problèmes aux bacheliers des collèges d'Altdorf, Einsiedeln, Engelberg, Fribourg, Sarnen, Saint-Maurice, Sion et Stans.

TABLE DES MATIERES

	Pages
ÉDITORIAL	1
L'Etat achète 172 hectares au Sart-Tilman pour l'Université de Liège	3
Les relations culturelles de l'Université de Liège avec l'étranger; rapports du Colloque organisé le 12 mars 1959 par l'Association des Amis de l'Université	5
L'Université inaugure son Centre de Calcul, par M. M. Linsman, directeur du Centre	36
Les Carrières universitaires	
La situation dans l'enseignement pour les licenciés en philosophie et lettres, par M. P. Constant, docteur en philosophie et lettres, proviseur à l'Athénée royal de Seraing	42
Le recrutement des universitaires dans les services administratifs de l'Etat en 1957	46
La vie de notre Association	
L'assemblée générale de 1959	50
Prix des Amis de l'Université de Liège	52
Le Centre de documentation et de renseignement sur les carrières universitaires en 1958	53
Membres protecteurs	54
Appui des pouvoirs publics	55
La Vie universitaire à Liège	
L'UNIVERSITÉ	57
In memoriam : le Chevalier Paul Nève de Mévergnies	57
In memoriam : Louis Christophe	58
Conférence du Révérend Père Pire, Prix Nobel de la Paix	61
Le service social universitaire en 1957-1958	61
Cercle scientifique des Anciens Élèves de l'Institut de Pharmacie A. Gilkinet	63
La population de l'Université de Liège en 1958-1959	65
LES FACULTÉS	73
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES	73
Décès	73
Nomination et changements d'attributions	73
Distinctions	73
Voyages et missions	74
Conférences	74

FACULTÉ DE DROIT	75
Changements d'attributions	75
Voyages et missions	75
Conférences	75
Institut de Sociologie : Cycles de perfectionnement pour dirigeants d'entreprise	75
FACULTÉ DES SCIENCES	77
Admission à l'éméritat	77
Changements d'attributions	77
Distinctions	77
Voyages et missions	78
Conférences	78
Hôtes étrangers	79
FACULTÉ DE MÉDECINE	80
Décès	80
Admissions à l'éméritat	80
Changements d'attributions	80
Distinctions	80
Voyages et missions	81
Conférences	82
Manifestation	82
Institut supérieur d'éducation physique	82
FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES	83
Changements d'attributions	83
Distinctions	83
Voyages et missions	83
Conférences	84
BIBLIOTHÈQUE	84
Nominations au Conseil scientifique de la Bibliothèque	84
Don	85

La Vie Universitaire en Belgique

UNIVERSITÉ DE GAND	86
UNIVERSITÉ DE BRUXELLES	86
UNIVERSITÉ DE LOUVAIN	88

La Vie universitaire dans le Monde

Faculté des Sciences économiques et sociales de l'Université de Genève...	91
Assemblée annuelle de la Société suisse de Sociologie	92

L'Université dans la presse et dans les livres

Contre l'excès de spécialisation, une intéressante initiative de l'Université de Leiden	94
Information sur les études	95

